



Recherche-action 2017

LA RENCONTRE ENTRE LA MÉRIDIENNE ET LE CANAL DU MIDI : UN RAPPORT DE COURTOISIE

Jean Robaudi
Antoine de Vergnette

Encadrant :
François-Xavier Mousquet



PARTENAIRE

RTE (Réseau de Transport d'Électricité)

PAYSAGISTES :

Jean Robaudi
Antoine de Vergnette

ENCADRANT

François-Xavier Mousquet

CHAIRE PAYSAGE ET ÉNERGIE

Bertrand Folléa, responsable de la Chaire
tél : 06 12 19 05 08
b.follea@ecole-paysage.fr/b.follea@gmail.com

Auréline Doreau, chef de projet
tél : 01 39 24 62 05 - 06 13 55 71 35
a.doreau@ecole-paysage.fr

<http://www.ecole-paysage.fr>

Introduction

Cette étude est menée dans le cadre de la Chaire Paysage et énergie développée en partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage et l'entreprise Réseau de Transport d'Électricité (RTE). La Chaire vise à articuler les enjeux paysagers liés à la transition énergétique.

Le thème abordé ici est celui de la relation qu'entretiennent les lignes électriques avec les territoires qu'elles traversent. Plus précisément, l'étude doit répondre à la problématique du croisement d'une ligne électrique Très Haute Tension avec un ouvrage patrimonial classé et sur lequel une réglementation s'applique. Le sujet est celui de la rencontre entre le Canal du Midi, symbole de la région Occitanie, et la ligne électrique de la Méridienne qui se déploie à partir du Massif central jusque dans l'Aude. Leur rencontre se localise au niveau de la commune de La Redorte dans le département de l'Aude, ville voisine du poste électrique stratégique de la Gaudière.

L'analyse paysagère a montré que la portée de cette rencontre s'intégrait dans un territoire marqué par la présence du poste électrique. Nous avons donc inséré les enjeux de cette rencontre dans une démarche de projet à l'échelle de la commune. Pour cela nous avons intégré plusieurs projets en cours, régionaux et communaux, parmi lesquels les lignes électriques, qui sont l'occasion d'induire une réflexion sur l'élaboration d'un paysage concerté.

La posture paysagère que nous proposons à l'ensemble des partenaires est celle du rapport de courtoisie en tant que forme du dialogue spatial, qui permet de traiter de l'ensemble des questions de paysage dans une logique commune de territoire, et meilleure garante d'une intégration réussie pour chacun des projets.

Sommaire

Partie I : La Redorte au croisement de la Méridienne et du Canal du Midi 7

Introduction des deux ouvrages 8

La Méridienne, une ligne THT concernée par la transition énergétique 8

Le Canal du Midi, patrimoine protégé 9

La Redorte, lieu de rencontres 10

Au carrefour des lignes du territoire 10

Une commune « électrique » 12

Une série d'évènements le long du Canal 14

Partie 2 : Générer un paysage en commun 17

Recensement des dynamiques en cours 18

Rencontre des acteurs 18

VNF et la gestion du Canal 18

Une volonté d'étendre la découverte depuis le Canal vers le terroir 22

Une esquisse pour La Redorte 24

Le projet RTE, l'occasion d'induire un projet de paysage concerté 26

Le futur parking 34

Derrière l'Épanchoir 36

Le ponceau de la métairie 38

Partie 3 : Des propositions de traversée	41
Scène et coulisses	42
Étude d'implantation de la Méridienne	44
Localisation de la zone de franchissement	44
Option du tracé de la ligne en aérien	45
Option d'enfouissement de la ligne	46
Option pylône architecturé	48
Scénarios de plantations	50
Scénario 1 : plantation de peupliers blancs	50
Scénario 2 : alternative à l'alignement de peupliers	52
Synthèse	60
Partie 4 : Un rapport de courtoisie à définir	63
S'inspirer du Canal pour concevoir la ligne électrique	6
Réflexion sur les pylônes	6
Conclusion générale : « Dialoguer, imaginer, créer »	71
Annexes	75
Bibliographie	131

01.

La Redorte au croisement de la Méridienne et du Canal du Midi

INTRODUCTION DES DEUX OUVRAGES

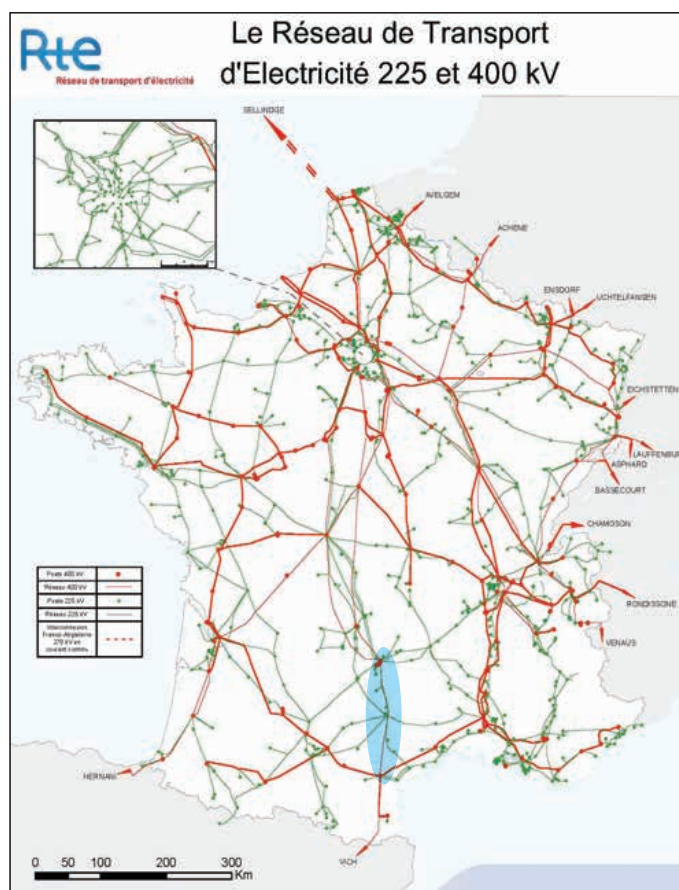
LA MÉRIDIENNE, UNE LIGNE THT CONCERNÉE PAR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le poste électrique de « La Gaudière » est implanté dans le département de l'Aude. Il joue un rôle majeur pour le réseau électrique du sud-ouest. En effet, il se situe au carrefour de deux axes électriques structurants : un axe nord-sud (Massif central – Perpignan – Catalogne) et un axe ouest-est (Toulouse – Montpellier). Ce poste assure également l'alimentation électrique du département de l'Aude, en particulier des agglomérations de Carcassonne et de Narbonne (via des postes électriques qui lui sont raccordés).

La ligne électrique située au nord du poste de la Gaudière est appelée « La Méridienne », du fait de son orientation nord-sud et de sa proximité géographique avec le Méridien de Paris. En sortant du poste de la Gaudière, cette ligne franchit la rivière l'Aude et le Canal du Midi sur la commune de La Redorte. La ligne remonte ensuite dans le Massif central jusqu'aux vallées de la Truyère et de la Dordogne qui sont des sites importants de production

hydro-électrique (barrages). Elle a été mise en service en 1964.

Dans le cadre de la transition énergétique, certains scénarios font l'hypothèse d'un développement important des énergies renouvelables dans le sud-ouest et d'une augmentation de la production hydraulique dans le Massif central. Si ces scénarios se concrétisent, il pourrait s'avérer nécessaire de renforcer la Méridienne. RTE étudie ainsi la possibilité de remplacer la ligne existante, pour la passer d'une technologie « simple circuit » à une technologie « double circuit ». Ce projet modifierait la traversée existante, sans rajouter une traversée supplémentaire du Canal. RTE a engagé très en amont une démarche prospective pour réfléchir aux modalités d'insertion de ce projet éventuel, en lien avec les acteurs locaux.



Localisation de la Méridienne au niveau national



Situation du poste de la Gaudière entre les contreforts de la Montagne Noire et des Corbières.

LE CANAL DU MIDI, PATRIMOINE PROTÉGÉ

Cet ouvrage de 250 km de long entre Toulouse et Sète accueille 400 000 visiteurs par an. En 1996, il a été inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial au titre des biens culturels.

Emblématiques du Canal, les platanes sont plantés au 19^e siècle pour consolider les berges (40 000 platanes). Depuis quelques années, il y a un abattage de ces arbres à cause du chancre coloré, champignon parasite arrivé en 1944 dans les caisses de munitions de l'armée américaine, qui les tue petit à petit.

Pour les remplacer, le gestionnaire du Canal Voies Navigables de France (VNF) a choisi de nouvelles espèces d'arbres, résistantes au chancre coloré. L'unité paysagère du Canal est représentée par une espèce phare appelée l'essence jalon (le chêne). Ensuite, les grandes séquences linéaires sont plantées avec une autre espèce, choisie dans la nouvelle palette qui inclut le peuplier blanc, l'érable, le tilleul, le pin parasol ou le micocoulier, mais aussi le platane. Cette diversification permettra d'éviter ou de limiter les effets d'éventuelles nouvelles épidémies.

Véritable trait d'union physique de la nouvelle région Occitanie, profondément ancré dans les territoires qu'il traverse, le Canal du Midi concentre les attentions autour de la puissance de sa valeur symbolique.



Le chemin de halage au nord de La Redorte dont les platanes ont été abattus

■ Un « art de l'ingénieur » reconnu

«L'art de l'ingénieur», a été reconnu en son temps, redécouvert et valorisé dans la définition du bien patrimonial tel qu'on le comprend aujourd'hui et tel que labellisé au travers de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

"Le Canal du Midi est remarquable en tant que premier grand canal à bief de partage, construit pour répondre à un objectif stratégique d'aménagement du territoire. Ceci explique son vaste rayonnement technique et culturel."

Le Canal du Midi est l'une des réalisations d'ingénierie civile les plus extraordinaires de l'ère moderne. Il est représentatif de l'éclosion technologique qui a ouvert la voie à la Révolution Industrielle et à la technologie contemporaine. En outre, il associe à l'innovation technologique un grand souci esthétique sur le plan architectural et sur le plan des paysages créés, approche que l'on retrouve rarement ailleurs."

(Avis des experts ICOMOS sur l'inscription UNESCO du canal du Midi, 1995)

DREAL



Rencontre d'une technologie et d'un territoire : cette carte du Canal du Midi de 1829 représente l'ouvrage technique en coupe symbolique, superposé au plan du réseau hydrographique mis à contribution pour son alimentation, ou comme contrainte à franchir.

LA REDORTE, LIEU DE RENCONTRES

À l'issue de la lecture de la mission (voir Annexe p.76) et avant de se rendre sur place, les premiers raisonnements sur le sujet sont des pistes d'exploration judicieuses à garder en mémoire et à confronter lors de l'arpentage :

- le croisement entre le Canal, à vocation touristique patrimoniale, et la ligne électrique, à vocation de service public, pose la problématique de l'articulation entre ces deux infrastructures.
- l'usage du Canal s'est transformé au fil des années, passant de couloir d'échanges de marchandises à un parcours touristique. La mémoire du Canal est donc d'origine technique et sa patrimonialisation a mis en évidence sa dimension esthétique. L'esthétique de l'ingénierie est une piste à explorer pour rapprocher les deux ouvrages.
- la lecture de la ligne Très Haute Tension en tant qu'infrastructure est très peu liée au territoire qu'elle traverse, ce qui la rend étrangère aux paysages audois traversés par le Canal. En quoi le projet de RTE peut-il induire un projet paysager commun?



Le Canal du Midi :

- relie les deux mers
- échelle régionale
- //Tourisme//



La Méridienne :

- liaison postes Rueyres-Gaudière
- échelle régionale
- //Technique//



La Redorte :

- croisement des deux ouvrages
- échelle communale
- //Quotidien//

AU CARREFOUR DES LIGNES DU TERRITOIRE

La Méridienne et le Canal du Midi se croisent sur la commune de La Redorte (11 30 habitants) située dans la vallée de l'Aude, qui s'étend dans un couloir est-ouest, à mi-chemin entre Carcassonne et Narbonne.

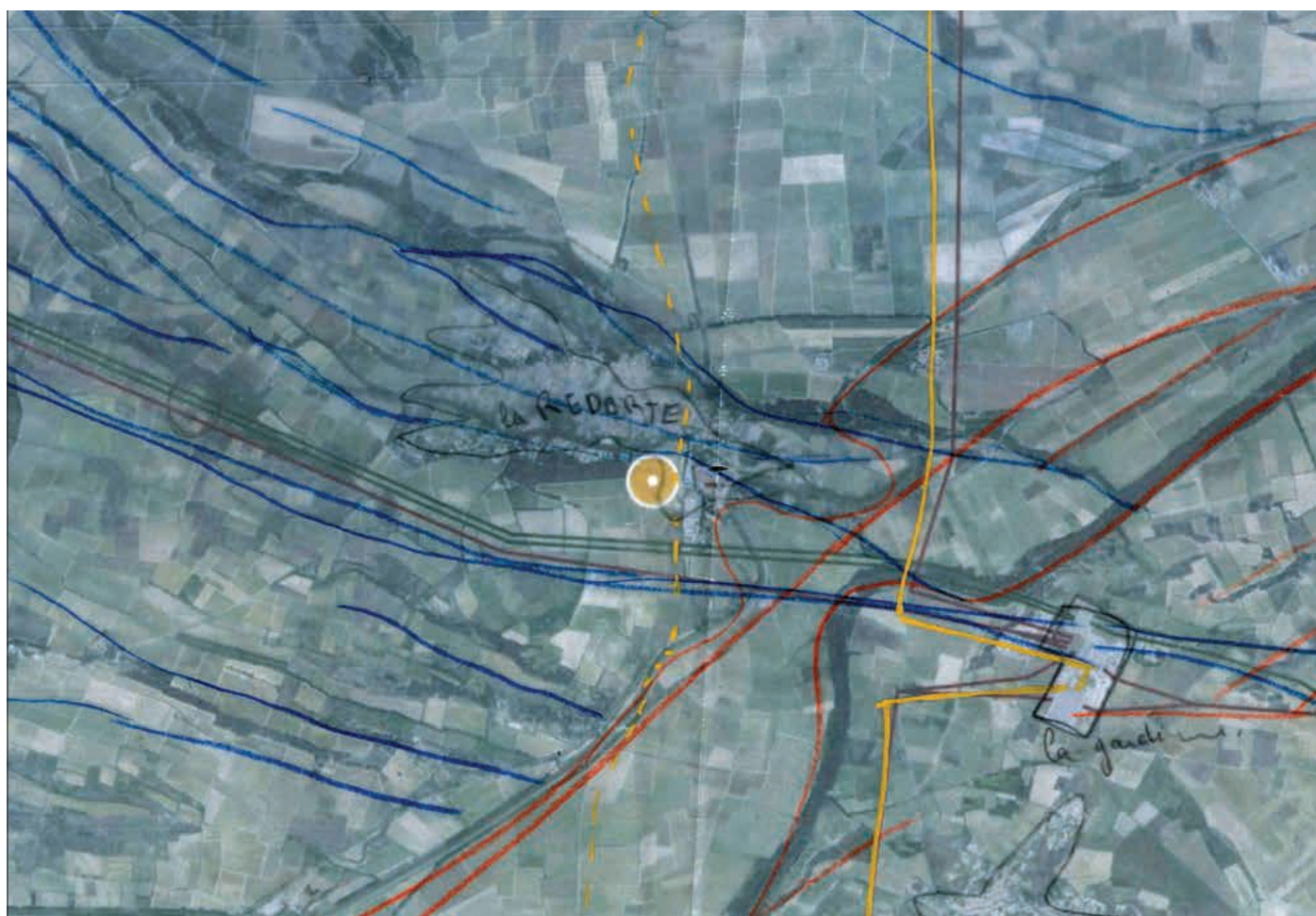
Ce sont également beaucoup d'autres lignes du territoire (structures naturelles et infrastructures) qui convergent vers cette commune.

En effet, c'est à La Redorte que se localise la confluence des ruisseaux de l'Argent-Double et du Rivassel qui se jettent tous deux dans l'Aude. Le premier est une rivière encaissée qui marque la limite nord de l'urbanisation. Le Rivassel définit lui une limite moins franche au Sud.

La limite est est marquée par le passage de la RD 11 nommée la Minervoise. Elle était l'axe principal de communication pour aller de Carcassonne à Béziers. Avec la présence de l'autoroute, celle-ci a réduit son trafic, mais elle reste une voie de communication importante.

Le Canal du Midi pénètre dans la ville au niveau du Port de la Fabrique, nœud commercial lorsque le Canal était encore une infrastructure destinée au transport de marchandises, fonction prise en relais un siècle plus tard par une ligne de chemin de fer construite à proximité, et aujourd'hui désaffectée.

Cette ligne ferroviaire permettait à la ville de Caunes-Minervois de transporter du marbre rose de Caunes jusqu'aux bateaux. Elle permettait également à la ville de Moux de transporter le vin des Corbières et du Minervois produits dans les cultures.



Convergence de deux structures paysagères où se mêlent lignes électriques, réseau hydrographique, boisement linéaire, route (l'une en rouge dans un axe N/E - S/O, l'autre en bleue dans un axe N/O - S/E).
La Méridienne (en jaune sur le croquis, au nord du poste de la Gaudière) et l'ancienne voie ferrée Caunes-Moux (pointillé jaune) traversent ce paysage dans un axe N/S presque parfait.

UNE COMMUNE « ÉLECTRIQUE »

Par sa proximité avec le poste électrique stratégique de la Gaudière, le territoire communal de La Redorte est traversé par de nombreuses lignes électriques.

Au sud, sur l'axe est-ouest, un triple réseau de lignes parcourt la périphérie de la ville. À l'Est, la Méridienne traverse les cultures viticoles et frôle les entrées de la ville au niveau de la route de la Minervoise. Depuis l'intérieur de la ville, le réseau de lignes est camouflé par des boisements situés entre les deux, le long du Canal, des ruisseaux et de la rivière de l'Aude.

En prenant de la hauteur ou en sortant de la ville, la présence des lignes dans le paysage est prenante. Elles forment l'horizon de la ville au Sud. La Méridienne est moins présente et semble plus lointaine visuellement, mais l'ensemble du réseau électrique marque un signe d'appartenance à La Redorte et est une partie non négligeable de la constitution de son identité.

La conclusion de notre arpentage (voir Annexe p.80 et suivantes) amène à penser que les croisements entre la trame boisée et hydrologique avec la trame du réseau électrique doivent être pensés dans leur ensemble à l'échelle de La Redorte pour définir un nouveau rapport entre les infrastructures électriques et le paysage d'implantation.



Le réseau électrique de l'axe est-ouest vu au niveau du quartier des 4 vents situé à la périphérie ouest de la ville.



Le ruisseau de l'Argent-Double et son écrin végétal.



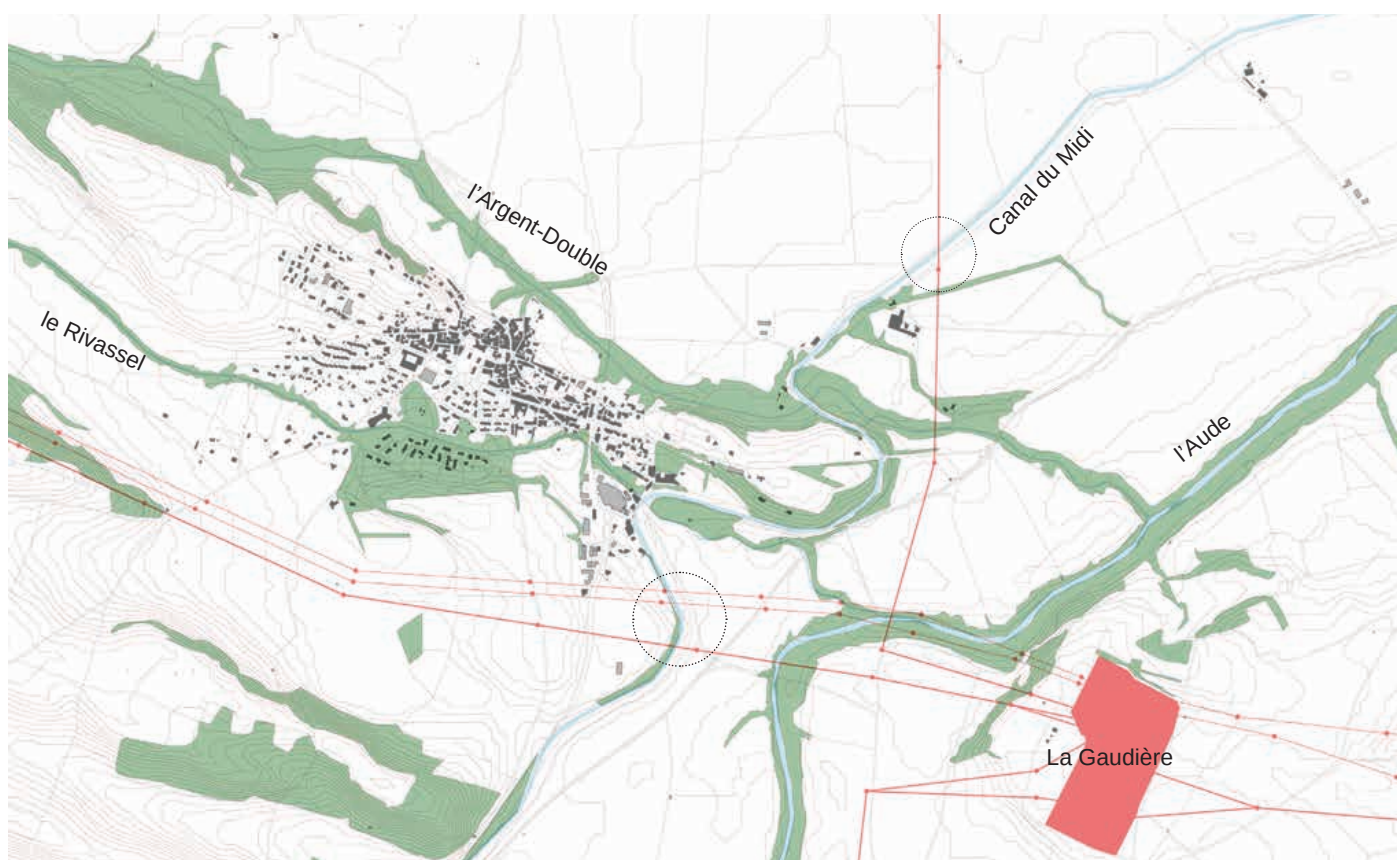
Lotissements mitoyens aux cultures viticoles



La Méridienne filant plein nord vers la Montagne Noire à l'horizon.



La Méridienne traversant le Canal près du pont de la métairie.



Cadrage sur l'ensemble du territoire de La Redorte.



Réseau électrique de l'axe est-ouest traversant le Canal au sud de la commune.



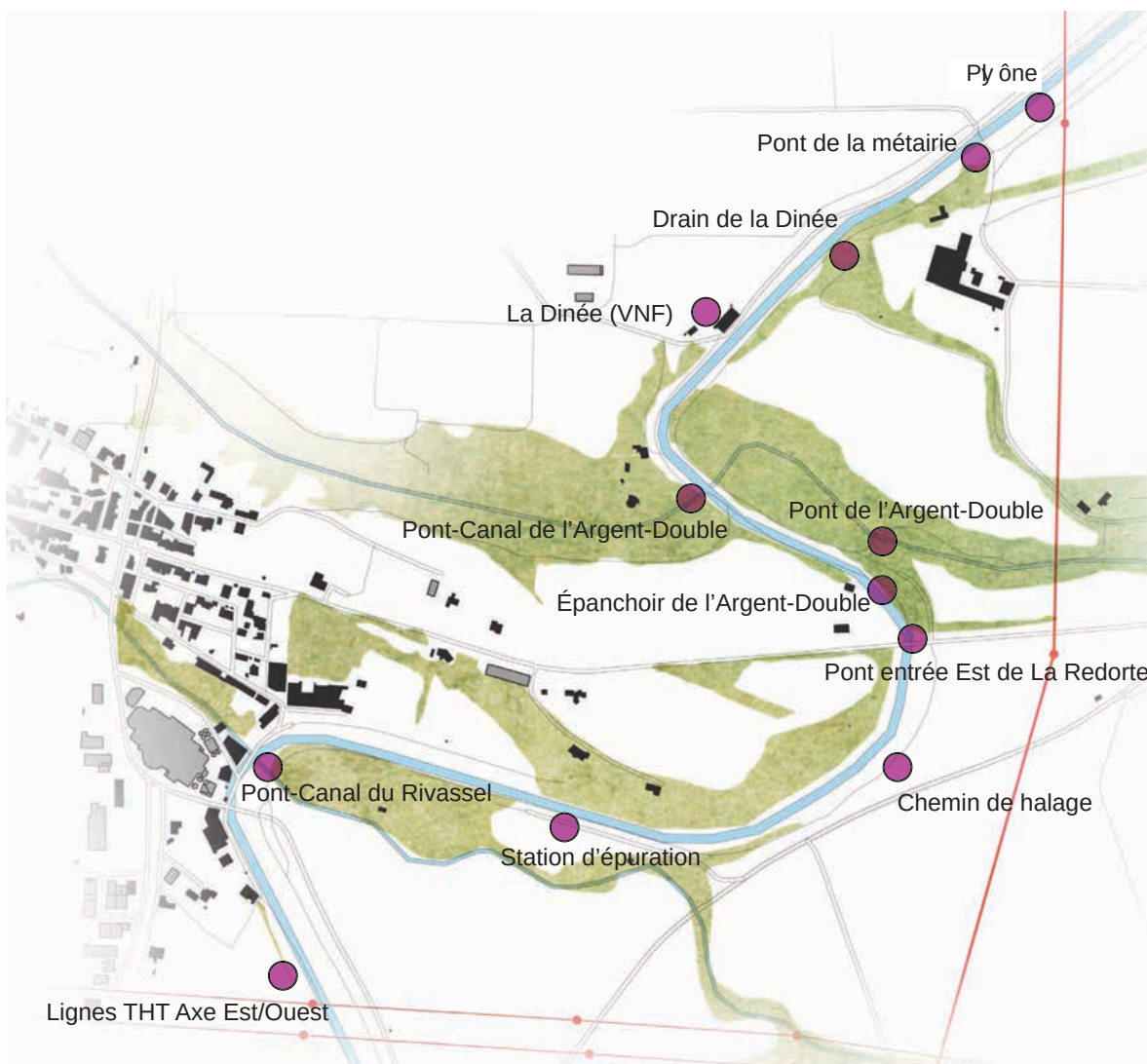
UNE SÉRIE D'ÉVÈNEMENTS LE LONG DU CANAL

En s'intéressant de plus près à la relation spécifique entre le réseau électrique et le Canal du Midi, nous constatons que le positionnement de l'emprise des lignes électriques marque un point de départ et de fin à la traversée de La Redorte par le Canal. Il s'agit donc de seuils indirects qui ne sont pas mis en scène comme peuvent l'être les nombreux évènements rencontrés à l'intérieur de la séquence urbaine.

Depuis le port de la Fabrique, au cœur de La Redorte, jusqu'au ponceau de la métairie au Nord-Est de la ville, nous pouvons en effet remarquer la présence de toute une série d'ouvrages, liés ou non au Canal, et plus ou moins mis en scène en fonction de l'intérêt qui leur est porté.

Le plus emblématique d'entre eux est l'Épanchoir de l'Argent-Double, ouvrage inscrit et classé monument historique, fleuron de la ville. Tout comme le sont les écluses, les ponts, les ponts-canaux et la dînée de La Redorte par exemple, cet ouvrage est un évènement qui rythme la traversée et participe à la découverte patrimoniale du Canal par le plaisancier.

D'autres ouvrages, comme la station d'épuration, les lignes électriques et leurs pylônes, n'apparaissant pas comme faisant partie intégrante du patrimoine du Canal, ponctuent la traversée et ne font l'objet d'aucun traitement.



Plan des évènements rencontrés sur le Canal.



Lignes THT Axe Est/Ouest



Pont-canal du Rivassel



Station d'épuration



Chemin de halage



Pont entrée Est de La Redorte
(pylône n° 3 de la Méridienne)



Épanchoir de l'Argent-Double



Pont-canal de l'Argent-Double



Pont de l'Argent-Double



La Dinée (VNF)



Drain de la Dinée



Pont de la métairie



Pylône n° 4 de la Méridienne

02.

Générer un paysage en commun

RECENSEMENT DES DYNAMIQUES EN COURS

RENCONTRE DES ACTEURS

RTE, omniprésent physiquement, a un rôle à jouer en tant que partenaire dans la prise en compte d'un projet de paysage commun. Les lignes passent dans les vignes, au-dessus du Canal, non loin de l'Épanchoir, à côté d'un délaissé appartenant à la commune, sur les bords de l'Aude, mettant en relation beaucoup de protagonistes et délimitant ainsi le territoire de réflexion/action de notre étude.

Ce n'est pas en « compensant » au cas par cas avec chacun des acteurs concernés qu'un paysage contrôlé émergera aux abords du Canal. C'est bien l'échelle de la commune qui est à valoriser, mais dans un projet d'ensemble : plus précisément, il s'agit d'interpréter la relation du territoire avec le Canal et l'aire d'influence des infrastructures RTE en travaillant dans le paysage.

Afin d'insérer les lignes électrique RTE dans les dynamiques territoriales locales, nous avons rencontré différents acteurs ayant une empreinte sur le paysage. Sur ce territoire, la superposition d'entités, de réglementations, de politiques rend la proposition d'un projet commun complexe. Les rencontres ont permis de cibler les besoins et les convergences d'idées.

En prenant en compte les questions liées à la covisibilité avec l'Épanchoir, à la replantation de l'alignement d'arbres sur le Canal, au besoin de stationnement estival pour la commune, au passage de la voie verte pour les vélos, aux problématiques de gestion des espaces (Canal, lignes, bois, terres agricoles), RTE peut être le déclencheur d'une concertation pour qu'un projet commun émerge de cette intelligence collective.

Des gestionnaires aux décisionnaires, de l'échelle de la commune à celle du département, nous avons pu comprendre les enjeux et les projets de chacun (voir Annexes p126), notamment ceux de Voie Navigable de France (VNF) dont la mission principale est d'entretenir et d'accompagner l'évolution du Canal du Midi.

Le projet issu du franchissement du Canal par la Méridienne sera le résultat de cette esquisse de paysage global sur les abords du Canal du Midi et sur le territoire de La Redorte.

VNF ET LA GESTION DU CANAL

La comparaison entre ligne électrique et Canal du Midi s'est poursuivie dans la mise en parallèle des travaux des deux ouvrages. Pour mener à bien notre exploration d'un rapport courtois de la ligne avec son territoire, il nous est paru nécessaire d'utiliser les documents existants produits par VNF concernant les projets en cours sur le Canal du Midi. En tant que gestionnaire du Canal, VNF a une connaissance approfondie du territoire et nous nous y référons pour inscrire notre projet dans le contexte de replantation des abords du Canal et de l'extension du domaine d'influence de ce dernier.

Pour saisir les convergences et construire un projet respectueux des directions choisies, nous comparons notre analyse avec les données fournies par le « Cahier de référence pour une approche patrimoniale et paysagère des plantations du Canal du Midi, Robine et Jonction ». Ce document commandité par VNF a été élaboré par une équipe de botanistes, de paysagistes et de géographes (voir Annexe p.103).

Dans la description des paysages traversés par le Canal, l'étude VNF évoque le fait qu'il chemine parallèlement à la plaine du Minervois. À l'inverse, la ligne électrique sillonne le territoire du nord au sud ce qui permet une lecture transversale des paysages perceptibles depuis le Canal. Les deux lignes se croisent à La Redorte, chacune y amenant une expérience de son parcours permettant un « échange » le plus riche possible à ce carrefour de lignes qu'est le paysage de La Redorte.

Une information importante à retenir de l'étude VNF est que le Canal du Midi doit se concevoir à deux niveaux : un projet de plantation des alignements du Canal à grande échelle d'une part, et un traitement des ouvrages singuliers le long du Canal d'autre part, support de projets spécifiques à venir. Cette approche se retrouve également dans notre analyse de la ligne électrique qui doit être intégrée dans un projet de territoire tout en ayant un traitement spécifique des pylônes dans leurs relations individuelles avec leur socle et leur contexte.



«Le Canal du Midi est un patrimoine reconnu par l'UNESCO. Il se caractérise par sa "ligne" particulière de façon cohérente sur l'ensemble. Cette "ligne" relativement homogène, mais hétérogène par endroits, est portée d'éléments tout au long du parcours. Ces "points" sont caractérisés par les écluses, mais aussi par la série d'arbres isolés en ligne, les points de vue, les édifices, les ouvrages d'art, les points de jonction avec le Canal ou des reliefs particuliers...»

«Prendre en compte les ensembles de séquences pour rapatrier les aménagements (mise en situation "général"). Rassurer en lien avec l'expérience de visite (...). S'appuyer sur les essences emblématiques séculaires : châtaigniers, cerisiers, pommiers, tilleuls, érables. Elles sont emblématiques parce qu'elles racontent l'histoire du Canal, des écluses, des ponts, des réverbères...»

Extraits de l'étude VNF.

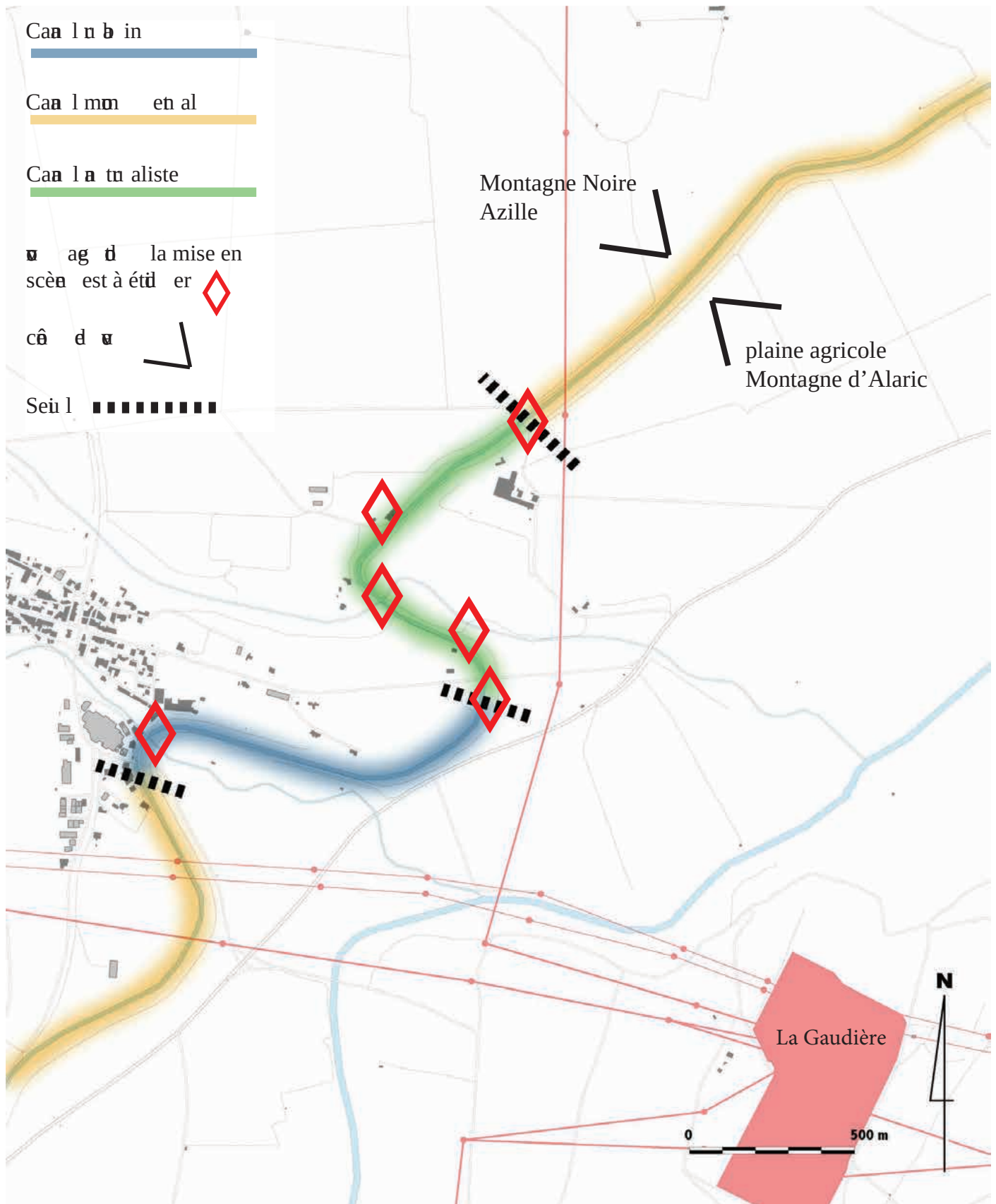


La ligne et ses pylônes au milieu des vignes.

La prise en compte du Canal et de la ligne électrique ne s'arrête pas à leur croisement, mais doit s'élargir aux autres lignes (naturelles et artificielles) du territoire pour que ces ouvrages puissent raconter la convergence des structures paysagères au niveau de La Redorte.

Plus précisément il s'agit de comprendre les différentes séquences qui se succèdent sur le bief de Puichéric à Jouarres. Ceci permettant d'intégrer les enjeux paysagers du projet de plantation VNF au niveau du positionnement de la Méridienne.

Dans l'étude VNF, il est fait mention de différentes séquences paysagères rencontrées le long du Canal. Nous avons cartographié ces séquences sur le secteur de La Redorte en fonction de la typologie rapportée par le document VNF. Ceci est donc notre interprétation de l'analyse VNF, croisée avec nos observations sur site.



Carte des séquences paysagères du Canal du Midi au niveau de La Redorte.

Les séquences naturaliste et urbaine sont les plus riches en événements, les séquences monumentales correspondent aux grands alignements d'arbres où le Canal devient l'évènement en lui-même.

Les lignes électriques correspondent à peu près aux changements de séquences.

3.2.5. L'accroche avec les paysages rencontrés

Si le canal est un monument unitaire lisible comme tel, l'empreinte des hommes et des paysages locaux est perceptible au fil du linéaire.

Le chemin de halage, ombragé et accompagné du plan d'eau, constitue un itinéraire de promenade idéal qu'emprunte une piste cyclable (1) (Haute Garonne), des chemins de grande randonnée (GR7 autour de Castelnaudary et GR 77 entre Puichéric et Olonzac), divers chemins de petite randonnée : des promeneurs locaux ou des randonneurs convergent ainsi, au moins un temps avec le canal, créant la synthèse entre les paysages alentour et ceux du canal momentanément traversés.

Les chemins de halage et les sommets de cavaliers localement abaissés servent de desserte agricole ou résidentielle (aux abords des agglomérations (2)).

Les lavoirs (3) et abreuvoirs sont une accroche utilitaire avec les activités locales.

Les pontons et les quais (4) permettent la desserte des territoires traversés par le canal.

Quant aux bandes boisées, intégrant arbres et arbustes spontanés, elles sont le reflet des paysages locaux (ormes, frênes et chênes pubescents côté atlantique ou chênes verts et pins d'Alep côté Méditerranée).

LES COVISIBILITÉS ENTRE PAYSAGE INTERNE ET GRAND PAYSAGE :

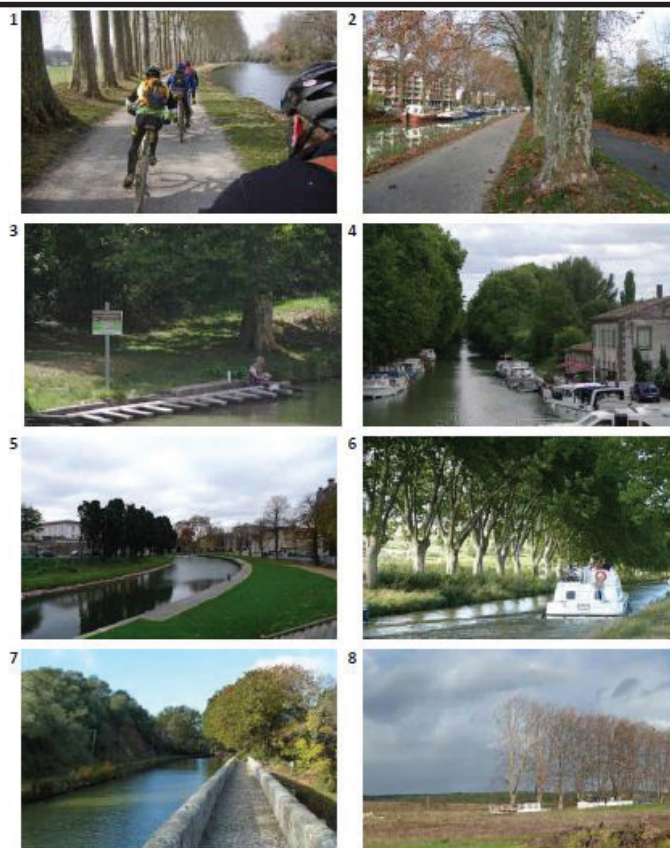
Le canal est très souvent refermé sur lui-même : les talus, cavaliers, bandes boisées assurent alors cette isolement. Ailleurs, des séquences s'ouvrent sur le grand paysage. Ce sont les séquences où le canal est à niveau avec le terrain naturel, les cavaliers sont peu élevés et les alignements ne sont pas doublés d'une bande boisée. C'est une des configurations emblématiques qui font aujourd'hui l'image de marque du canal. Du rapport du canal avec les paysages traversés, quatre typologies de séquences peuvent être identifiées :

- Canal urbain (5) : lorsque le tissu urbain est visible depuis le canal (plus ou moins qualifiant suivant qu'il s'agit de la traversée d'un centre ancien où le canal est valorisé comme une promenade ou que le canal longe l'arrière de quartier résidentiel type lotissement ou une zone d'activités...);

- Canal monumental (6) : lorsque le canal met en scène le grand paysage alentour à travers les hautes colonnades de ses alignements de platanes ;

- Canal naturaliste (7) : lorsque le canal est isolé de son environnement et où, bordé de bandes boisées, il est visuellement replié sur lui-même. Dans cette dernière configuration, la plus rare, le canal apparaît comme une rivière et sa ripsylve naturelle ;

- Canal à découvert (8) : lorsque des «accidents» paysagers sont intervenus, le canal se trouve dépouillé de ses plantations riveraines et complètement transparent, nu dans le grand paysage (abattages massifs, notamment liés au chancre). Le canal se trouve également dans cette configuration très ouverte lors de sa traversée des lagunes (côté Midi et côté Robine), en lien avec les conditions climatiques et édaphiques du milieu littoral.



Extrait de l'analyse territoriale VNF, page 22

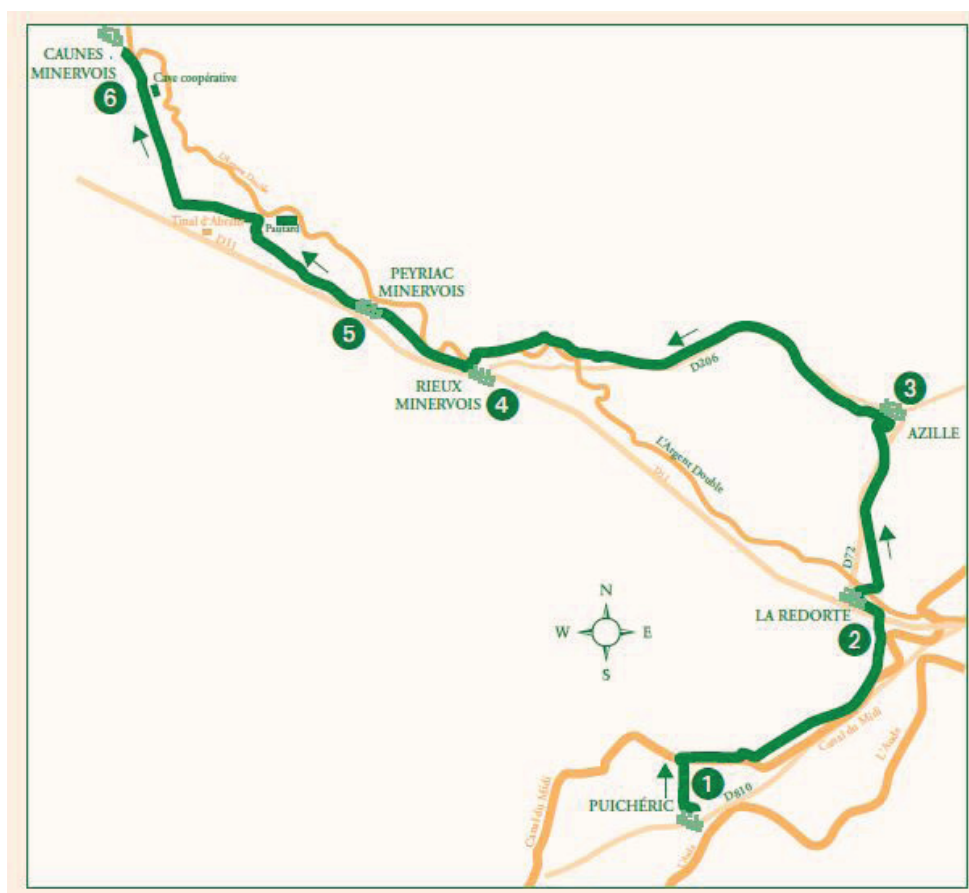
UNE VOLONTÉ D'ÉTENDRE LA DÉCOUVERTE DEPUIS LE CANAL VERS LE TERROIRE

La commune de La Redorte propose des chemins de randonnée depuis le port de la Fabrique pour découvrir le territoire au-delà du fil d'eau du Canal. Sur les deux itinéraires proposés, nous remarquons que le tracé est prévu pour permettre la rencontre des différents événements liés au Canal comme celui de l'Épanchoir, mais également d'autres lieux non perceptibles depuis le Canal.

Ce cadrage étendu des points d'attrait correspond à celui que nous avons déterminé lors de notre analyse paysagère de la commune. Il convient donc de penser l'intégration de la présence du réseau électrique à cette échelle. Par conséquent, le traitement du croisement spécifique entre le Canal du Midi et la Méridienne s'imbrique dans un schéma plus global d'intégration.



Photo de la carte des sentiers de randonnée proposés au niveau du port de la Fabrique

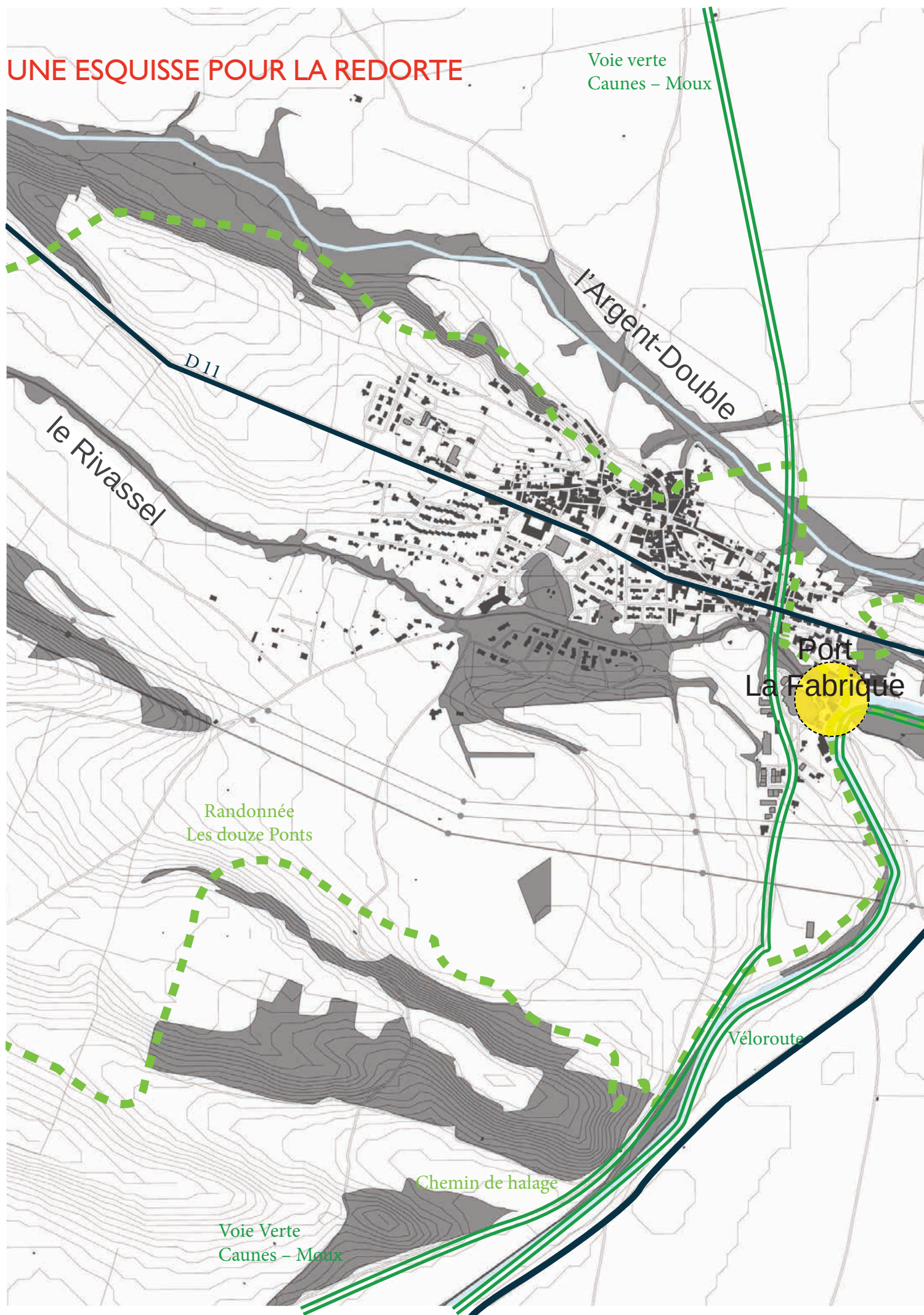


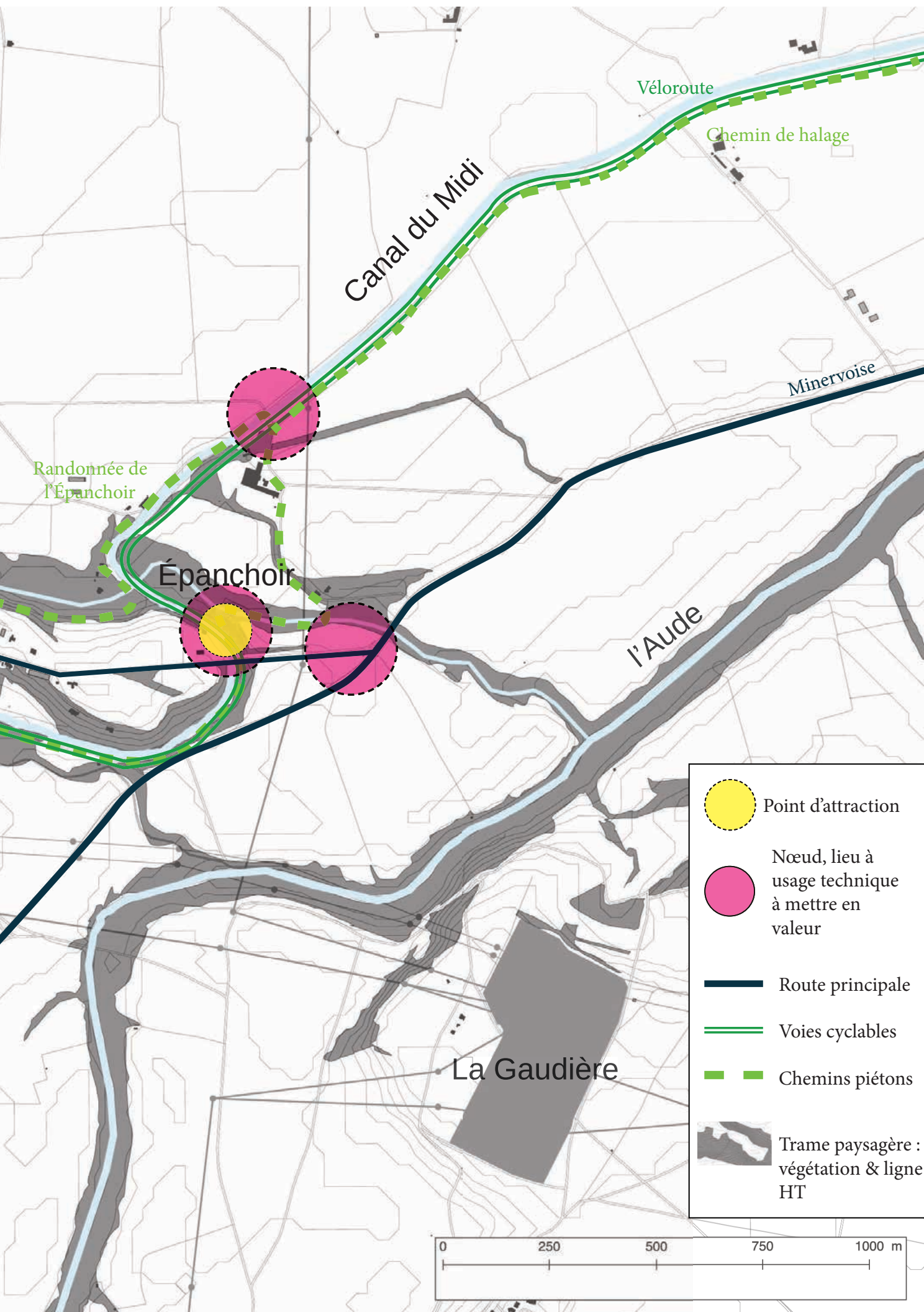
Carte de la randonnée du Chemin Vert, empruntant une partie de l'ancienne voie ferrée Caunes-Moux.



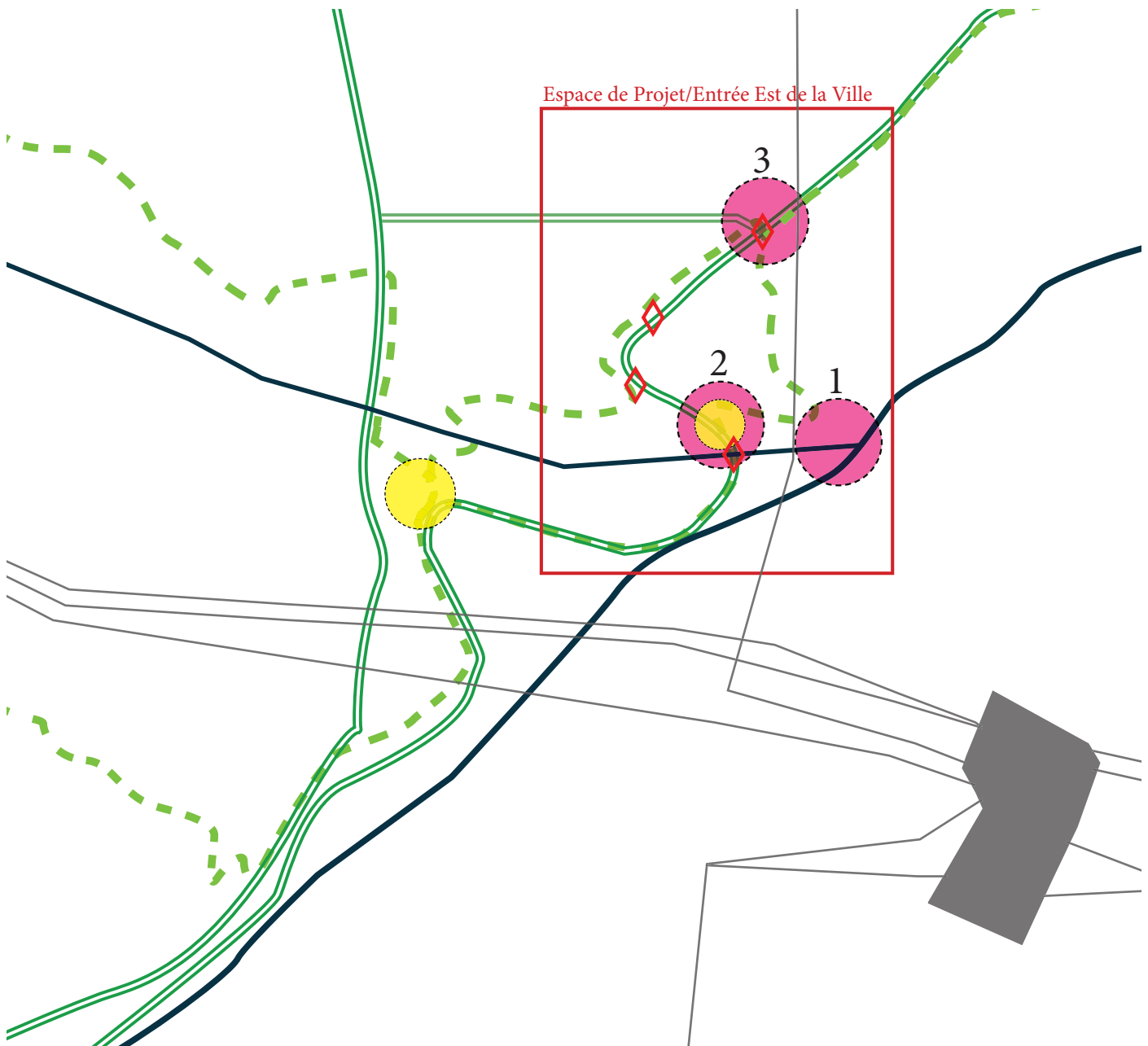
Photo de l'alignement de pins le long de l'ancienne voie ferrée au nord de La Redorte.

UNE ESQUISSE POUR LA REDORTE





LE PROJET RTE, L'OCCASION D'INDUIRE UN PROJET DE PAYSAGE CONCERTÉ



Si l'on considère que le projet d'intégration de la future ligne s'imbrique dans une démarche paysagère plus globale, il faut déterminer d'autres points à potentiel de projets et qui font écho à un thème en commun, celui du Canal.

Dans ce cadrage large, trois sites se démarquent :

- (1) un délaissé à l'entrée de la ville que le maire souhaiterait transformer en parking pour l'accueil des touristes allant visiter l'Épanchoir de l'Argent-Double
- (2) l'espace en contrebas de l'Épanchoir aujourd'hui tenu en boisement peu entretenu
- (3) l'espace le long du Canal à l'aplomb des lignes électriques à côté du ponceau de la métairie.

Ces trois sites ont en commun une vocation technique et fonctionnelle (stationnement de véhicules, gestion du niveau d'eau du Canal, alimentation en électricité). Comment un projet sur ces lieux peut-il permettre en plus d'améliorer et de valoriser leur environnement proche et plus largement le paysage de La Redorte ? Ce sont des espaces de rotules, importants à l'échelle de la commune. Ils permettent une rencontre et une canalisation des flux et usages. Ils sont à mettre en relation avec les différents projets et tracés existants : la future véloroute le long du Canal, les chemins de randonnée autour de La Redorte et le projet évoqué par le maire de voie verte sur l'ancien tracé de la voie ferrée Caunes-Moux passant par le port de la Fabrique. Ces lieux questionnent la capacité de concevoir l'ingénierie comme un outil au projet de paysage.

DÉLAISSÉ (ENTRÉE DE VILLE)

1



LIEU EN ARRIÈRE DE L'ÉPANCHOIR

2



PONCEAU DE LA MÉTAIRIE

3



La concentration de projets est un potentiel dont il faut se saisir pour proposer un paysage pour La Redorte : l'arrivée de la véloroute, le projet de replantation du Canal, la transformation de la Méridienne sont autant de potentiels à mettre en relation.

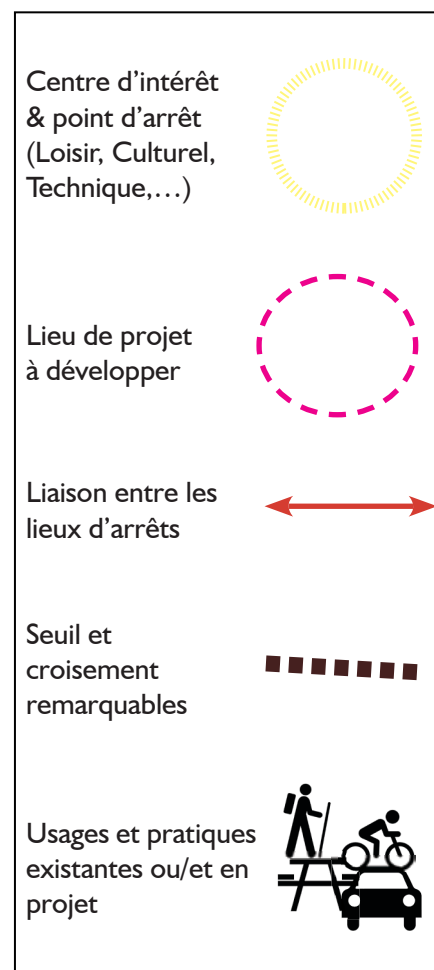
En s'appuyant sur les trois points que sont l'Épanchoir, le futur parking et la Méridienne et à partir des données de VNF, nous avons esquissé une proposition de plan de paysage et des propositions d'actions pour chacun des espaces cités ci-dessus.

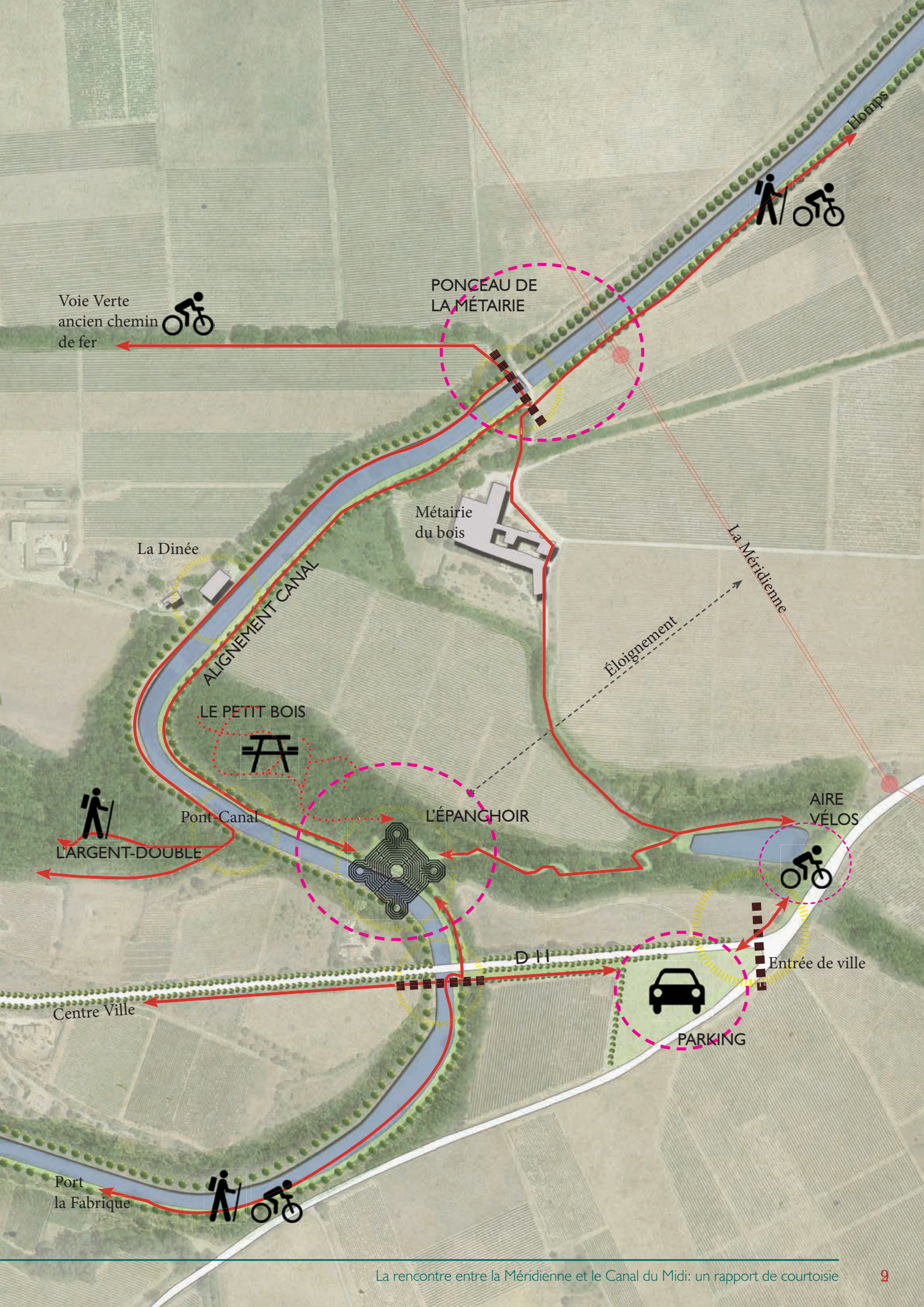
L'idée est d'esquisser ici une structure paysagère capable d'accueillir les habitants et les visiteurs en créant un cadre pour mettre en valeur les ouvrages et centres d'intérêt remarquables le long du Canal. L'objectif est de tester comment le Canal peut influencer et prendre une amplitude dans le paysage traversé en créant des relations avec l'environnement alentour. À partir des usages existants et projetés, nous avons articulé le projet autour de l'Épanchoir.

Depuis la route de la Minervoise à l'entrée est de la ville, les usagers peuvent se garer sur le nouveau parking ombragé. Un alignement de pins reconduit en promenade se déploie le long du talus de la RD11. Cette promenade dirige l'usager vers le centre-ville et propose un détour en direction de l'Épanchoir. Un accès secondaire vers l'Épanchoir depuis le parking est également possible en se dirigeant vers l'étang où une aire de stationnement pour vélos peut être aménagée, permettant de le rejoindre à pied en suivant le bois le long de l'Argent-Double.

Ce bois jouxtant l'Épanchoir est lui aussi repensé. Il doit devenir un espace en retrait de l'agitation du Canal et permettre un temps d'arrêt.

L'espace du ponceau de la métairie est un seuil de la ville et une transition de séquence paysagère du Canal. Les visiteurs arrivant par le biais du Canal ou bien par le chemin de halage doivent ressentir ce changement de rythme, basculement entre la séquence du Canal monumental vers la séquence naturaliste. Ce lieu est également un point de passage de la boucle de randonnée partant du port de La Redorte et le point de croisement avec la Méridienne. La mise en scène de ce point de rencontre est donc importante. Le projet propose d'établir des structures végétales singulières pour spécifier le basculement de séquences, mais également souligner les différentes rencontres.







PARKING

Garage automobile désaffecté au croisement de la RD11 et la Minervoise. Cet espace peut accueillir le parking permettant au visiteur de rentrer à pied dans La Redorte et aller à l'Épanchoir. En réutilisant les gravats des bâtiments, la conception d'un «jardin sec/garrigue» pour venir accompagner le stationnement et aménager l'entrée dans la ville de La Redorte.



ACCÈS À L'ÉPANCHOIR

Depuis le parking il faudra penser un cheminement en contrebas ou le long de la route pour amener le visiteur à l'Épanchoir dans un cadre agréable. L'alignement de pins est à souligner et à conserver/étendre dans l'aménagement futur.



AIRE VÉLO

Espace le long de la Minervoise, au niveau d'un étang situé à l'intersection avec le chemin menant à la métairie du bois. Ce lieu de stationnement pourrait être relié avec le parking quelques mètres plus loin. Il pourrait être une aire de stationnement pour les voyageurs à vélo, qui peuvent ensuite se diriger vers l'Épanchoir ou rentrer dans La Redorte.



L'ÉPANCHOIR

À l'arrière de l'Épanchoir, en contrebas du Canal, un vaste espace où pénètre le circuit pédestre de la ville doit être repensé pour accueillir les visiteurs et les habitants de manière à ce qu'ils puissent s'y installer. Il faut entreprendre ici une sélection du patrimoine arboré, abattre l'inutile pour valoriser le remarquable (chênes anciens). Les circulations doivent être plus évidentes et identifiables. Ce lieu mi-ouvert mi-fermé doit pouvoir mettre en valeur l'Épanchoir et le patrimoine arboré du bois à proximité.



LE PETIT BOIS

Ce boisement fermé et dense jouxte l'Épanchoir et le Canal du Midi. Il y a une sélection et une éclaircie à faire pour créer des bosquets fermés et dessiner des clairières en retrait de l'agitation du Canal et de l'Épanchoir. Le bois devient un espace plus intime dans un vocabulaire plus forestier et renforce la séquence naturaliste du Canal du Midi.



L'ARGENT-DOUBLE

L'Argent-Double passe au fond d'un petit vallon boisé. Cette structure paysagère est traversée par un chemin permettant d'aller du port de la Fabrique au pont-canal sans longer le Canal. La rivière est imperceptible depuis le chemin qui la surplombe. Un taillis jeune se forme, impénétrable. Les rives s'enfrichent. Une gestion extensive est à mettre en place pour conserver des ouvertures et vues lointaines.



LE CANAL DU MIDI

Ici le Canal traverse des espaces plus fermés par des boisements et des alignements de chênes que nous étendons du pont de la RD11 au ponceau de la métairie. L'idée est de fabriquer une séquence « naturaliste », décor des ouvrages d'art le long du Canal.



PONCEAU DE LA MÉTAIRIE

C'est un point de croisement sur lequel il faut structurer un changement de séquence du Canal, de « naturaliste » à « monumental ». La Méridienne passant à proximité, c'est l'opportunité d'explorer de possibles aménagements mettant en scène cette infrastructure et de révéler l'ouverture sur le grand paysage.

Pour proposer un projet cohérent du futur parking, de l'Épanchoir et du ponceau de la métairie, il a fallu penser un plan général des structures paysagères.

Lorsque l'on s'attarde à regarder au-delà du Canal, on remarque une présence importante d'alignements de platanes sur les chemins et routes. En effet les alignements de platanes sont un élément structurant du paysage alentour (rue principale de La Redorte voir Annexe p.96) et il nous paraissait important de se référer aux alignements en tant que structure principale du projet.

Alignement du Canal :

D'après le projet de replantation du Canal, le peuplier blanc est replanté sans discontinuité au niveau de La Redorte, hormis la conservation d'un alignement de chênes pubescents sur la séquence de l'Épanchoir. Pour mettre en valeur cette séquence, nous avons souhaité marquer une ambiance naturaliste contrastant avec la séquence du Canal monumental aux extrémités de la ville dont les ponts font office de transition. Nous proposons donc un alignement de chênes pubescents sur l'entière portion entre les seuils du ponceau de la métairie au nord et du pont de la RD11. Les chênes se fondent avec les boisements existants autour de l'Épanchoir et de l'Argent-Double mettant en valeur l'ouvrage historique. La séquence naturaliste formellement identifiée invitera le visiteur à sortir du chemin de halage et à pénétrer dans les espaces attenants réaménagés. Un plan de gestion devra être fait pour ouvrir les bois de l'Argent-Double qui deviendra à terme un espace d'arrêt et de loisirs aussi bien pour les touristes que pour les habitants, tout en offrant des liaisons vers la ville ou vers les cultures.

Alignement depuis le parking :

Un alignement de pins existe déjà au-dessus du parking le long de la RD11, il est à étendre pour accompagner et dessiner une nouvelle entrée de ville. Il commencera au niveau du parking, qui intégrera ainsi les pins pour l'ombrage et qualifiera le croisement entre la Minervoise et la RD11.

Alignement au croisement de la Méridienne et du Canal :

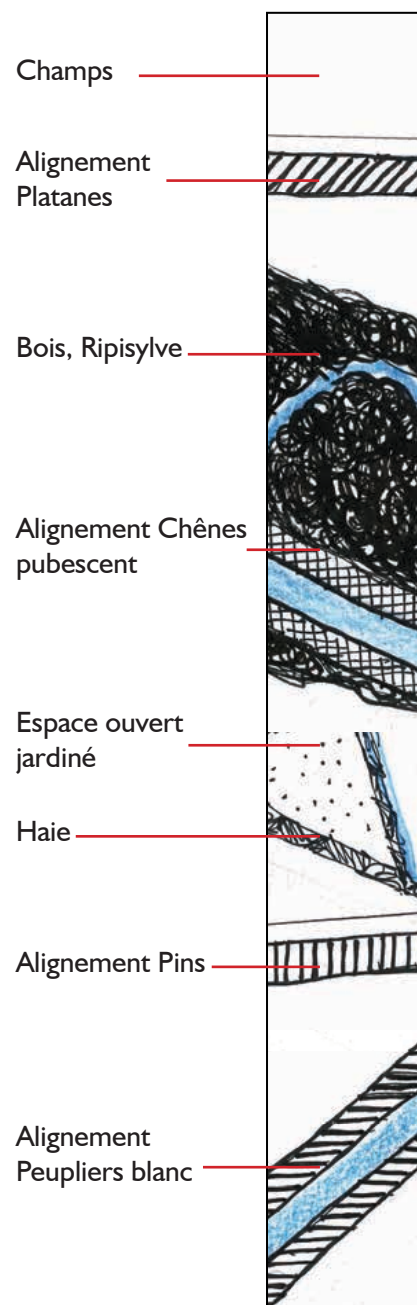
Le croisement de la ligne électrique avec le Canal du Midi au niveau du ponceau de la métairie est l'occasion de mettre en scène le changement de séquence du Canal. Un projet détaillé explore les scénarios possibles pour permettre un rapport de courtoisie entre contraintes techniques et alignement patrimonial du Canal (cf partie 3).

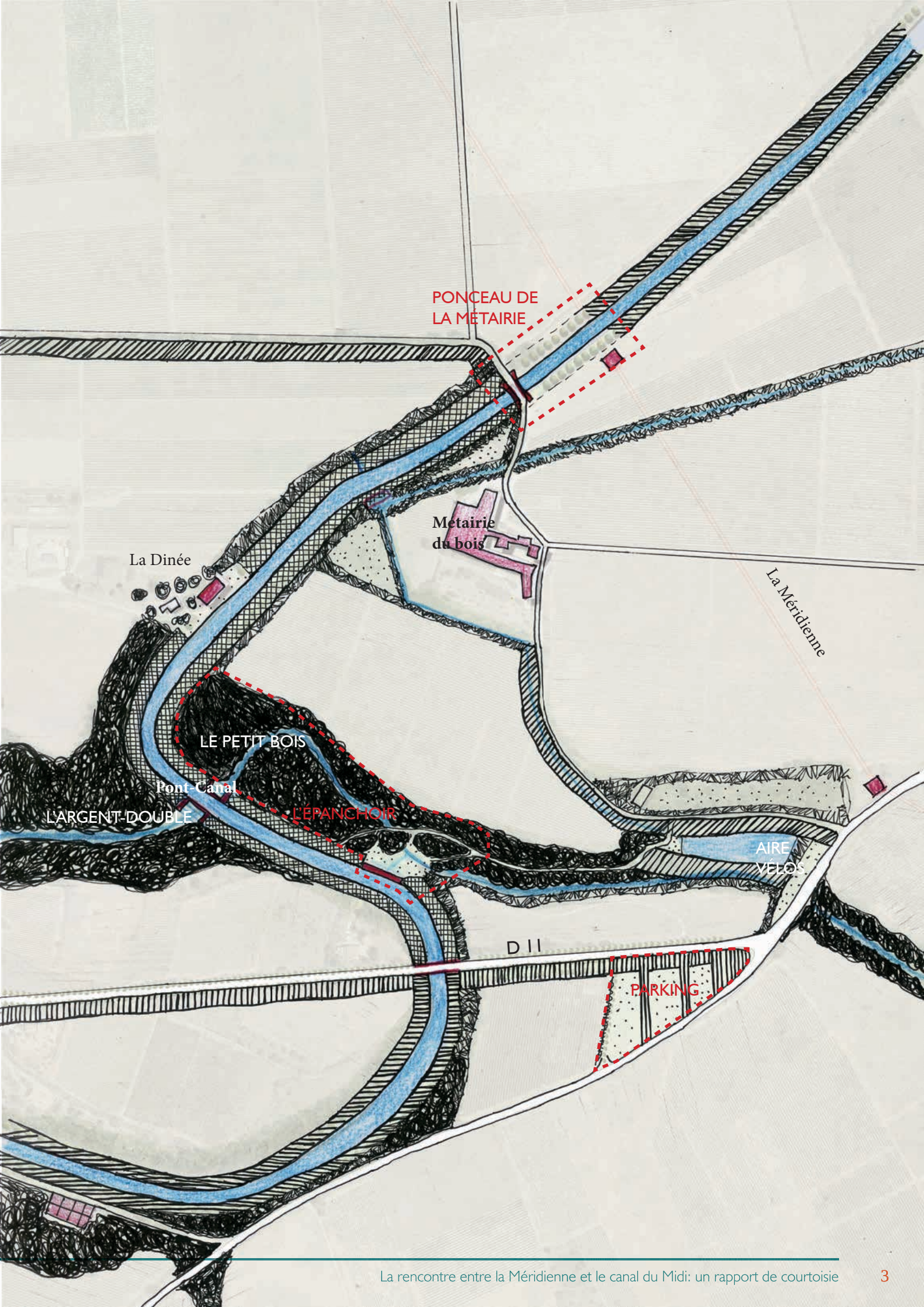
Chacune de ces structures végétales dessine et permet une lecture du paysage :

– les pins nous orientent vers la ville ou le parking et font écho à l'alignement de pins le long de la future voie verte.

– Les chênes marquent l'espace d'arrêt et donnent une nouvelle relation du Canal en s'ouvrant vers les structures paysagères qui le traversent.

À partir de cette trame paysagère peuvent se décliner des projets plus spécifiques à l'échelle du parking, de l'Épanchoir et de la Méridienne.





LE FUTUR PARKING

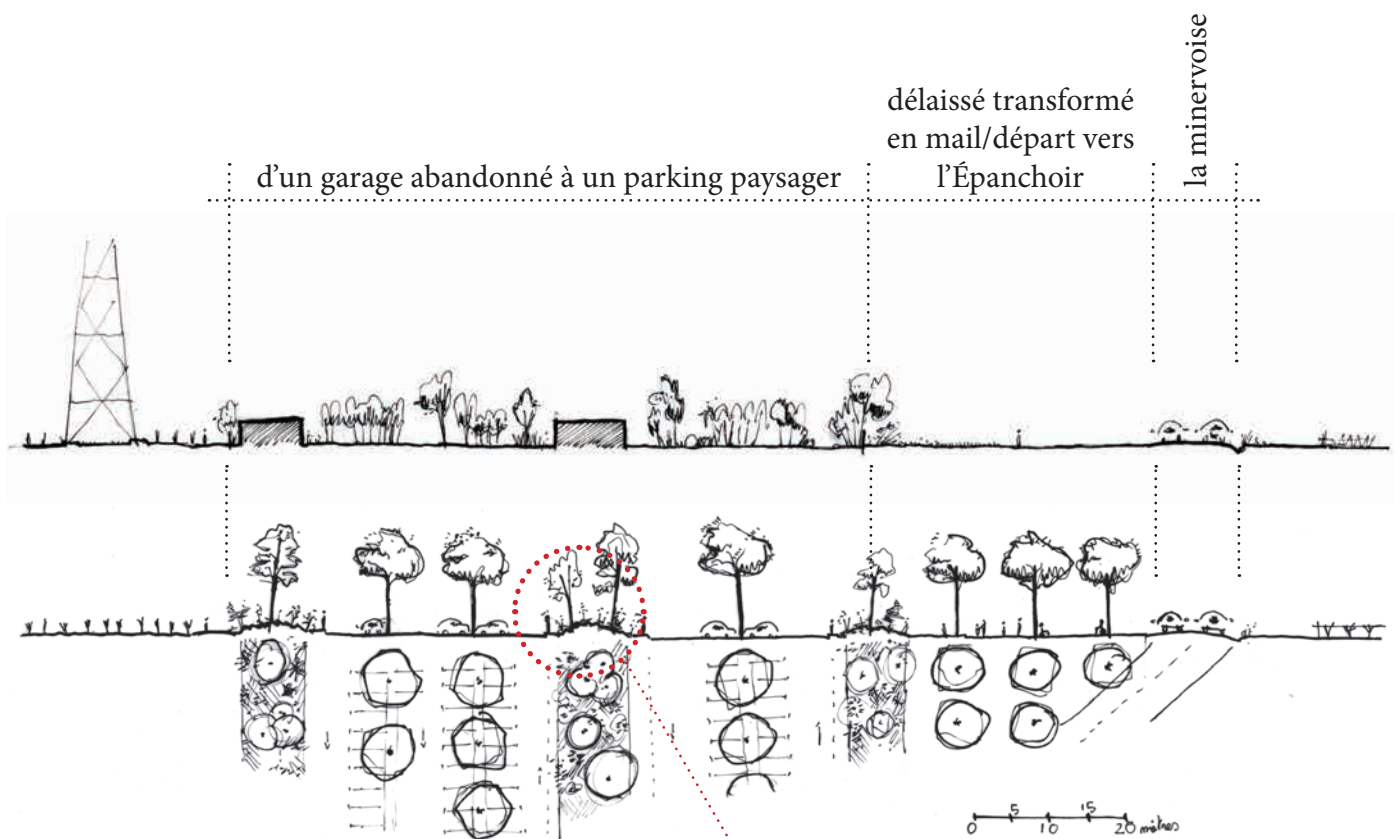
En échangeant avec le maire de La Redorte, le besoin d'un parking pour la ville a été identifié. Le site du garage désaffecté à l'extrême est de la ville est propice à répondre à ce besoin, mais aussi à requalifier l'entrée de ville. Les pins existant dans le parking forment un mail au croisement des routes, et nous en faisons le point de départ des piétons vers les promenades.

L'esquisse d'un parking détourné en jardin sec qui se fabrique avec les ressources du site met en valeur la mémoire et l'identité locale. Des buttes empierrées viennent définir l'espace du parking et s'insérer dans la végétation locale constituée de garrigues et de pelouses sèches.

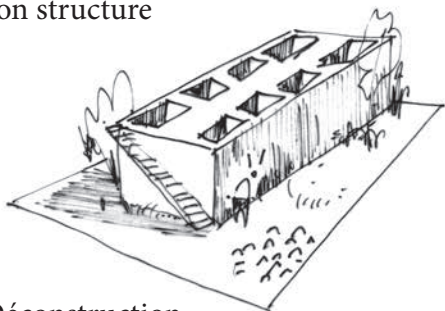
Le parking, espace d'ordinaire peu attrayant, permet de repenser l'entrée vers La Redorte tout en restant sobre face à la proximité de l'Épanchoir.

À l'échelle de la ville, l'alignement de pins le long de l'ancienne voie ferrée, aujourd'hui chemin de randonnée et demain peut-être voie verte, sera un reflet et un indicateur des entrées de ville de La Redorte.

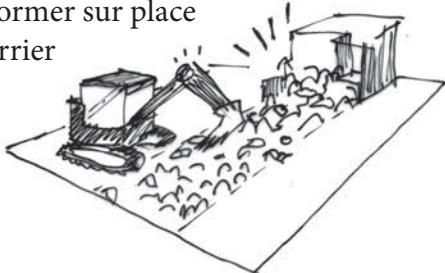




T 0 : Construction
en béton structure
le site



T 1 : Déconstruction
pour former sur place
un pierrier



T 2 : Ajout de terre et
plantes de jardin sec



Détails du cheminement piétons le long du jardin sec

Valoriser les « déchets » pour en faire une
ressource économique et structurante

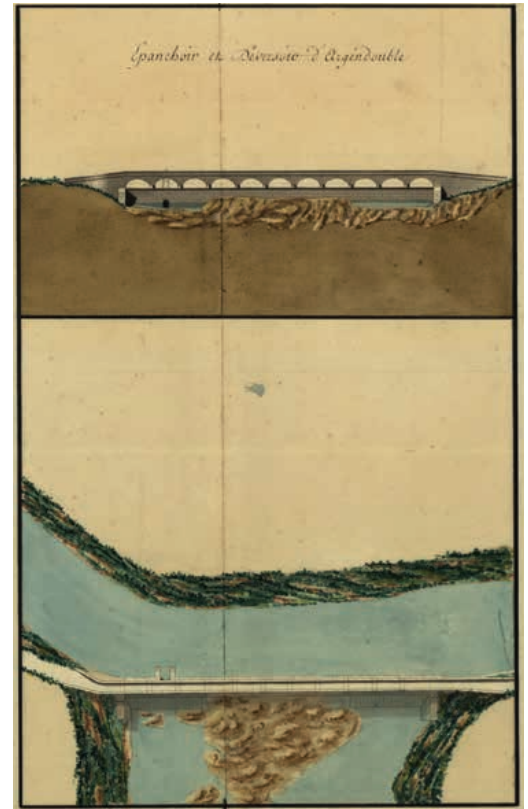
DERRIÈRE L'ÉPANCHOIR

L'Épanchoir de La Redorte est un attrait touristique, un point de rassemblement pour les habitants et un ouvrage d'art classé monument historique. La ville s'en est emparée pour en faire son symbole et cherche à le mettre en valeur le plus possible.

Aujourd'hui celui-ci est juxtaposé à un bois en contrebas dans lequel s'écoule le ruisseau de l'Argent-Double. La visibilité de l'Épanchoir est très bonne au niveau des berges, cependant lorsque l'on descend dans le bois, l'ouvrage n'exerce plus sa force d'attraction. Globalement le bois n'articule pas de réels points focaux, il s'agit juste de le traverser grâce à un chemin tracé.

Le projet propose d'éclaircir le bois en proposant des points de vue sur l'Épanchoir et le ruisseau par l'intermédiaire de clairières aménagées pour que les usagers puissent s'y installer le temps d'une pause pique-nique ou d'une soirée d'été.

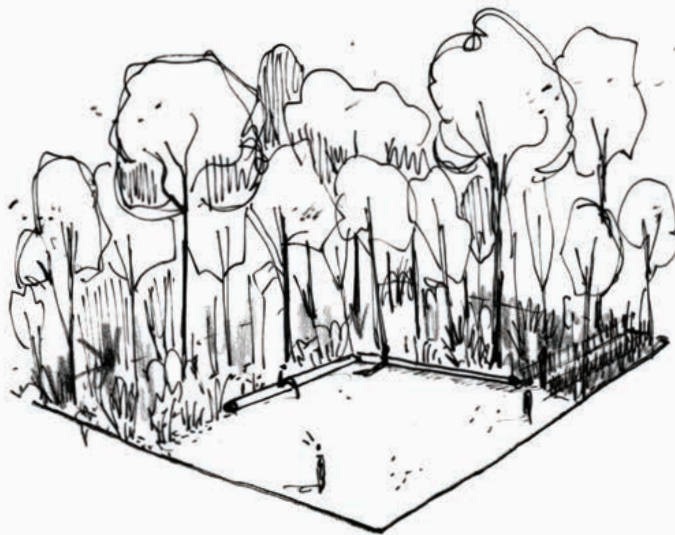
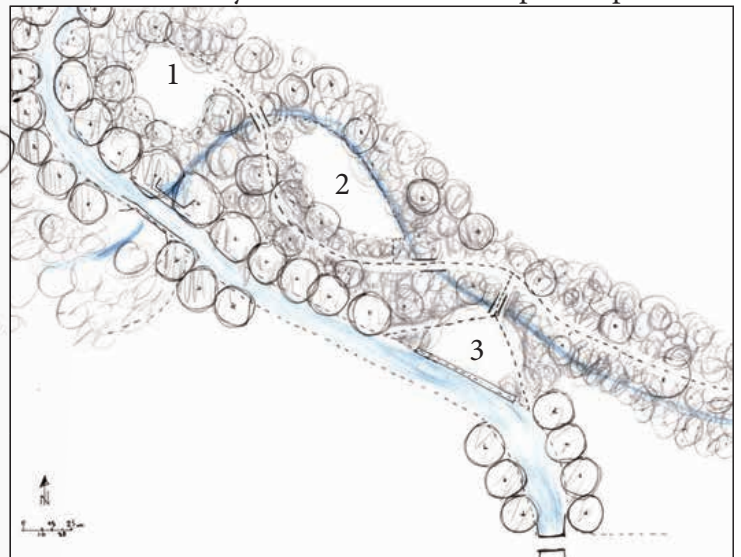
La lisière du bois reste épaisse pour ne pas déformer le rôle de barrière visuelle avec la ligne électrique.



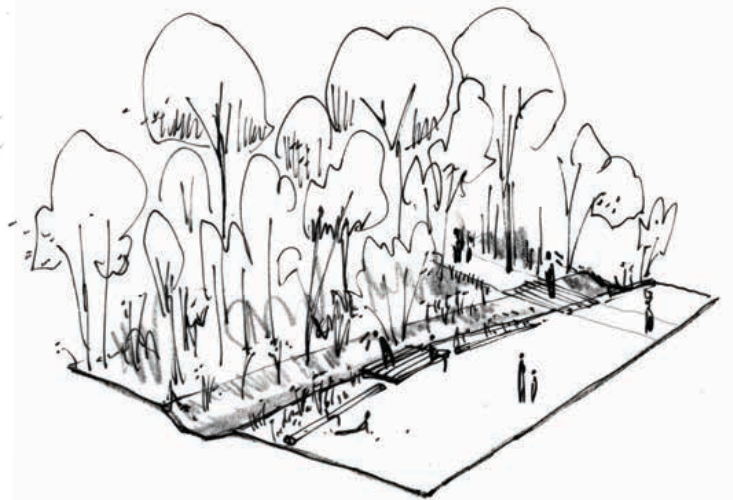
Un système de clairières depuis l'Épanchoir



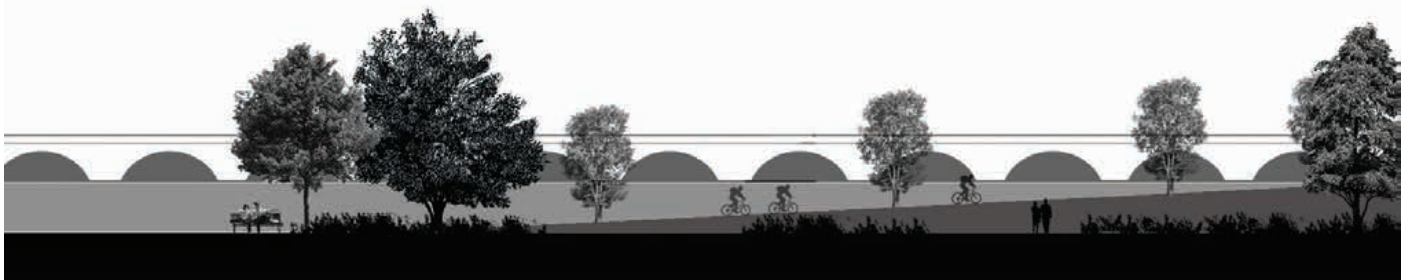
Aujourd'hui : Le Petit Bois est un boisement dense et impénétrable



Demain (1) : Ouverture de clairières, créer une lisière et un parcours dans le bois



Demain (2) : Rendre visibles la rivière et sa végétation



Demain (3) : Cadrage des vues et des chemins autour de l'Épanchoir (en haut, aujourd'hui)

LE PONCEAU DE LA MÉTAIRIE

C'est le lieu où la ligne de la Méridienne et le Canal du Midi se rencontrent. Comme dit précédemment, il s'agit également d'un seuil de la ville matérialisé par le pont. Les chemins de randonnée de La Redorte ainsi que la future véloroute traversent également ce lieu.

Cet espace requiert donc une attention particulière puisqu'en plus d'être à la frontière entre deux séquences paysagères, la présence de l'infrastructure électrique nécessite une réflexion sur sa visibilité, c'est-à-dire son intégration ou son enfouissement.

Le site concerne l'objet initial de la commande (voir Annexe p.77). Nous avons donc approfondi son étude, d'autant plus que la replantation des berges est prévue prochainement par VNF.



Vue de la Méridienne avant/après coupe des arbres : rôle de masque assuré par la végétation.

03.

Des propositions de traversée

Sur le territoire de La Redorte, à l'instar des autres villes de la plaine de l'Aude, le Canal du Midi est le point d'attraction du territoire. C'est la vedette. Le Canal est le moteur des villes, du département et de la région. Tous les acteurs utilisent l'image du Canal (label UNESCO) pour faire connaître et développer le territoire. C'est la scène, c'est l'élément à mettre en lumière dans ce paysage agricole.

Autour la vie ordinaire existe, c'est ce que nous nommons les coulisses. Les champs, les villes, les hangars, les lignes électriques et le poste de la Gaudière en font partie. L'image de coulisse ne signifie pas nécessairement que ces espaces sont inintéressants, indignes de prétendre au paysage. Bien au contraire, ces espaces de contingence en font partie intégrante, ils en sont le facteur d'harmonie. Le paysage est une projection culturelle contemporaine sur l'espace regardé comme sur l'espace vécu. Et notre culture évolue constamment, c'est d'ailleurs pour cela que de plus en plus les coulisses pénètrent la scène et sont données à voir. Elles portent en elles autant de ressorts esthétiques que les décors conventionnels qu'elles animent.

Les lignes omniprésentes autour de La Redorte croisent inévitablement plusieurs fois le Canal. Il s'agit donc d'établir une relation de politesse entre les deux ouvrages. Ce que nous appelons plus précisément un rapport de courtoisie : quand la ligne coupe le Canal, il faut prendre en compte les codes (techniques, esthétiques, usages) des deux ouvrages, et faire de cette rencontre l'occasion de pérenniser la scène, où le soin apporté à la ligne électrique ne doit pas voler la vedette au Canal du Midi.

En effet la ligne, ouvrage déconnecté du territoire, doit retrouver un socle, une relation avec le paysage et ses habitants. Il y a ainsi la volonté d'apporter une qualité à un ouvrage technique qui reste ordinaire et étranger dans le paysage quotidien. À La Redorte l'intégration de cet ouvrage doit être réfléchie à l'échelle d'un projet commun entre les habitants, la commune et le Canal.



Poste de la Gaudière



Épanchoir de La Redorte



LES COULISSES



LA SCÈNE

ÉTUDE D'IMPLANTATION DE LA MÉRIDIENNE

LOCALISATION DE LA ZONE DE FRANCHISSEMENT

Au départ de l'étude, deux scénarios pour les tracés de la nouvelle ligne ont été envisagés. L'un suivant le tracé actuel, et coupant le Canal au même endroit qu'aujourd'hui, l'autre plus à l'est à 500m environ du tracé actuel. Ce dernier conduit à s'éloigner de l'entrée de La Redorte.

Après exploration de la rencontre possible entre le Canal et la ligne très haute tension, la deuxième solution n'a pas été retenue. En effet, le tracé actuel permet d'implanter la ligne au niveau d'un changement de séquence paysagère du Canal (« Canal naturaliste »/« Canal monumental »). De plus en déplaçant le tracé à l'Est, le cavalier devient plus bas, 1 mètre de haut environ contre 3 mètres si l'on reste dans la zone actuelle, et l'on perd ainsi l'effet d'écran visuel par rapport au pylône depuis le chemin de halage.

L'option de l'enfouissement et l'option de la ligne aérienne (tracé proche de la ligne actuelle) sont détaillées dans la suite de l'étude.



Tracé actuel



Tracé à 500 m



OPTIONS DE TRACÉ DE LA LIGNE EN AÉRIEN

(voir Annexes p120-123)

TRACÉ 1

Par rapport au tracé de la ligne existante, ce nouveau tracé permet de s'écarter des habitations.

La sortie du poste de la Gaudière est modifiée par rapport à l'existant. Le croisement avec les lignes partant vers l'ouest est géré au niveau du poste électrique et non plus à proximité de l'Aude.

Pour ce premier tracé, il a été retenu un éloignement conventionnel de 500 m par rapport à l'Épanchoir (périmètre de protection des monuments historiques, voir Annexes p124). Il est toutefois à noter que la ligne actuelle se situe à 170 m de l'Épanchoir sans être visible compte tenu de l'écrin végétal qui entoure le monument.

TRACÉ 2

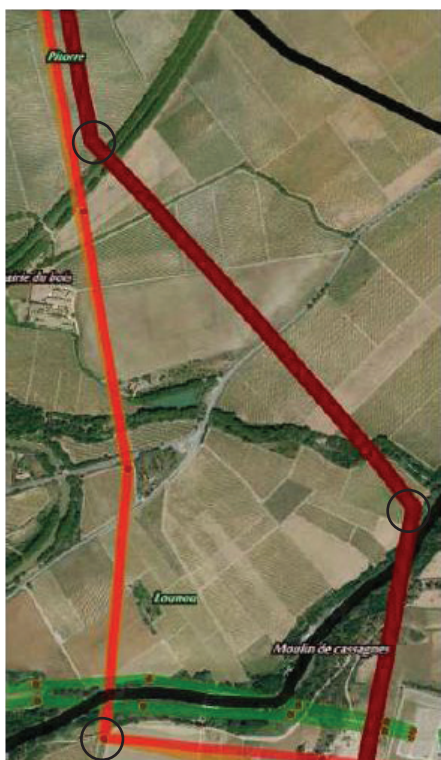
Par rapport au tracé 1, le pylône d'angle a été déporté plus au nord pour améliorer l'insertion de la ligne au niveau du Canal.

Ce nouveau tracé permet également d'implanter le pylône proche du Canal sur la même rive qu'actuellement pour conserver l'effet masque du talus depuis le chemin de halage. Sur l'autre rive, le cavalier est plus bas.

TRACÉ 3

Par rapport au tracé 2, le tracé a été légèrement rapproché du tracé actuel pour améliorer l'insertion du pylône au niveau de la Minervoise en le rapprochant de la zone boisée. Ce dernier tracé conduit à s'écarter d'environ 400 m de l'Épanchoir. Comme les tracés précédents, cela permet d'éviter un surplomb dans la zone en arrière (délaisé à l'entrée de ville/Minervoise) de l'Épanchoir, qui pourrait le cas échéant faire l'objet d'un aménagement pour les visiteurs.

Ce tracé permet également de rapprocher le franchissement du Canal du point actuel de franchissement, qui faciliterait les opérations de replantations à venir.



○ Pylône d'angle (pylône renforcé)

OPTION D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE

Depuis sa création dans les années 60, la ligne passe en aérien. Aujourd'hui, la modification de cette ligne est soumise à la réglementation des sites classés. L'article L341-11 du code de l'environnement indique ainsi :

« Sur le territoire d'un site classé au titre du présent chapitre, il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux. »

Lorsque des nécessités techniques impératives ou des contraintes topographiques rendent l'enfouissement impossible, ou bien lorsque les impacts de cet enfouissement sont jugés supérieurs à ceux d'une pose de ligne aérienne, il peut être dérogé à titre exceptionnel à cette interdiction par arrêté conjoint du ministre chargé de l'énergie ou des télécommunications et du ministre chargé de l'environnement. »

Cet enfouissement supprimerait la présence du pylône au niveau du Canal, mais il laisserait une trace dans le paysage (voir Annexe p.114). Cela impliquerait une bande d'environ 10 à 15 mètres de large sur 3 km de long à travers les parcelles agricoles, empêchant la culture de la vigne.

Techniquement l'enfouissement d'une ligne Très Haute Tension est réalisable. Il n'existe cependant que peu de lignes enfouies étant donné la grande difficulté technique et le coût très important d'une telle réalisation. Sur le site de La Redorte, il faut prendre en compte non seulement le franchissement du Canal, mais aussi celui de différentes structures : l'Argent-Double, la route de la Minervoise et l'Aude, pour pouvoir accéder au poste électrique de la Gaudière. La création de postes aérosouterrains est aussi à prévoir en début et fin de la ligne enterrée pour repasser sur une ligne aérienne. Ces petits postes électriques ont une emprise de l'ordre de 0,4 à 1 ha.

En outre, l'enfouissement implique un chantier avec un impact pédologique important. L'impact hydrologique serait également à évaluer.

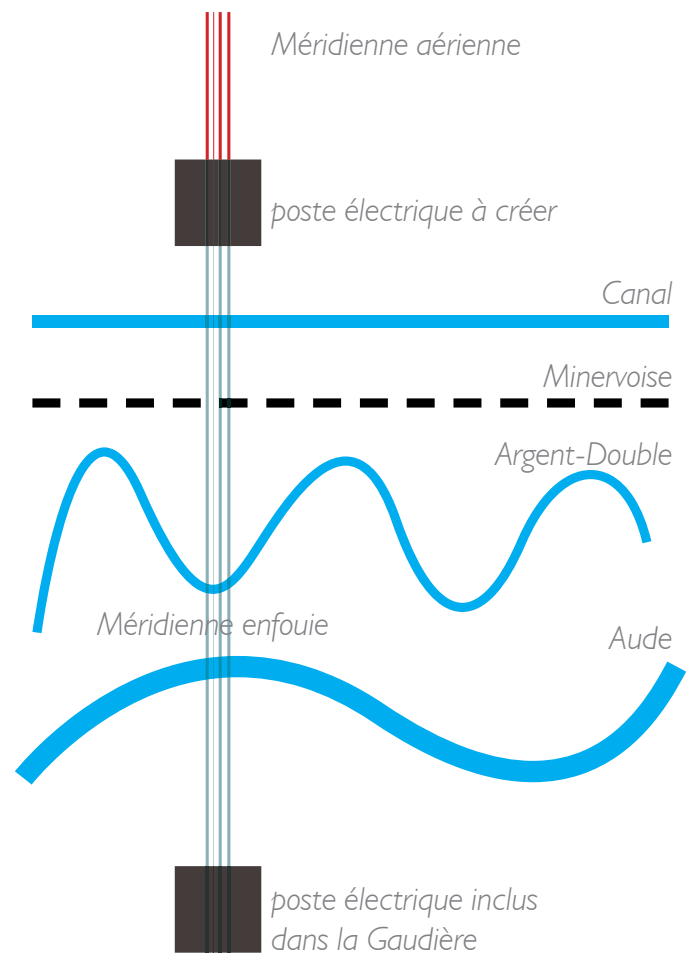
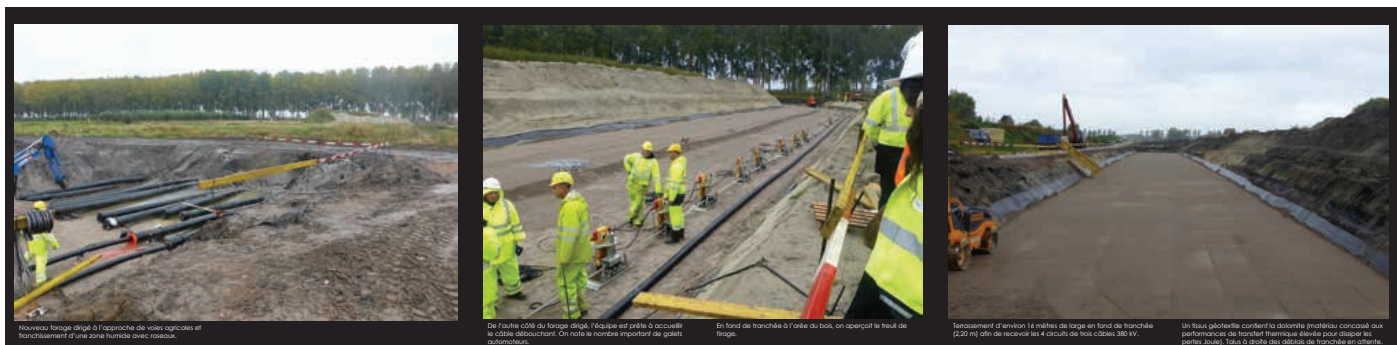


Schéma des structures traversées par la ligne enfouie



Chantier Elia Stevin (2016)



ZOOM : tracé ligne projetée (enfouissement)



Poste aéro souterrain au Danemark.



Poste aéro souterrain au Danemark.

OPTION PYLÔNE ARCHITECTURÉ

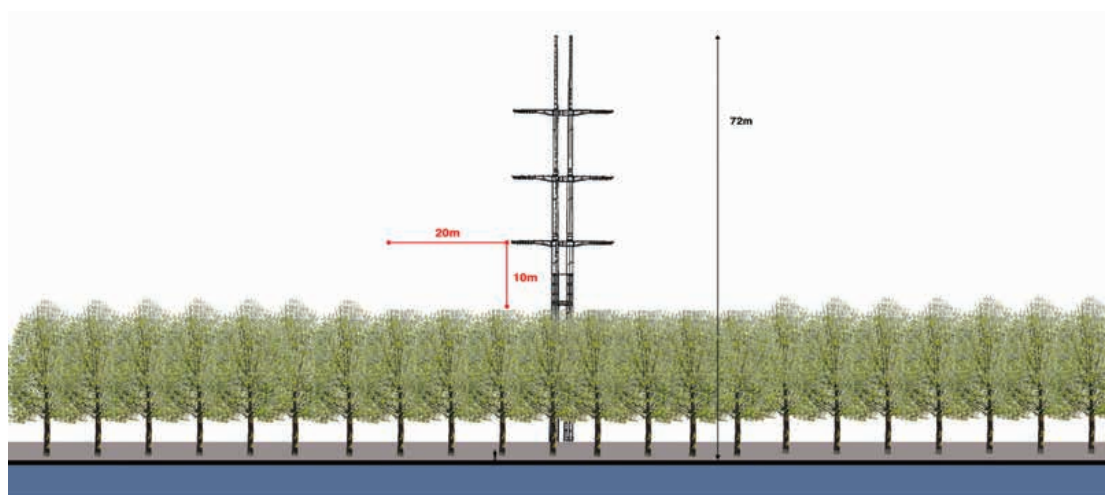
À travers le dialogue entre les acteurs, nous avons identifié un intérêt d'utiliser éventuellement une architecture de pylône originale. RTE nous a envoyé des illustrations de différents pylônes que nous avons mis en situation à travers des coupes (voir Annexes p. 113 et suivantes). La juxtaposition de la ligne aérienne avec l'alignement arboré du Canal a également été examinée.

Plusieurs points sont à relever :

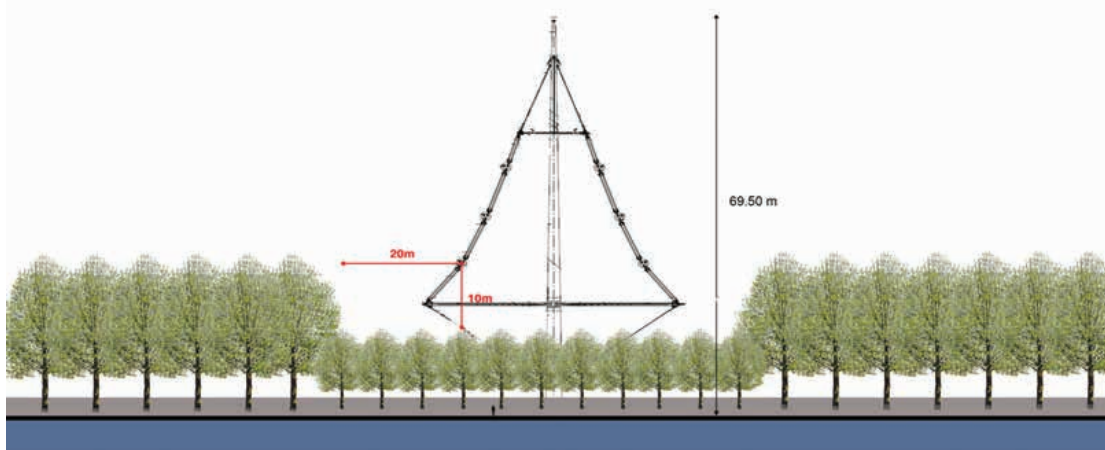
- Le choix d'un pylône suffisamment haut peut répondre à la demande d'un alignement d'arbre continu le long du Canal (cf photo ci-dessous). Il est toutefois à noter que les pylônes de très grande taille (Équilibre, Roseau : 70 mètres) auront une présence plus marquée dans le paysage.
- Les normes de sécurité imposées par la ligne électrique impliquent des restrictions de hauteur de la végétation sur une distance spécifique en fonction du type de pylône. Il s'agit donc de proportionner les dimensionnements des arbres et du pylône de manière équilibrée.
- Le choix d'un pylône architecturé peut contribuer à le mettre en valeur et s'inscrire dans une démarche d'innovation autour du Canal. A contrario, un autre point de vue possible est de retenir un pylône standard (treillis) pour ne pas se démarquer par rapport au Canal.
- Par ailleurs, une simulation a également été réalisée avec un pylône compact 400 kV innovant développé par un designer danois (T-pylon).



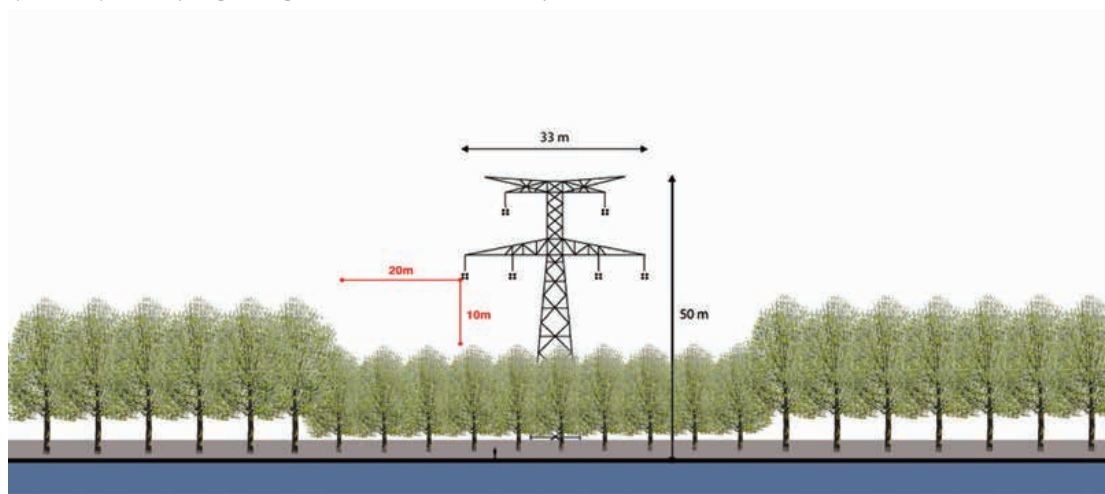
Exemple d'alignement de platanes sous l'emprise d'une ligne aérienne à Montgiscard



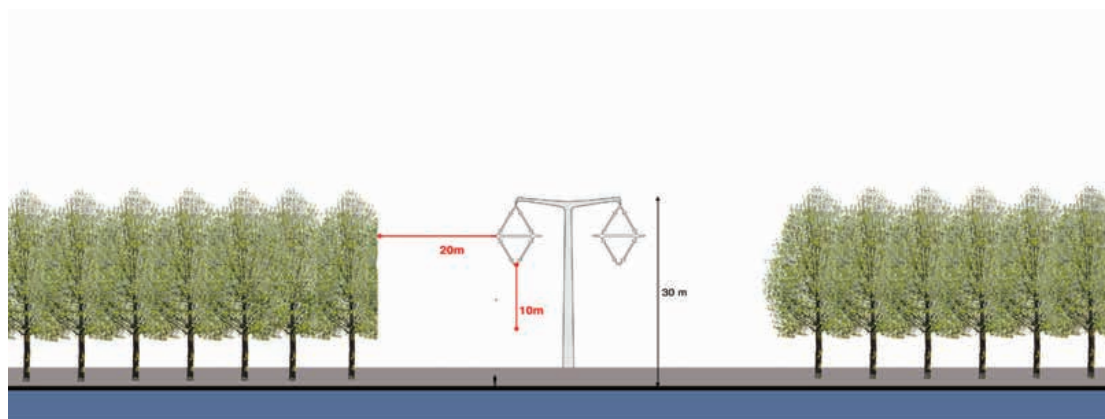
Pylône « Roseau » (design : Marc Mimram)



Pylône « Equilibre » (design : Hugh Dutton Associés et Gritech)



Pylône « Beaubourg » (treillis)



Pylône « T-pylon » (design : Bystrup)

SCENARIOS DE PLANTATION

SCÉNARIO I : PLANTATION DE PEUPLIERS BLANCS

OPTION 1 : PLANTATION EN CONTINU

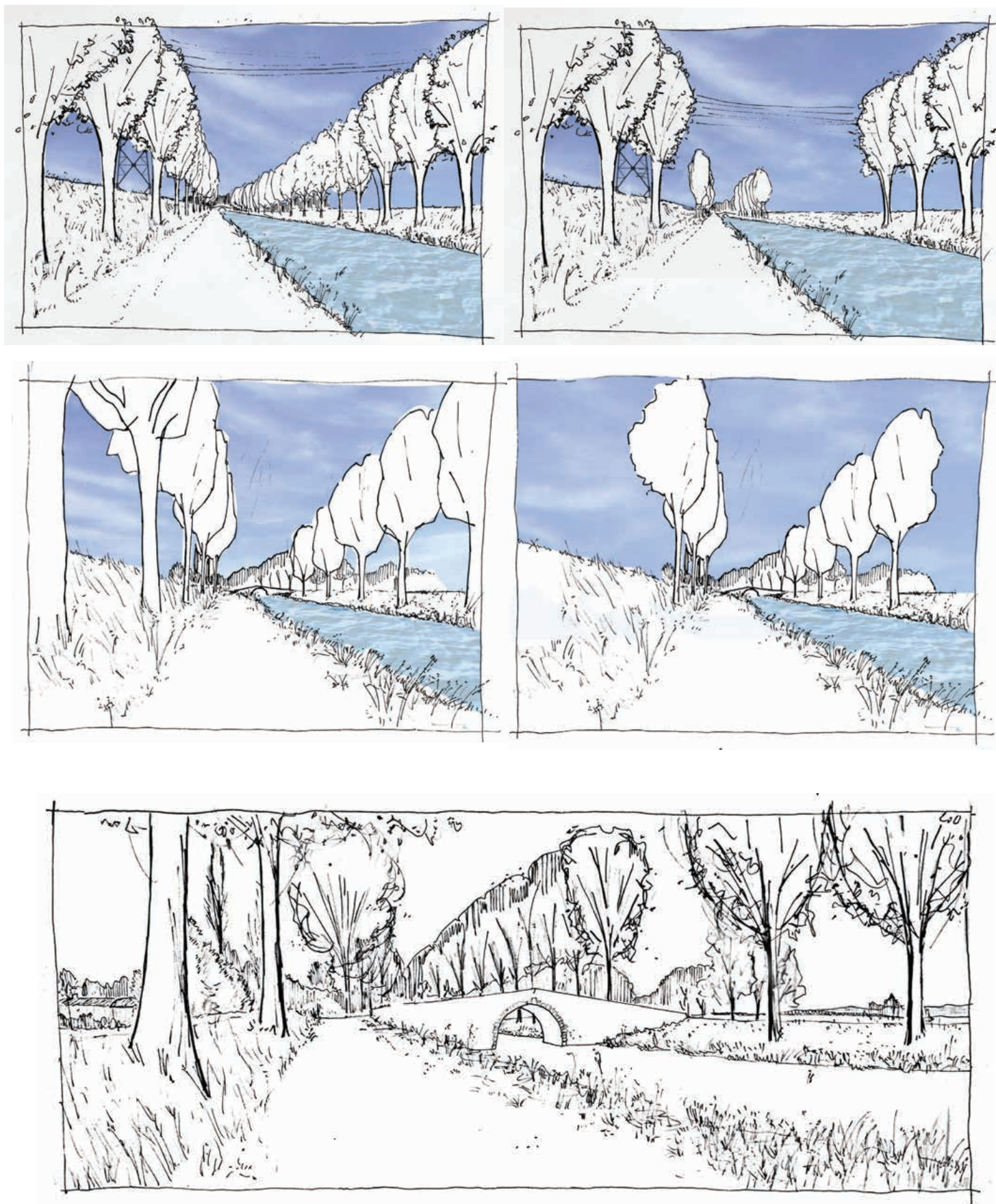
Cette première prospection tend à maintenir le plan de replantation de VNF : un alignement continu de peupliers blancs, même sous l'emprise de la ligne. Cette option n'est possible qu'avec l'installation d'un pylône haut garantissant la continuité de la hauteur des peupliers avant et sous la ligne. Si l'on imagine que les peupliers mesureront à terme 40 mètres de haut (cf. doc VNF sur le projet de plantation) le pylône mesurerait près de 70 mètres de haut (contre environ 45 mètres aujourd'hui).

La gestion des arbres sous les lignes peut devenir complexe. En effet, si les arbres dépassent la marge de sécurité vis-à-vis de la ligne, ils seront taillés régulièrement. Cela aura pour effet un surcoût de gestion et une présence annuelle pour la taille de ces sujets. VNF indique par ailleurs que cette gestion intense peut affaiblir ces sujets. Tailler un arbre revient à mettre son « corps » à l'air libre et laisse donc une porte d'entrée aux maladies. En état de stress après une coupe l'arbre réagit violemment par des rejets et des drageons (pour le peuplier notamment) provoquant une déformation possible de l'architecture souhaitée de l'arbre. Le peuplier réagit moins bien que le platane à des tailles régulières.

OPTION 2 : PAS DE PLANTATION SOUS L'EMPRISE DE LA LIGNE

Cette deuxième option est la plus simple techniquement. L'alignement de peupliers s'interrompt sur une soixantaine de mètres et reprend ensuite.

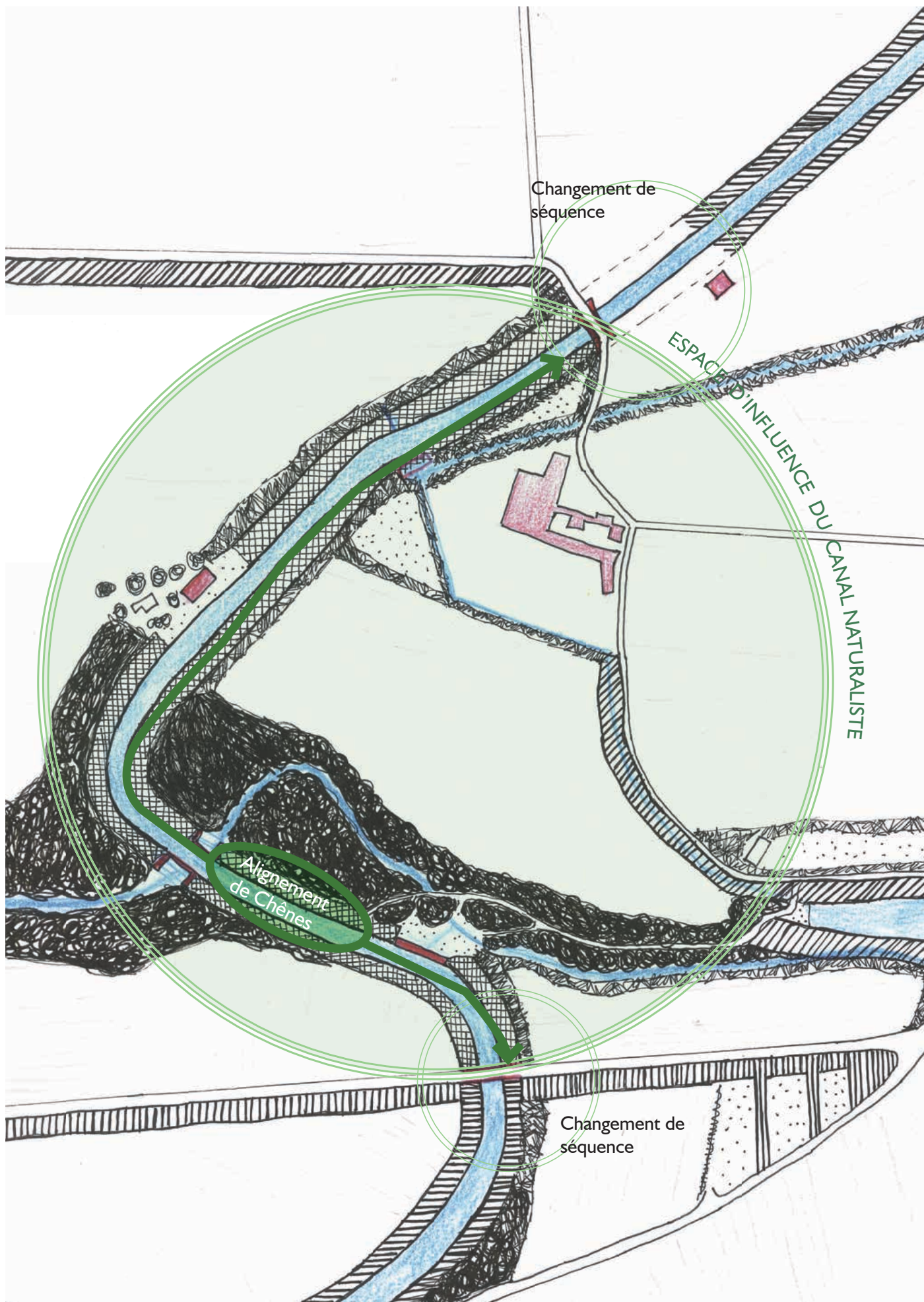
Ce choix évite toute contrainte technique de gestion sous l'emprise de la ligne. Elle permet aussi d'implanter un pylône de faible ou moyenne hauteur (T-Pylon, Beaubourg) dont l'architecture sobre et plus ordinaire viendra se fondre et passer avec discrétion dans le paysage. L'Épanchoir, situé dans un coude du tracé du Canal particulièrement boisé, n'est pas en co-visibilité avec la ligne THT. La rivière de l'Argent-Double qui recueille le trop-plein du Canal, développe sa propre ripisylve. Celle-ci constitue un avant-plan suffisant, à condition de ne pas trop rehausser la hauteur des pylônes.



SCÉNARIO 2 : ALTERNATIVES À L'ALIGNEMENT DE PEUPLIERS

Les scénarios suivants tendent à s'appuyer sur le point dur qu'est le ponceau de la métairie dans ce paysage. En effet, nous en faisons un évènement qui serait le seuil entre deux séquences paysagères. D'une part, le Canal « monumental » avec son alignement majestueux de peupliers visible depuis la plaine agricole et l'horizon montagneux au loin. D'autre part, après avoir franchi le pont en direction de La Redorte, le Canal « naturaliste ». Son alignement de chênes pubescents (s'appuyant sur des sujets déjà présents) pourrait être prolongé lors de la replantation du pont de la RD au ponceau de la métairie. Ce changement d'espèce marque une atmosphère différente pour arriver au pied des ouvrages d'art du pont-canal et de l'Épanchoir.





OPTION I : SAULES PLEUREURS

Dans l'idée de mettre en scène le ponceau de la métairie, nous avons dessiné plusieurs options de traitement du végétal sous les lignes et ce jusqu'à l'Épanchoir. Cette première option propose un alignement de saules pleureurs. Ce choix s'appuie sur la palette végétale mise en avant dans le dossier du projet de plantation (VNF). Le saule pleureur est défini comme une espèce remarquable permettant de signaler et valoriser un ouvrage particulier le long du Canal.

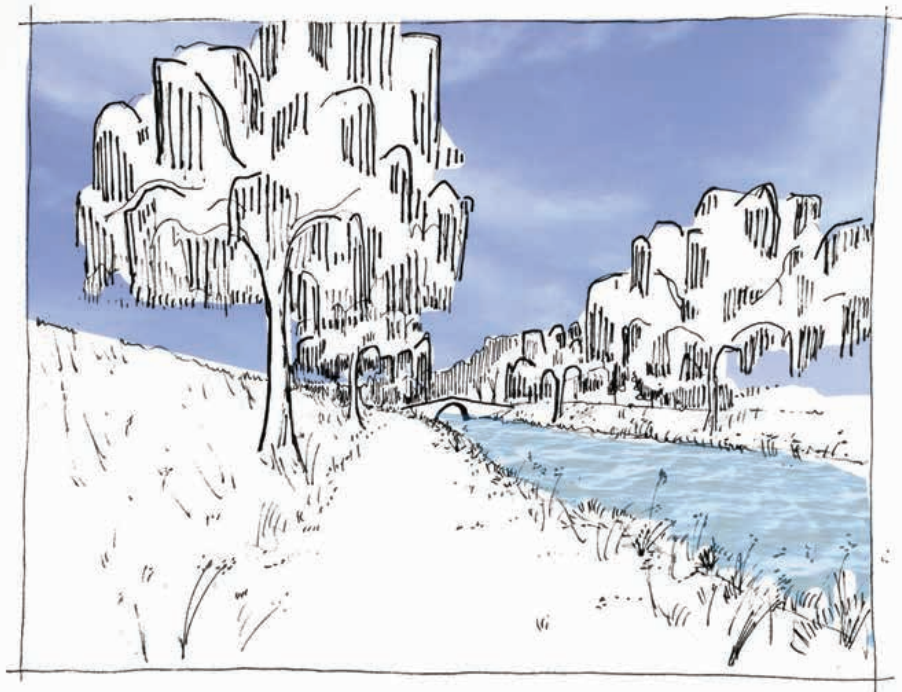
Les saules pleureurs accompagnent ainsi le voyageur jusqu'au pont avant de laisser place aux chênes pubescents et à la séquence naturaliste. Le saule peut être planté à l'aplomb des lignes. Mesurant 15 mètres de haut, cette espèce pourrait être installée sans engendrer de contrainte de gestion importante.

4.2.5. Les essences signals des ouvrages, points singuliers et sites majeurs (essences 3)

- *Cupressus sempervirens* (Cupressaceae), le cyprès de Provence (cf fiche ci-avant)
- *Salix x babylonica* (Salicaceae) Saule pleureur



Habitat	Climat	Sol	Forme et développement	Sujet adulte en Europe méditerranéenne	Disponibilité
Cultivar hybride du Saule blanc méditerranéen.	Rustique Aime la lumière et le soleil	Tout sol, modérément sec à humide Large gamme de pH (acide à alcalin) Aime les terrains frais à largement pourvus en eau mais tolère les terrains secs	H 15-20m Petit Arbre à rameaux flexueux retombants Croissance rapide Longévité non chiffrée	Sujets adultes présents sur le canal du Midi au niveau des écluses	Non limitée en pépinières ornementales



OPTION 2 : ARBRES DE TROISIÈME GRANDEUR SOUS L'EMPRISE

Dans cette deuxième option, nous avons pris le parti d'installer des arbres de troisième grandeur. Ce sont des espèces qui mesurent entre 7 à 15 m de haut maximum et peuvent donc être installées sous les lignes sans contrainte de gestion.

Nous avons sélectionné le mûrier blanc d'après les documents VNF historiques et de replantation. C'est une des premières espèces qui fut testée en plantation le long du Canal. À l'origine plantée pour la culture de vers à soie et le fourrage, c'est une espèce qui reste associée au Canal et transmet la mémoire de l'usage des arbres à travers l'évolution du Canal (voir Annexe p.111). On pourrait ainsi tailler le mûrier en plateau. Cette architecture végétale cadre la vue vers un horizon bas mettant en valeur le ponceau de la métairie.

Dans les arbres de troisième grandeur se trouvent aussi certains arbres fruitiers. L'arbre nourricier est une image qu'il paraît intéressant d'approfondir. Oliviers et amandiers sont deux arbres présents dans la campagne alentour. Leur apparition sur les bords du Canal raconte le grand paysage et l'environnement traversé par le Canal. Ces essences de fruitiers mettent en valeur la métairie du bois et son pont en mettant en scène l'usage productif de l'arbre au bord du Canal du Midi.

La récolte et la gestion des arbres fruitiers pourraient être mises en valeur par des gestionnaires autres que RTE ou VNF, et proposer ainsi une cueillette libre pour les voyageurs.



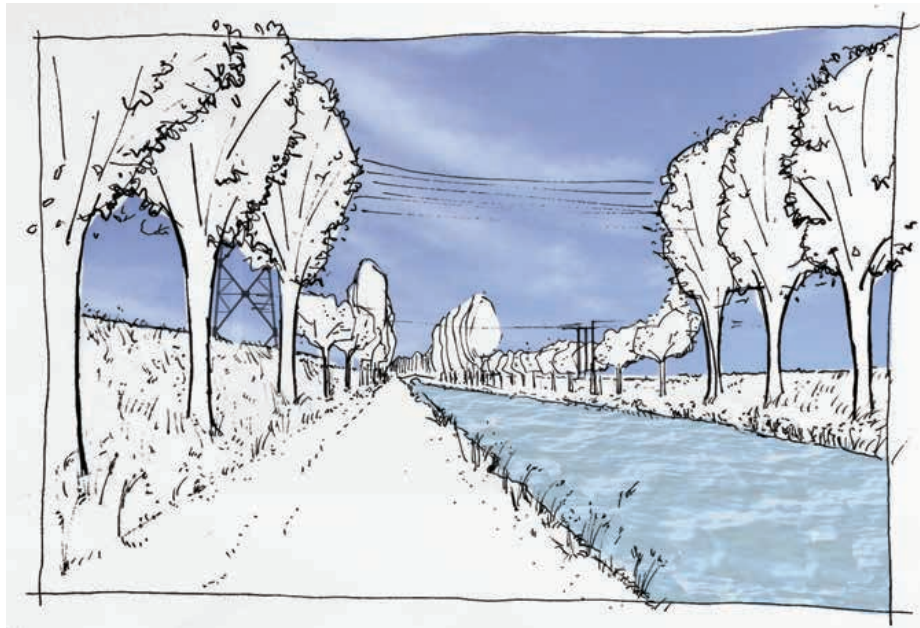
Arbres de troisième grandeur sous l'emprise (mûrier)

« Morus alba (Morus) : mûrier blanc ou mûrier de Chine
Flore Forestière Française (IDF) (Rameau et al) publiée par l'IDF Tome 3 région méditerranéenne



Habitat	Climat	Sol	Forme et développement	Sujet adulte en Europe méditerranéenne	Disponibilité
Originaires de Chine. Introduits au XVIIIe siècle dans le midi de la France comme source alimentaire pour l'élevage du vers à soie. Parfois sub-spontané mais le plus souvent planté en bord de champs, chemin ou jardin.	Supporte des climats variés Aime la lumière	Matériaux d'origine diverse pH variable Sol à réserve en eau correcte	H 4 à 15m Arbuste ou Petit arbre à houppier dense souvent taillé en têtard. Longévité > 200 ans	Sur le Canal du midi	Non limitée en pépinière ornementale : nombreux cultivars ornementaux





OPTION 3 : ARBRES TÊTARDS

Pour continuer à explorer l'arbre productif et la mémoire de l'usage de l'arbre sur le Canal du Midi, cette dernière option propose la mise en place d'arbres têtards pour accompagner le passage de la ligne THT et mettre en scène le ponceau.

L'arbre têtard est une structure végétale rurale. Elle fait écho au platane qui fut entretenu de cette manière jusqu'au milieu du XXe siècle. C'est une taille qui permet de récupérer du bois et valoriser l'arbre comme une ressource linéaire au fil du Canal.

Le têtard a l'avantage et l'inconvénient de devoir être taillé régulièrement et strictement (la fréquence dépend de l'espèce). Il demande en effet une attention particulière, mais le produit de la taille est valorisable. On pourrait ici planter du saule blanc (rameau pour plessage ou attache des vignes, piquets) ou du chêne pubescent (bois chauffage, construction), deux espèces présentes aussi dans les végétaux qui peuvent être utilisés au bord du Canal. Le chêne raconte ainsi la végétation naturelle du Minervois tout en annonçant la séquence naturaliste ensuite. On retrouvera ainsi sur la même espèce une taille très architecturée racontant la plaine agricole, puis des chênes avec un port plus libre qui s'intégrera dans les boisements existant autour de l'Épanchoir.

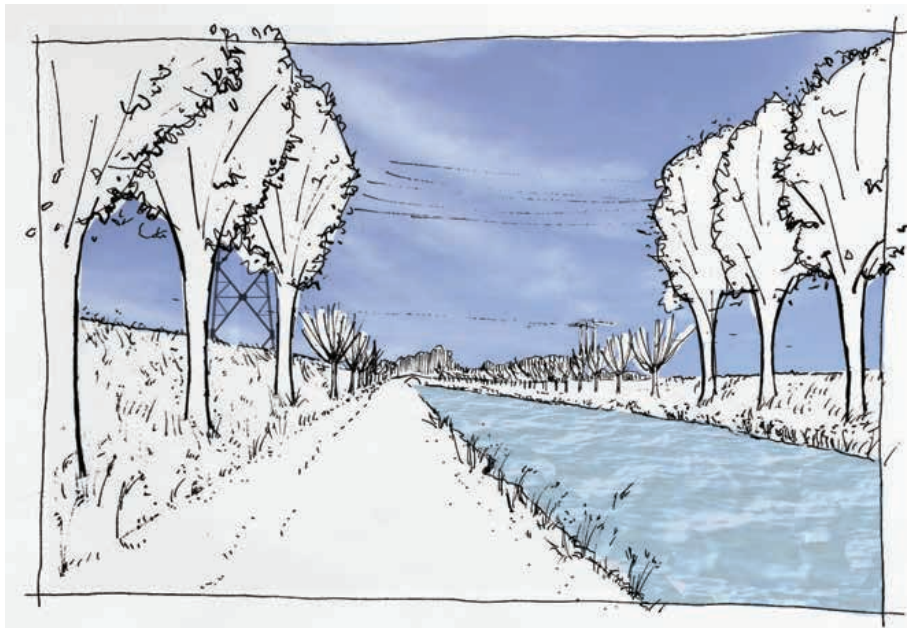
Au-delà de la qualité esthétique, la conduite d'une espèce en têtard offre une qualité écologique, en entremêlant les dynamiques d'un arbre jeune (les rameaux qui repoussent) et d'un arbre sénescant (tronc ancien, parfois creux). C'est un écosystème à part entière proposant des niches pour de nombreuses espèces.

Biodiversité et productivité se superposent sur ces arbres, sans oublier la dimension culturelle qui raconte le monde paysan et son mode de gestion du vivant. C'est ainsi une source d'inspiration pour aujourd'hui et demain dans le contexte de transition énergétique où la valorisation et la gestion de nos ressources sont à repenser. L'arbre têtard peut être ainsi transformé en bois énergie, bois d'œuvre, etc.

Sa gestion peut être faite par des exploitants agricoles qui peuvent récupérer le bois de la taille en échange de l'entretien, ou bien par VNF si le produit de la taille peut être valorisé pour l'entretien et la gestion du Canal (plessage, piquets en bois, etc.).



Photo d'arbres conduits en têtards le long du Canal. Source : Archives VNF.



L'ensemble des actions réalisables pour le croisement de la Méridienne avec le Canal du Midi ayant été abordé, il importe désormais de les croiser afin de déterminer la meilleure solution.

En ce qui concerne l'enfouissement de la ligne, cela ne semble pas être la meilleure option possible étant donné que :

- (1) l'enfouissement de la Méridienne n'évitera pas la visibilité sur le poste de la Gaudière et sur les autres lignes électriques
- (2) que l'impact au niveau du sol est important avec l'obligation de conserver une emprise hors plantation dans les vignes
- (3) et qu'il serait nécessaire de traverser en sous-œuvre le Canal, la Minervoise et l'Aude et de construire un nouveau poste électrique.

Au final, cette option technique est bien plus impactante qu'une ligne aérienne.

Il est également à noter que l'impact visuel de la ligne aérienne est réduit par la présence d'un talus de trois mètres et par les arbres qui seront replantés.

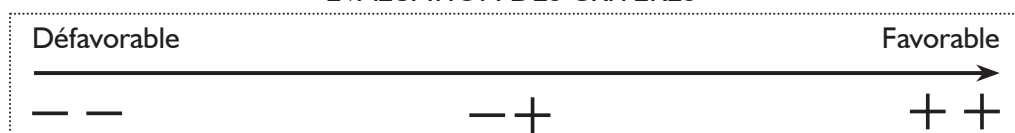
Si l'on considère l'option d'une ligne aérienne, les trois tracés étudiés permettent de s'éloigner des habitations et de l'Épanchoir. Il est à noter que la ligne existante n'est pas visible depuis l'Épanchoir compte tenu de son écrin végétal.

Toutefois, il faut être vigilant au choix du type de pylône à installer. Une architecture de pylône trop originale ou trop imposante risque de voler la vedette au Canal du Midi. La sélection d'un pylône Beaubourg, le plus classique, nous semblerait mieux adaptée. Étant donné sa banalisation, les usagers remarqueront moins la présence de ce type de pylône.

Enfin, tous les scénarios d'alignements des plantations présentés ici sont réalisables, il suffit de trouver le bon compromis entre la taille du pylône et le choix des espèces à planter sous l'emprise. Le peuplier blanc est l'espèce sélectionnée dans le cahier de références de VNF, cependant nous optons pour le scénario proposant la mise en place d'arbres conduits en têtard sous l'emprise. Adapté au vocabulaire rural, l'arbre conduit en têtard permet de respecter les distances de sécurité de la ligne électrique sans dénaturer son port.

	AÉRIEN	SOUTERRAIN
IMPACT VISUEL	Ligne peu visible depuis le Canal lorsque les arbres auront repoussé et la ligne aérienne passe déjà à cet endroit. — +	Aucune visibilité de la ligne, mais induit la création d'un poste électrique qui serait à intégrer dans son environnement. +
ALIGNEMENT D'ARBRES	Compatible +	Compatible & sans contrainte d'une hauteur de sécurité par rapport à la ligne électrique. + +
IMPACT EMPRISE	Limitée : Emprise d'un pylône = 80 m² Environ 5 pylônes à implanter +	Important : Emprise en surface = 3 à 4 km de long par 10-15 m de large — —
IMPACT ACTIVITÉS EXISTANTES	Peu d'impact +	Pas de replantation des vignes sur l'emprise — —
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	Limité +	Impact pédologique important & impact sur les eaux superficielles à évaluer —
COÛT & COMPLEXITÉ TECHNIQUE	Quelques millions d'euros +	Quelques dizaines millions d'euros. Nécessité de franchir en sous-œuvre l'Aude, le Canal et la RD11 — —

ÉVALUATION DES CRITÈRES



04.

Un rapport de courtoisie à définir

S'INSPIRER DU CANAL POUR CONCEVOIR LA LIGNE ÉLECTRIQUE

La plantation d'arbres dépasse bien souvent la simple volonté d'amélioration esthétique d'un bâtiment ou d'un espace : dans le monde agricole, ils ont un rôle de brise-vent, dans les cimetières méditerranéens le Cyprès est un symbole du deuil, le long du Canal du Midi certaines espèces spécifiques ont un rôle de signallement (la présence de Saules marque la proximité avec un pont ce qui permettait aux bateliers d'adapter leur vitesse), aux abords des cazelles l'arbre apporte de l'ombre à l'agriculteur.

Aujourd'hui RTE souhaite marquer la présence des ouvrages électriques dans le paysage d'une manière plus douce, se pose alors la question de savoir quel usage l'accompagnement végétal peut apporter aux infrastructures électriques ou inversement. Pour donner une réponse, il importe d'abord de comprendre la signification d'une ligne électrique dans le territoire.



Accompagnement végétal de l'activité humaine

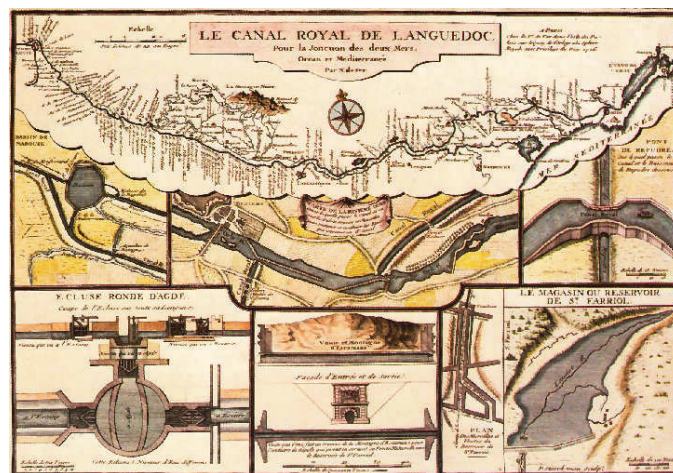
La ligne électrique et le Canal sont des ouvrages formellement similaires. Ce sont des infrastructures linéaires de transport, de longues lignes tenues par des points le long de leur parcours, sous forme d'écluses ou de pylônes. Pour comprendre le soin qui doit être apporté à l'ouvrage technique de la ligne, nous avons pris exemple sur les aménagements du Canal du Midi.

Sur le Canal, il y a une attention portée sur la structure globale tout comme sur les événements ponctuels. Les images ci-contre montrent la représentation graphique du Canal du Midi au XVII^e siècle et mettent en valeur aussi bien le tracé dans son ensemble que les ouvrages techniques. Une vision d'aménagement à deux échelles de projet en fait aujourd'hui un ouvrage unique et exceptionnel. Les écluses, événements qui rythment le voyage, sont des ouvrages qui permettent au Canal de s'inscrire dans son territoire. Une attention est portée aux abords de ces ouvrages par des plantations, nourricières, et/ou esthétiques (voir Annexes p112). C'est un lieu de vie qui implique donc un soin.

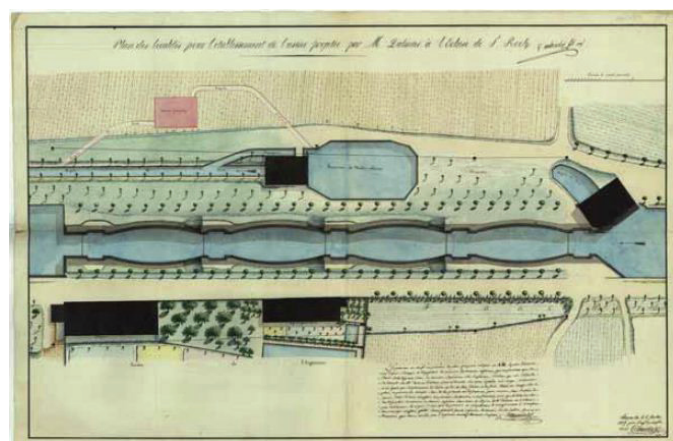
Les lignes électriques elles, traversent, mais ne s'arrêtent qu'au poste électrique, lieu « inatteignable », en marge. Le pylône est pourtant accroché au sol. Il scande le voyage de la ligne presque invisible. Pourtant le pylône ne reçoit aucun traitement particulier. C'est souvent un lieu qui s'enfriche, un délaissé.

À l'échelle du pylône, un traitement est à effectuer pour créer un rapport de courtoisie. Il n'est pas ici question d'apporter un traitement original, mais une simple attention et un soin auprès duquel les usagers passent au quotidien.

Pour une meilleure compréhension à l'échelle de la ligne, infrastructure « infinie » qui ne peut être parcourue et englobée à la simple vue d'un pylône dans un champ, nous avons trouvé un écho dans les plaques éclusières. En effet, une indication mesurée et localisée replace la nature de l'objet et permet une compréhension de l'ouvrage dans sa globalité (Canal ou ligne).



Plan d'ensemble et coupes de détails sur le Canal du Midi



Plan d'aménagement d'une écluse



Plaque indiquant les distances entre l'écluse précédente et la suivante.

« Cependant elle [la ligne] ne disait rien de sa provenance ou de sa destination, un mystère typique d'un paysage parsemé d'objets industriels muets. »

Alain de Botton

RÉFLEXION SUR LES PYLÔNES

Comment optimiser l'espace de l'emprise des pylônes de façon à ce qu'ils soient mieux intégrés dans leur contexte ?

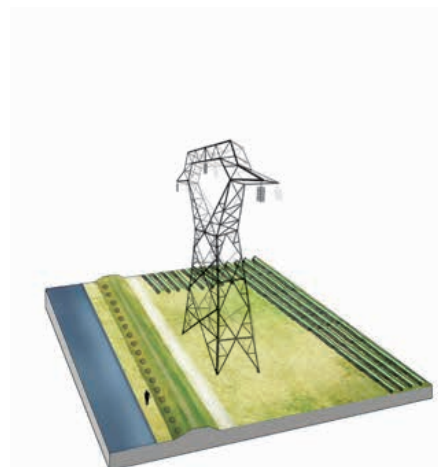
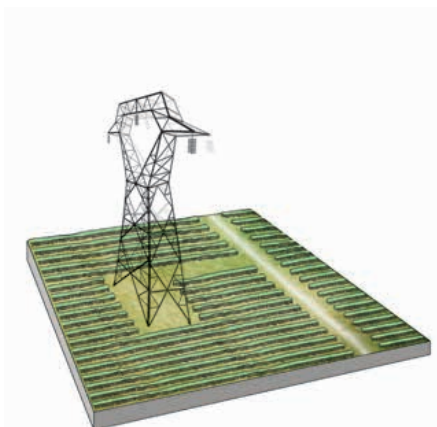
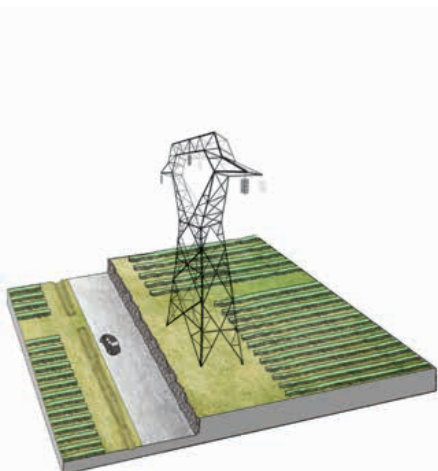
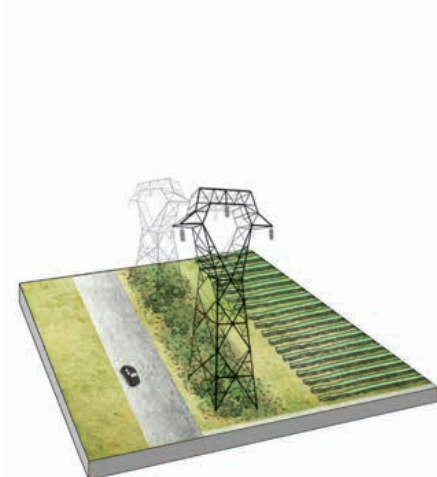
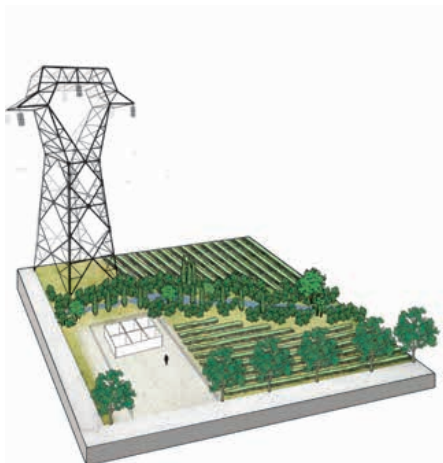
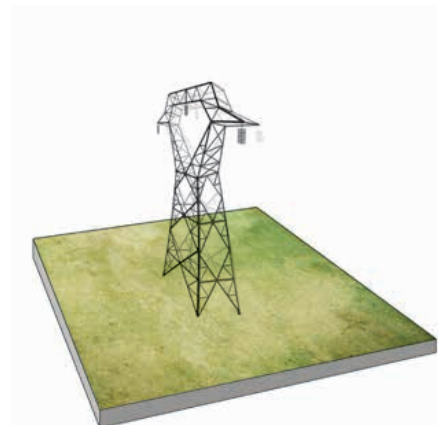
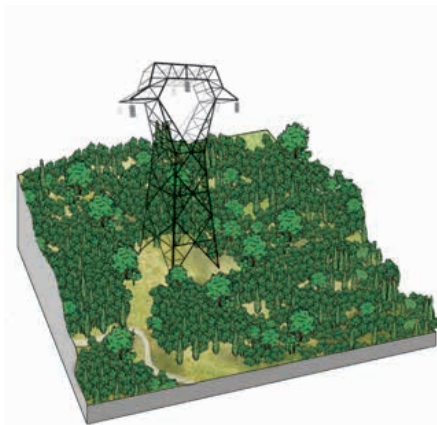
Des mesures commencent à voir le jour notamment par le biais de conventions entre RTE et des associations, par exemple de chasseurs. Ces derniers voient dans cet espace la possibilité de développer une végétation nourricière pour le gibier dans un milieu souvent agricole et donc pauvre en refuges. La notion de « chaussette verte » fait également son apparition. Il s'agit de permettre le développement d'une végétation basse pour valoriser la diversité écologique ; si l'on considère la surface d'une emprise de pylône à 80 m² et qu'on la multiplie par le nombre de pylônes en France (250 000), cela donne une surface de 2000 hectares utilisable pour favoriser la biodiversité, soit environ l'ensemble des espaces verts de la ville de Paris (2300 hectares).

Diversifier les usages est une évolution utile pour donner au pylône la possibilité de s'intégrer dans son milieu. De fait, il devient un acteur du territoire en créant du lien entre différents acteurs ou en devenant une réserve de biodiversité. Il faut également rendre visibles ces nouvelles utilités afin d'améliorer l'acceptabilité des pylônes vis-à-vis de la population locale en mettant en valeur ces espaces. Il s'agit peut-être de mettre en place un cadre à l'ouvrage tout en considérant que la gestion de ce cadre ne doit pas être intensive.

Il faut pouvoir homogénéiser l'espace, articuler le lien entre l'intérieur et l'extérieur, mettre en valeur et protéger l'emprise. Ceci peut prendre la forme d'un terrassement ou d'une haie en fonction du contexte d'implantation. Lors de notre arpentage de la ligne, nous avons réalisé une typologie des pylônes rencontrés (cf page suivante).

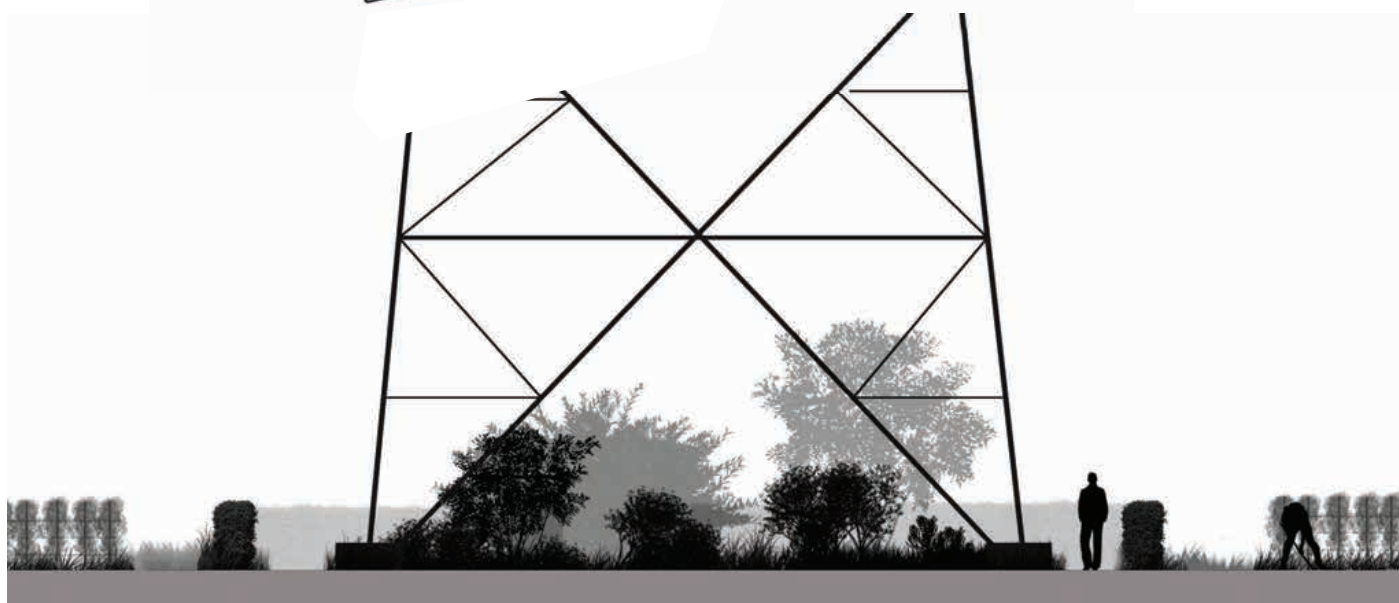
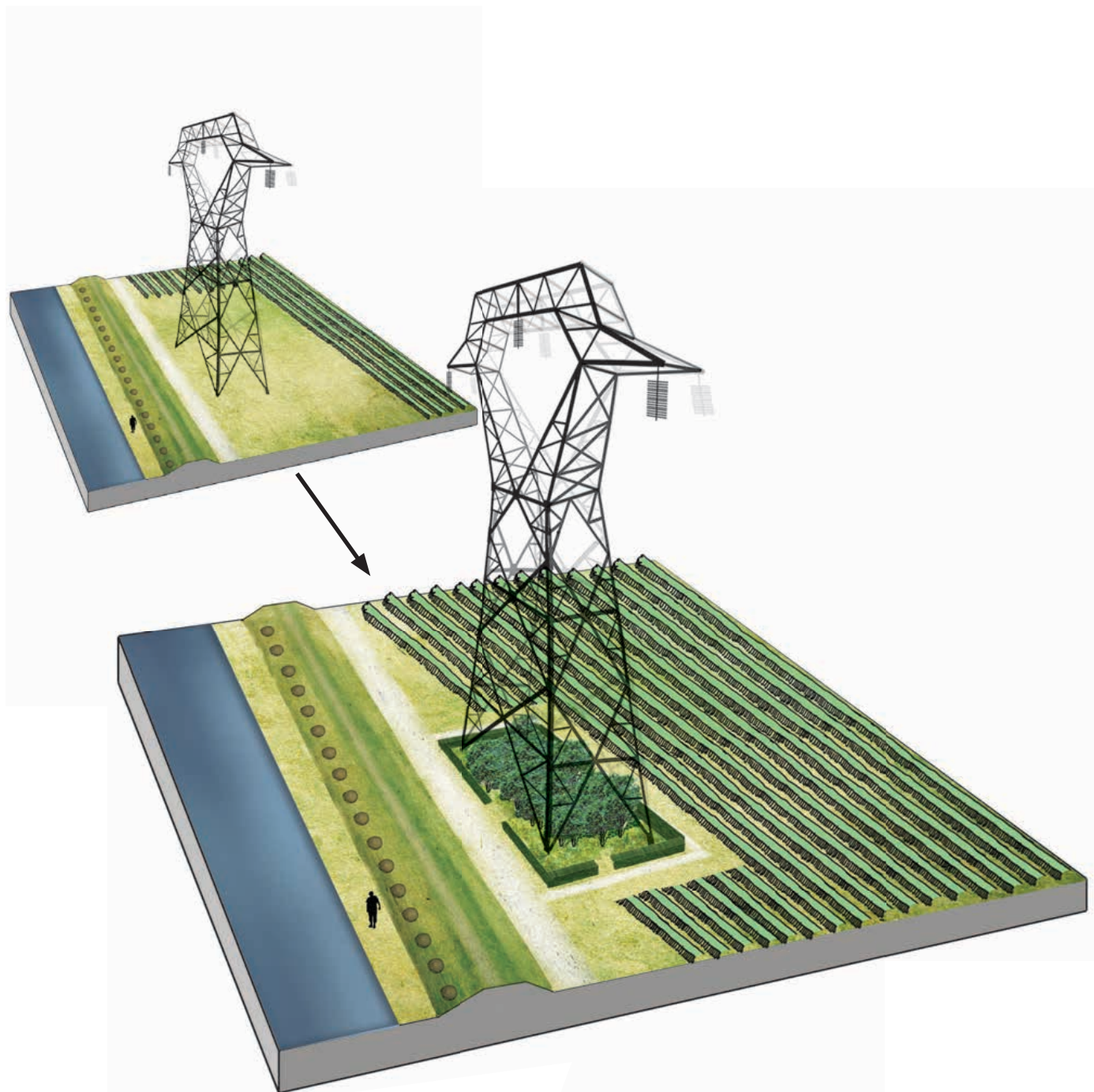


- valorisation écologique des pieds de pylônes
- Amélioration de l'aspect visuel et naturel de la base du pylône



Typologie de pylônes rencontrés lors de notre arpentage du périmètre d'étude élargi.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DU PIED DE PYLÔNE À CÔTÉ DU CANAL DU MIDI





<http://www.faune-biotopes.be>

La végétation sous l'emprise joue son rôle de réservoir de biodiversité et de refuge pour la faune. Elle permet également de couvrir le sol de l'emprise qui sans elle serait inutile et vide de sens.

La haie a un rôle de bordure. Elle est en lien avec l'extérieur puisqu'elle conserve le même rapport de hauteur avec les vignes, mais également avec l'intérieur en s'alignant sur les contours de l'ouvrage. Grâce à son rôle d'encadrement, la végétation sous l'emprise ne paraît pas aléatoire et expansive, mais contenue et mise en valeur.

Un espace de séparation en gravier roulé fait office de transition et permet aussi l'accès à l'emprise pour la maintenance des pylônes.

Conclusion générale

«DIALOGUER, IMAGINER, CRÉER»

Nous avons abordé la question de l'intégration du projet de la Méridienne avec le Canal du Midi en élargissant la portée de l'étude à l'ensemble du territoire de La Redorte. La périphérie de la ville étant marquée par un réseau dense de lignes électriques, il était indispensable de travailler à cette échelle pour enrichir les possibilités d'aménagement sur la portion ciblée par RTE.

Nous avons esquissé un projet de paysage pour la commune en prenant connaissance des différents projets en cours lors de nos échanges avec de multiples acteurs du territoire. L'objectif était de rassembler l'ensemble de ces projets y compris celui de RTE pour construire un paysage concerté, articulé par l'ingénierie comme outil de fabrication du paysage.

À l'intérieur de ce projet, le croisement de la future Méridienne et du Canal du Midi, ouvrages dont les points communs sont plus nombreux qu'il n'y paraît au premier abord, a été abordé par le thème de la rencontre.

Étant donné l'importance de chacun dans le territoire, la nécessité d'engager un rapport de courtoisie était impératif. Nous avons pris le parti de désigner le Canal du Midi comme étant la scène sur laquelle l'attention du public se porte. La ligne électrique quant à elle fait partie des coulisses du territoire, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas y apporter de l'attention et du soin. Sa conception peut s'inspirer de «l'art de l'ingénieur» à l'origine du Canal.

Nous avons donc élaboré plusieurs scénarios de rencontres entre la ligne et le Canal dans lesquels de multiples variables rentrent en action : enfouissement de la ligne, implantation du tracé de la ligne aérienne, architecture des pylônes, essences végétales, hauteur des arbres d'alignement du Canal.

Ces scénarios visent à ouvrir la discussion entre les acteurs en explorant les différentes visions possibles d'aménagement. Il s'agit donc d'un commencement à l'élaboration d'un plan d'action en commun et d'une ouverture à un dialogue fécond.



Annexes

ANALYSE DU TERRITOIRE

LA COMMANDE

La lecture approfondie de la mission est primordiale, car elle contient les éléments clefs à prendre en compte, à réinterroger ou à approfondir pour placer l'intérêt du paysage au premier plan.

Ces questionnements importants à éclaircir montrent la complexité des rapports qu'entretient la ligne électrique avec le territoire qu'elle traverse. Ils permettent d'engager l'étude sur plusieurs problématiques qui se recoupent et structurent le déroulé du raisonnement.

QUELLE AMPLITUDE PREND L'INFRASTRUCTURE LINÉAIRE (Câble / LIGNE ÉLECTRIQUE) LOCALEMENT ?

QUELLE RELATION ENTRE LES INFRASTRUCTURES DE L'ÉNERGIE ET LEUR TERRITOIRE D'IMPLANTATION ?

OUVRAGES PATRIMONIAUX PROTÉGÉS :
QUELLE INTÉGRATION AVEC LEUR ENVIRONNEMENT ?

COMMENT LA QUALIFICATION DE L'EMPRISE DE LA LIGNE ET DE SES PÔLES ENCLENCHE-T-ELLE UN PROJET DE PAYSAGE ?

MISE EN VALEUR DE L'OBJET, QUELLE DIMENSION ESTHÉTIQUE DONNER À L'OUVRAGE TECHNIQUE ?

COMMENT RTE POURRAIT GÉNÉRER LA DYNAMIQUE D'UN PROJET COMMUN ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ?



Le réseau de l'intelligence électrique

Chaire Paysage & Energie : proposition d'ateliers pédagogiques régionaux

Entité <i>Service</i> <i>Interlocuteur / coordonnées</i>	CDI Toulouse Service Concertation Environnement Tiers Thibaud LABALETTE – Pilote de projet La Méridienne thibaud.labalette@rte-france.com / 05 61 31 42 15 – 06 16 88 28 47
Sujet	Le canal du Midi au croisement de la transition énergétique
Localité(s) & ouvrage(s) concerné(s) <i>Ligne(s)/poste(s)</i> <i>Extrait cartographique</i>	Département de l'AUDE – Commune de LA REDORTE Ligne 400 kV Gaudière-Rueyres Cf. extrait cartographique en PJ
Descriptif de la problématique	A l'horizon 2020-2025, le schéma décennal prévoit le besoin de renforcer la liaison existante entre le poste de La Gaudière près de Carcassonne et le poste de Rueyres proche d'Aurillac. La ligne à un circuit 400 kV devra être doublée pour faire face à l'augmentation des productions d'énergie renouvelables de la région et sécuriser l'alimentation du Languedoc-Roussillon. A proximité du poste de La Gaudière, la ligne traverse le canal du Midi. Cet ouvrage exceptionnel a été inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial au titre des biens culturels. L'Etat a défini des préconisations pour les aménagements autour du canal et a engagé une procédure pour classer les abords du canal au titre des sites.
Eléments de contexte, parties prenantes, enjeux...	Au travers de l'atelier pédagogique régional, RTE souhaite initier une réflexion sur les différentes solutions techniques envisageables et les modalités d'insertion paysagère associées, ainsi que sur les opportunités locales de restauration du canal (replantations, mise en valeur du patrimoine...) auxquelles le projet pourrait contribuer.
Calendrier <i>Décision d'ouverture, décision d'engagement, étapes de la concertation, dépôt du dossier de DUP/d'APO/de PC, obtention de la DUP/de l'APO/du PC, démarrage programmé des travaux...</i>	Au sein de RTE, l'étude est pilotée par DI Toulouse. Le CNER est associé à cette étude et proposera des modèles de pylônes qui pourraient être utilisés sur le nouvel ouvrage (pylônes déjà développés par RTE ou par d'autres gestionnaires du réseau).
	La DREAL et le Maire de la commune de la REDORTE seront informés de la réalisation de cette étude. La décision d'ouverture du projet a été prise en 2014. Le CEP a validé en 2015 la poursuite des études sur la traversée du canal du Midi en lien avec la DREAL et la DGEC ainsi que l'architecture des pylônes en lien avec le CNER.

LA MÉRIDIENNE, UN AXE NORD-SUD

TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES

La région naturelle du territoire étudié se nomme le Minervois. C'est une large plaine qui s'ouvre sur la Méditerranée, délimitée au Nord par le massif de la Montagne Noire et au sud par le massif des Corbières. La Méridienne s'arrête au poste électrique de la Gaudière ; la ligne électrique poursuit ensuite son parcours vers le Sud. Les paysages rencontrés peuvent se classer en trois grands ensembles.

LES CONTREFORTS DE LA MONTAGNE NOIRE :

Il s'agit des premiers reliefs du Massif central. Constituant le parc naturel régional du Haut Languedoc, ces contreforts s'élèvent à une altitude moyenne d'environ 350 mètres à proximité de la plaine et abritent des gorges creusées par ruissellement. C'est un milieu peu habité, seuls quelques villages, éparpillés sur les points les plus accessibles, se démarquent d'une végétation dense constituée essentiellement de garrigue avec des boisements de chênes et de pins. Parmi eux la ville de Minerve, célèbre dans l'histoire pour avoir été un lieu symbolique de la résistance cathare.

LA PLAINE DU MINERVOIS :

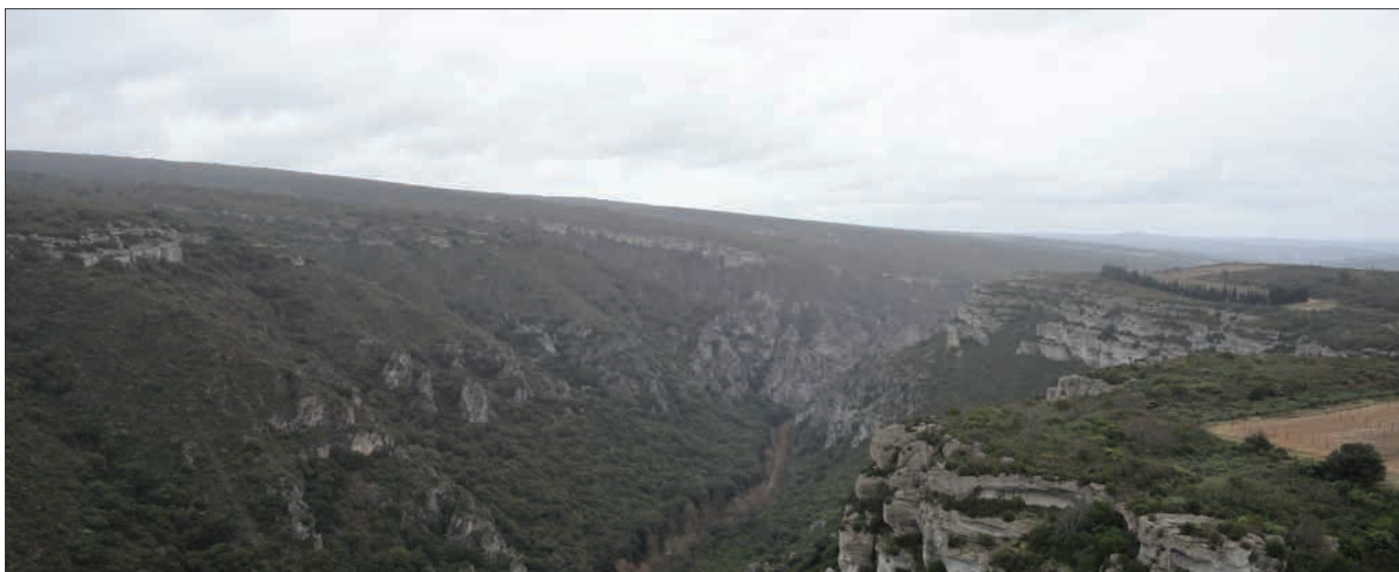
Grande étendue viticole ouverte sur l'horizon, la plaine du Minervois s'étend sur un axe Est/Ouest entre Carcassonne et Narbonne. Elle représente un grand axe de communication entre Toulouse et la Méditerranée, d'où la présence de nombreuses infrastructures de transports qui la sillonnent. Les agglomérations s'implantent majoritairement sur de petites collines qui surplombent la plaine, pour se protéger des crues de l'Aude et de ses affluents, dues au climat méditerranéen. Lorsque les terres ne sont pas cultivées, principalement sur des petits reliefs, la garrigue s'installe ce qui souligne les promontoires de la colline.

LES CONTREFORTS DES CORBIÈRES :

Avec une végétation similaire à celle de la Montagne Noire, ce massif calcaire constitue les contreforts de la chaîne des Pyrénées. Son altitude varie entre 400 et 600 mètres. Le relief étant plus doux, les vignes s'étendent sur le flanc des collines. L'implantation des villages se fait plus souvent dans les vallées et la présence de nombreux châteaux cathares attire le tourisme.



Carte des entités paysagères avec le poste de la Gaudière et le tracé actuel des lignes électriques en rouge.



La Montagne Noire



La plaine du Minervois



Les Corbières

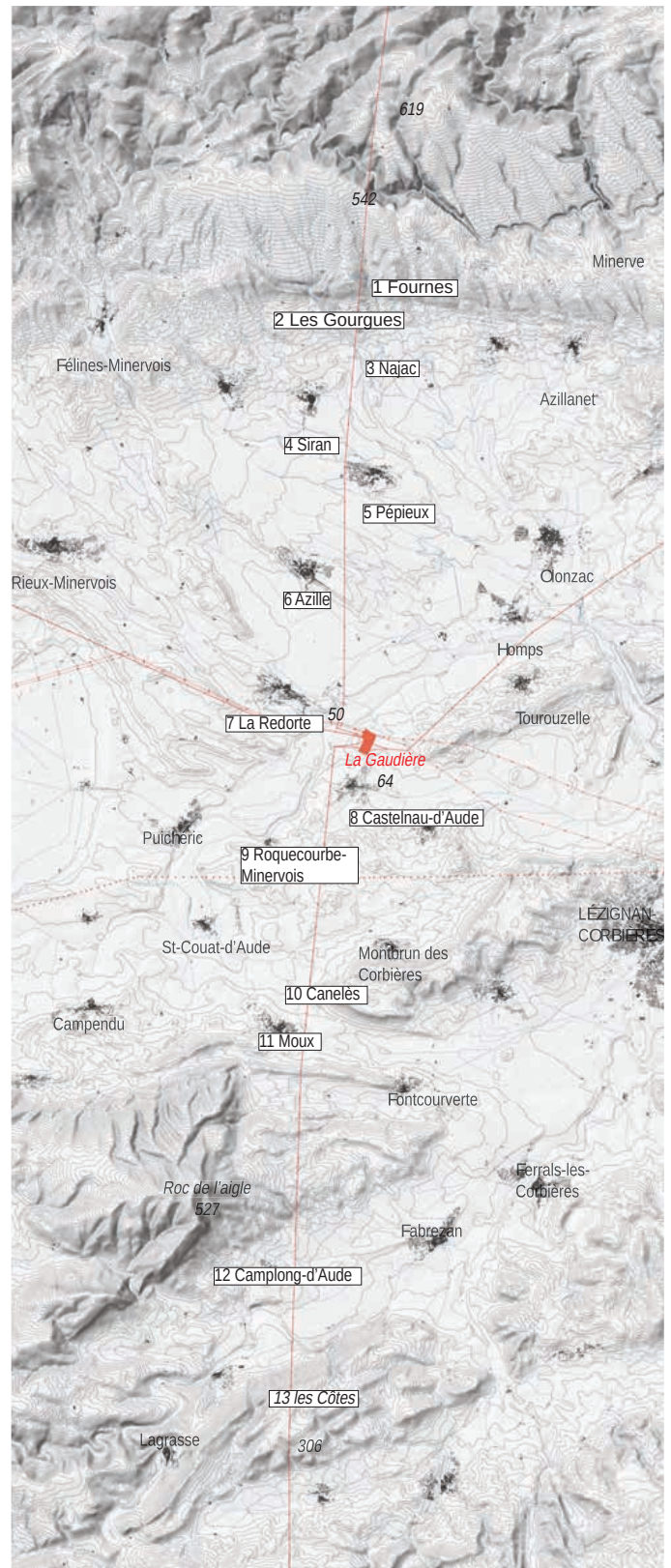
PARCOURS DE LA LIGNE

Le protocole adopté pour arpenter le périmètre élargi de l'étude a été de suivre la ligne électrique de la Méridienne le plus fidèlement possible du Nord au Sud. Arrivés au poste électrique de la Gaudière, nous avons décidé de prolonger notre arpentage en suivant la ligne qui prolonge la Méridienne en direction du Sud.

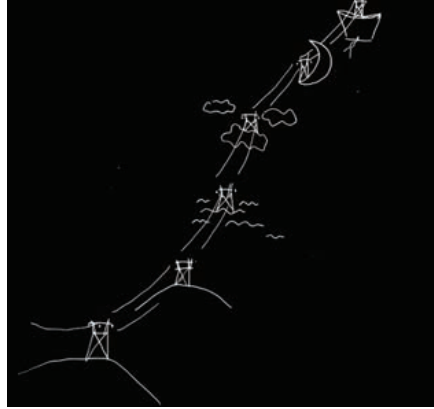
La limite nord s'est naturellement constituée par l'impossibilité de franchir les gorges de la Montagne Noire sans faire un détour conséquent qui aurait élargi d'autant plus le périmètre d'étude. La limite sud a également été déterminée par ce même principe et se situe dans le relief des Corbières.

Les arrêts que nous avons effectués sont considérés comme des points, c'est-à-dire des lieux où le contexte de la ligne fait écho à une dynamique particulière du territoire. Néanmoins, le parcours révèle des situations qui peuvent se retrouver ailleurs dans le Minervois, il ne s'agit donc pas d'un recensement d'une situation spécifique au lieu, mais plutôt d'un exemple de ce que l'on peut retrouver dans le périmètre.

L'analyse de chaque point se présente sous la forme de trois images et d'un texte explicatif. La première image est une photographie du terrain. La deuxième est un schéma qui traduit la dynamique territoriale associée à la ligne. La troisième image est une résonance qui place la dynamique en question dans un contexte plus global.

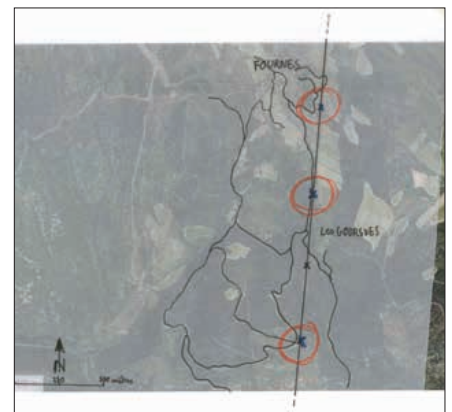
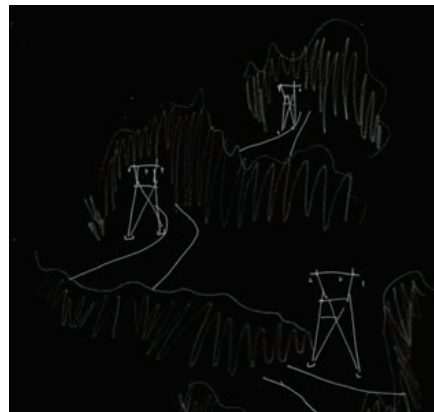


I Fournes



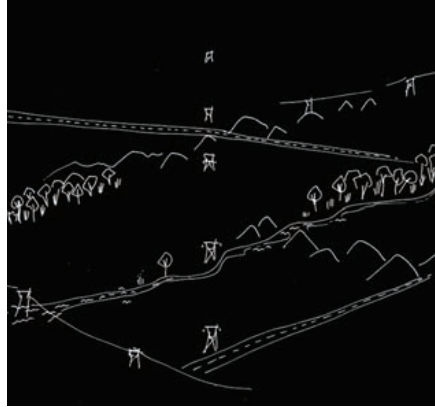
Le parcours commence sur la Montagne Noire à Fournes. Nous regardons la ligne filer vers le nord traversant imperturbablement les gorges et collines jusqu'à l'horizon. La ligne électrique devient poétique. Elle suscite un inconnu, un imaginaire. Elle trace une ligne droite vers un lointain que nous ne pouvons toucher ou voir. Elle amène à un autre paysage, celui des barrages et usines hydro-électriques du Massif central. La ligne que nous percevons s'en va et nous continuons vers le sud.

2 Les Gourgues



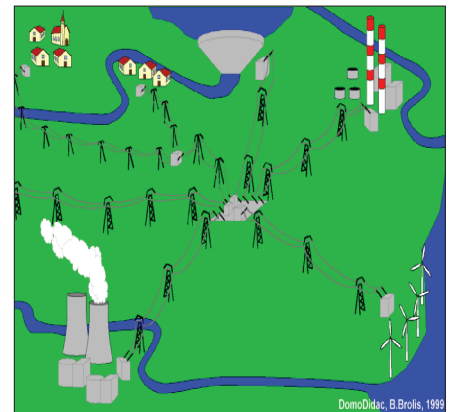
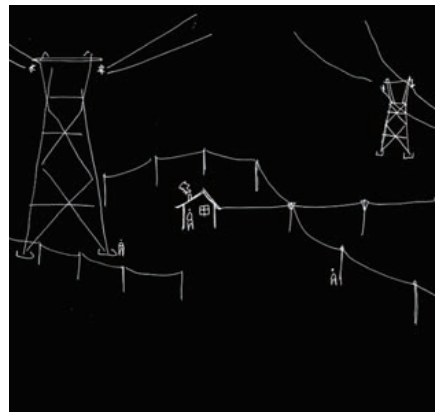
Dans un vallon au détour de la route, un pylône surgit d'un bosquet au bout d'un chemin. Dans une végétation plus haute et un relief accidenté, la ligne disparaît pour apparaître sous une forme plus ponctuelle. Les pylônes, situés quand c'est possible à proximité d'accès viabilisés, marquent la présence de la ligne électrique. L'infrastructure prend la forme d'un individu, seul point qui lie la ligne électrique au sol.

3 Najac



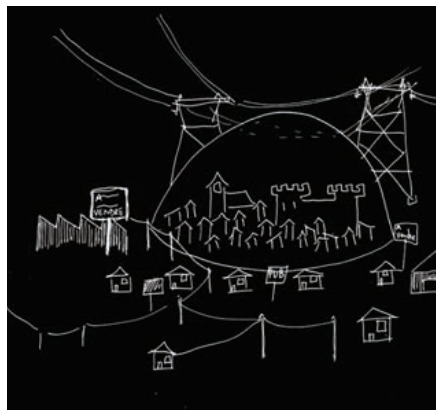
Sur les contreforts de la Montagne Noire nous avons un point de vue d'ensemble sur le Minervois et la plaine de l'Aude en fond. Regardant vers le Sud dans la direction de la ligne, on observe de nombreuses structures linéaires venant structurer la plaine. En effet, dans la plaine viticole se dessinent des lignes humaines, géologiques, végétales suivant deux axes qui se rencontrent au niveau de la commune de La Redorte. Seule la Méridienne trace une ligne Nord/Sud faisant abstraction de la morphologie du territoire.

4 Siran



Au milieu des champs de vignes se dresse un pylône en bois, c'est le réseau de distribution d'électricité. Objet ordinaire de la campagne le long des routes ou à travers les champs, il fait partie du paysage vernaculaire de ces lieux. Au contraire le pylône, lui aussi ordinaire à l'échelle nationale, reste étranger. Il y a une difficulté de compréhension de cette infrastructure qui a pourtant un rôle similaire aux poteaux en bois du réseau de distribution.

5 Pépieux



À l'entrée de la ville de Pépieux, un pylône marque l'entrée de la ville, et sa limite. Les lignes électriques et toutes les infrastructures de fonctionnement sont reléguées en marge des villes. La ville est ici la scène, le lieu à mettre en valeur. Les coulisses sont en dehors de la mise en lumière. Se crée ainsi une opposition forte entre les villages historiques avec leurs monuments patrimoniaux et leurs alentours.

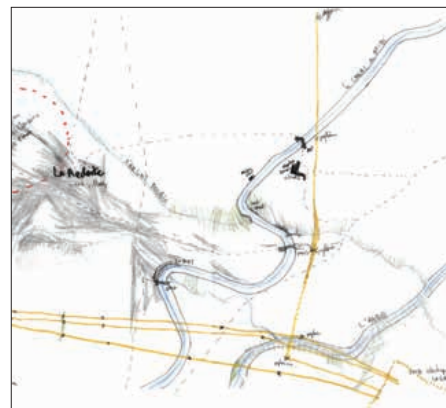
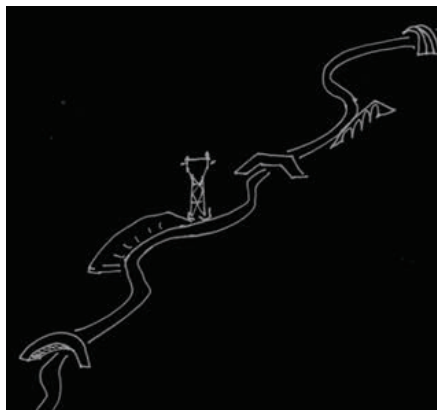
6 Azille



La plaine viticole dessine un vaste tableau de lignes. Lignes des parcelles, disposition des vignes, routes forment des lignes droites horizontales et fabriquent une identité visuelle dans laquelle la ligne électrique vient se poser à l'instar des cazelles (abri en dur dans les champs à côté duquel un arbre est souvent présent).

Ces deux structures verticales donnent une orientation et un ancrage au regard du visiteur. La cazelle se fond dans le motif des parcelles par sa petite taille et l'arbre le jouxtant. Aussi la ligne s'y insère visuellement, les lignes et le fer des pylônes rappelant les câbles et les piquets dans les champs de vignes.

7 La Redorte



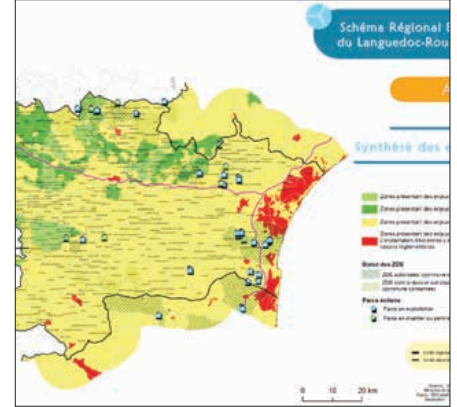
La ligne rencontre le Canal du Midi à La Redorte. Le pylône formalise cette rencontre en se situant à proximité du Canal et d'un pont. Il fait partie d'une suite d'ouvrages techniques (dont l'Épanchoir de l'Argent-Double) sur le tracé du Canal au niveau de La Redorte. Le pylône de la Méridienne délimite d'un côté la fin de cette séquence riche en événements, tandis qu'au sud de la ville ce sont d'autres pylônes qui marquent la fin de cette séquence.

8 Castelnau d'Aude



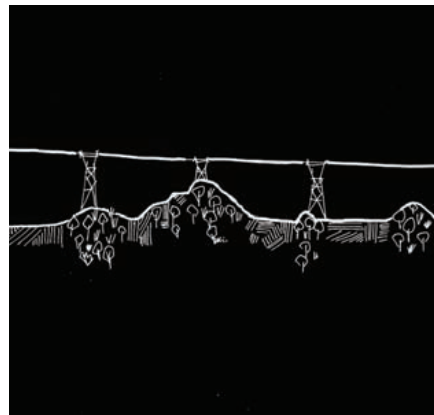
Nous traversons l'Aude et continuons vers le Sud en suivant la ligne. La Méridienne s'arrête techniquement au poste électrique de La Gaudière. Ce poste électrique est un carrefour du transport électrique et fait face à La Redorte. Les lignes qui rentrent et sortent du poste encadrent au Sud et à l'Est la commune. Le poste est situé sur un promontoire rocheux à l'instar des autres villages et semble en faire partie (taille similaire). Installé sur la commune de Castelnau d'Aude, il marque pourtant fortement le paysage de La Redorte.

9 Rocquécourbe



En regardant vers l'Est, des éoliennes se dressent sur le sommet d'une colline. Infrastructures impressionnantes, elles sont pourtant assimilables par l'habitant, car elles racontent le paysage. Elles sont installées ici perpendiculairement au vent, et traduisent ainsi un territoire dominé par la tramontane. Les panneaux solaires sont une infrastructure énergétique prenant de la place au sol, qui peut être jugé négativement par certains et pourtant son installation est en interrelation avec son environnement. La ligne électrique n'a pas besoin de comprendre le terrain où elle s'implante, la Méridienne file du Nord au Sud pour transmettre le plus efficacement l'énergie électrique provenant aussi des éoliennes et panneaux solaires.

10 Canelès



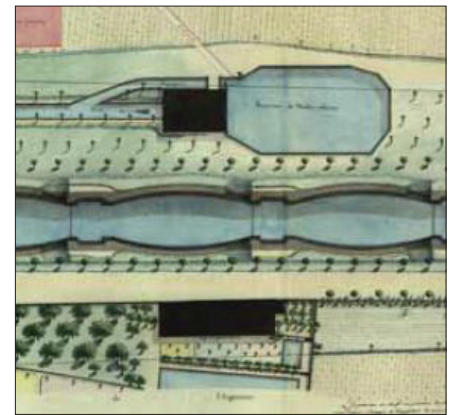
Le relief s'arrondit, les parcelles de vignes s'arrêtent dès que le terrain s'accidente et une végétation spontanée se développe. La ligne continue son trajet vers le Sud. La végétation trouve refuge sur les terrains délaissés par la culture de vigne. Se superposant, relief et boisement structurent et scandent le paysage. Les pylônes eux se posent au sol sans relation avec le socle topographique ou la végétation existante.

II Moux



La ligne croise de nombreuses infrastructures perpendiculairement au niveau de la commune de Moux. Autoroute des deux mers, route nationale et voie de chemin de fer suivent le tracé de la plaine et marquent la lisière entre le Minervois et les Corbières. Moux est au carrefour de ces grandes lignes de transport. On peut ainsi s'orienter dans le territoire par la direction de ces infrastructures. La ligne est une boussole nord-sud que nous continuons à suivre.

II Moux (2)



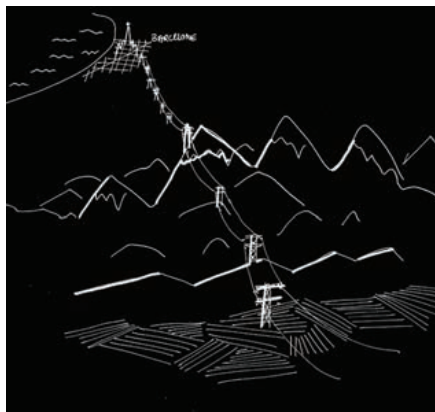
La Méridienne longe la montagne d'Alaric et les pylônes se colorent de rouge et blanc dû à la présence d'un aérodrome à côté. Leur silhouette se distingue ainsi davantage dans l'horizon et pose la question de leur forme, et de leur impact visuel dans le paysage. C'est l'esthétique de l'ingénierie dont il est ici question. L'architecture du pylône peut-elle changer le regard qu'ont les habitants sur cette infrastructure? Cela fait écho au Canal et au soin qui a pu être apporté ponctuellement à certains ouvrages, notamment les écluses. En plus d'une forme, il y a surtout une action sur le sol et une qualification de l'espace autour qui est prise en compte.

12 Camplong-d'Aude



Nous suivons une route bordée d'un alignement de platanes qui traverse les vignes. Survient un espace en terre, dégradé, support de la station d'épuration du village de Camplong-d'Aude. Cet espace peu soigné est situé sous les lignes électriques et donne ainsi une perception négative du lieu et de l'infrastructure. On retrouve une gestion de l'espace du même type à côté du poste de La Gaudière où une entreprise de gestion des déchets s'est installée au pied des pylônes. Le travail du socle où se pose l'infrastructure est inévitable pour une bonne intégration de l'ouvrage avec son territoire.

13 Les Côtes



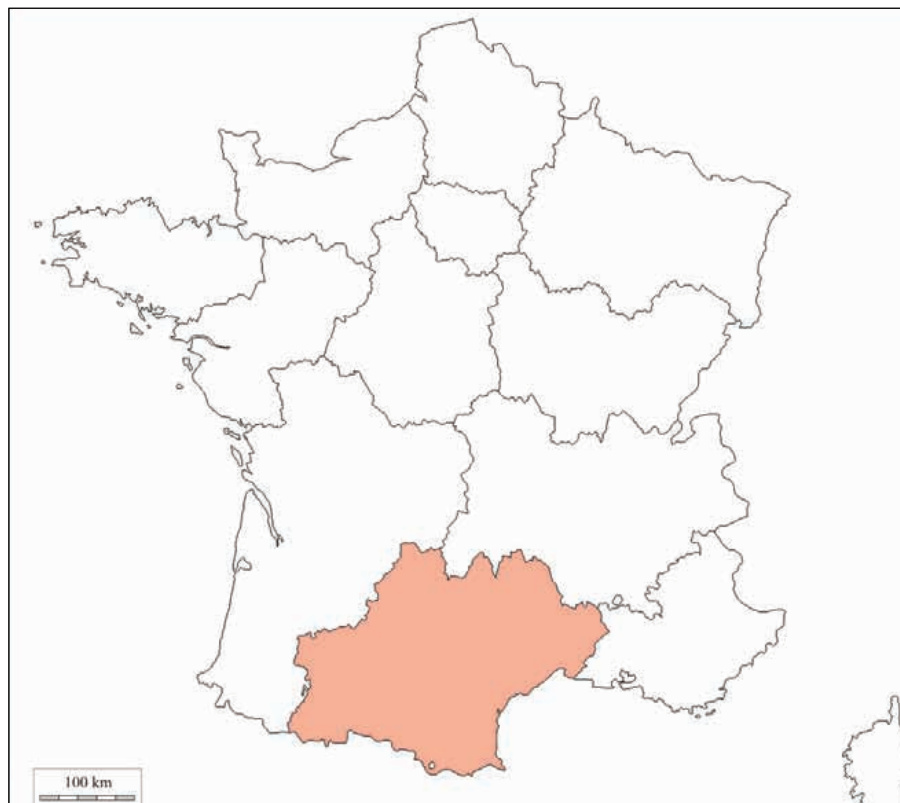
Notre trajet s'arrête barré par un massif que la ligne traverse aisément. La ligne filera jusqu'à l'Espagne traversant les Corbières puis les Pyrénées. Le trajet Nord/Sud que nous avons suivi a permis de déceler à travers différentes situations les dynamiques du territoire et les relations qu'avait ou non l'infrastructure électrique avec son paysage.

RÉGION : Occitanie

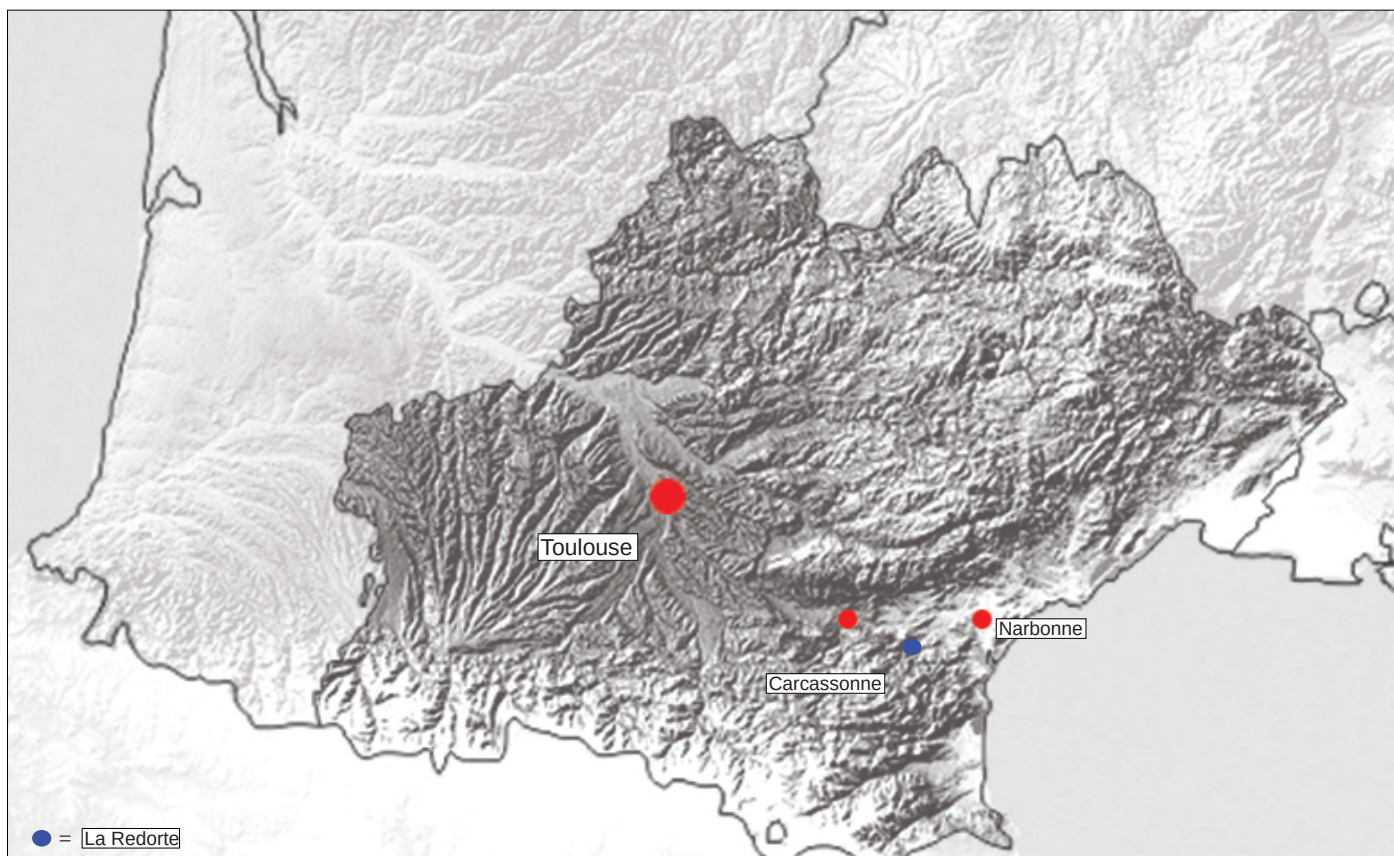
DÉPARTEMENT : Aude

COMMUNE : La Redorte
(1 118 habitants en 2014)

INTERCOMMUNALITÉS :
Carcassonne Agglo



Région Occitanie



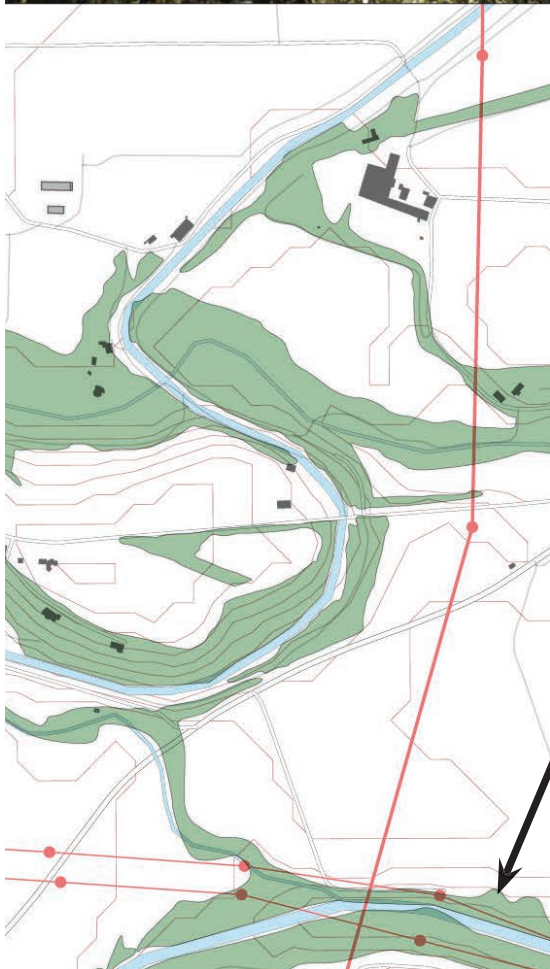
Relief et agglomérations principales

La Redorte BORDÉE PAR UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET BOISÉ





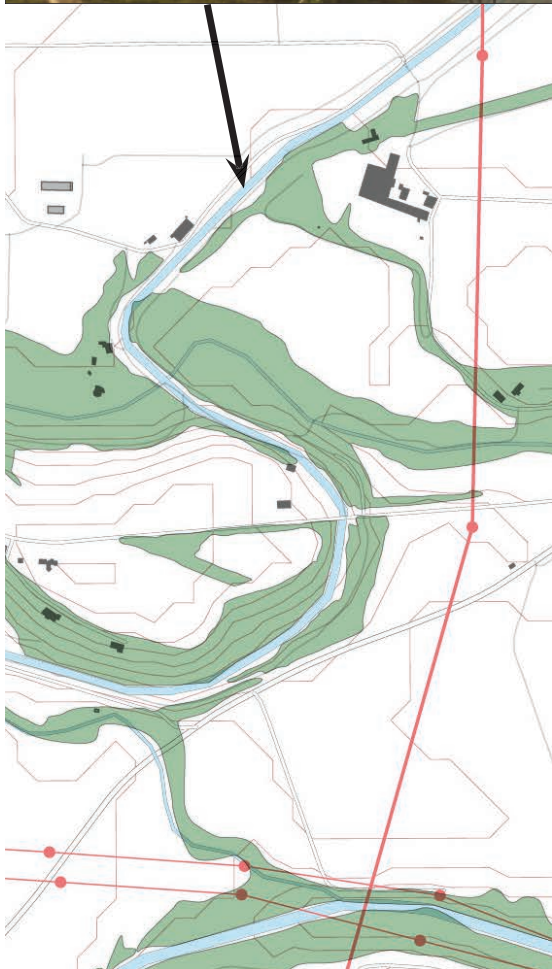
L'Aude







Alignement du Canal

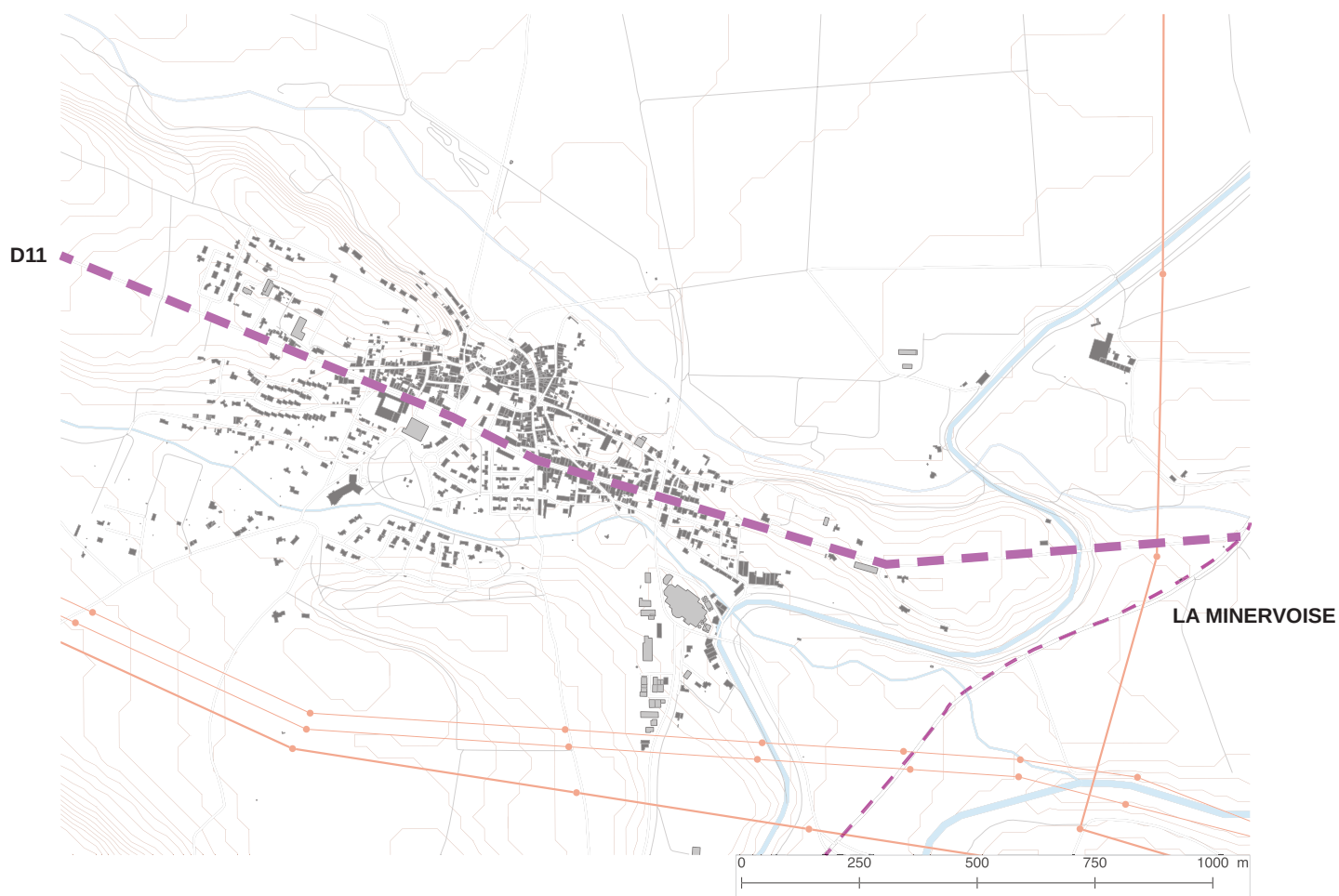


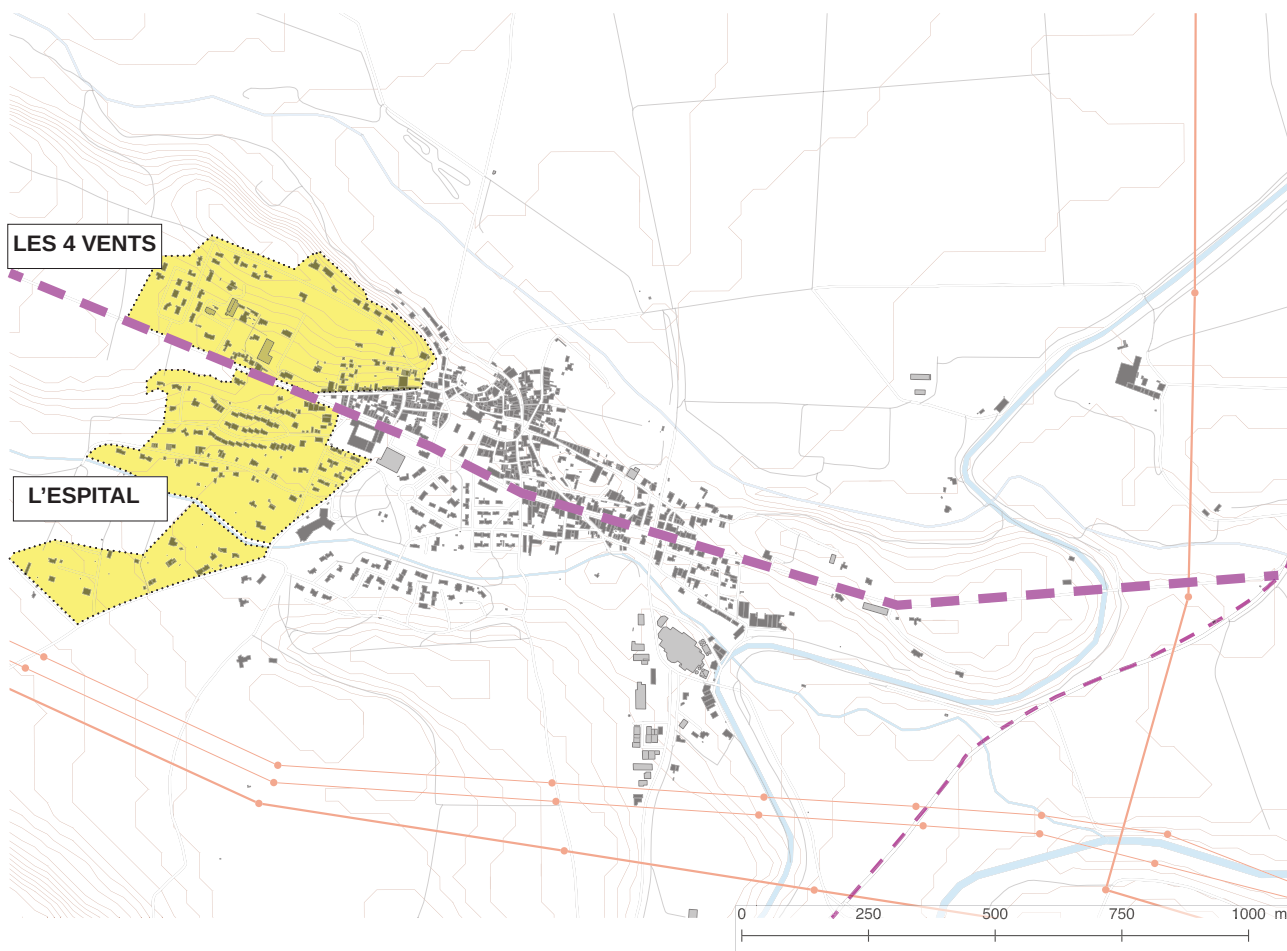


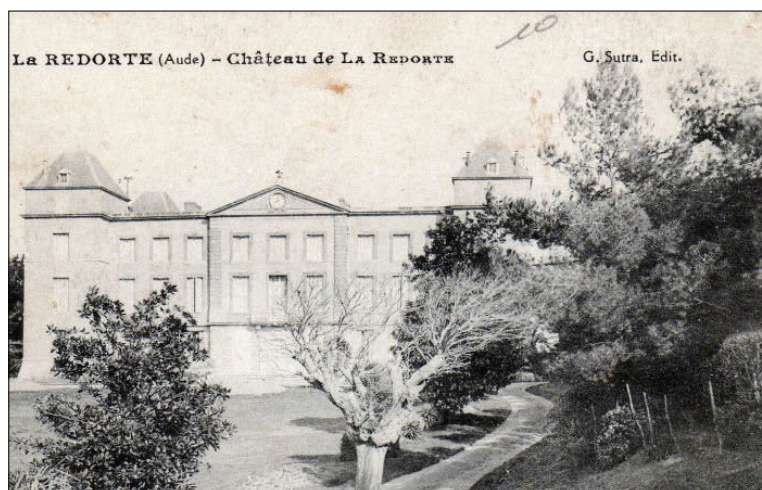
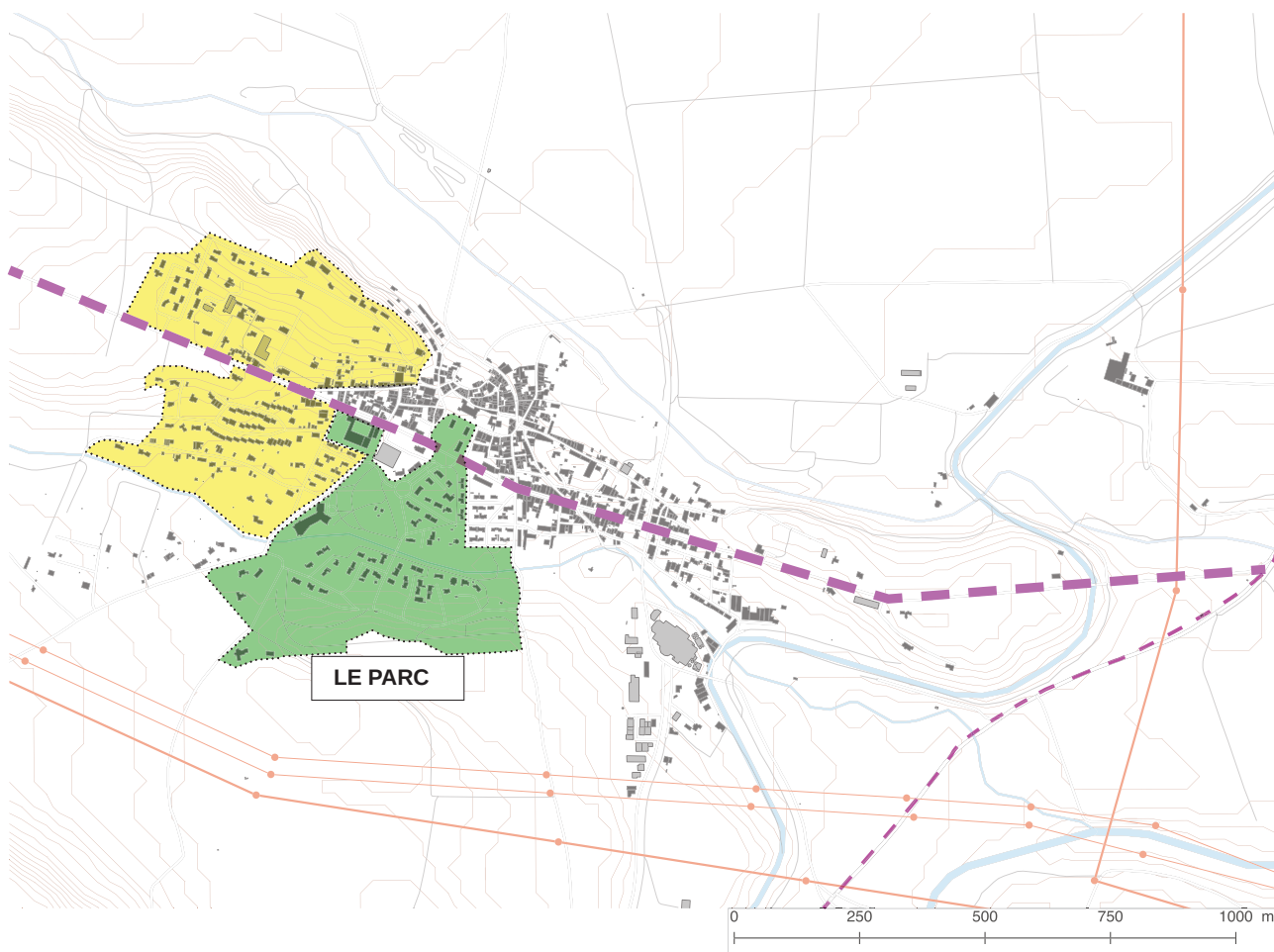


« Délaissé » de l'Épanchoir

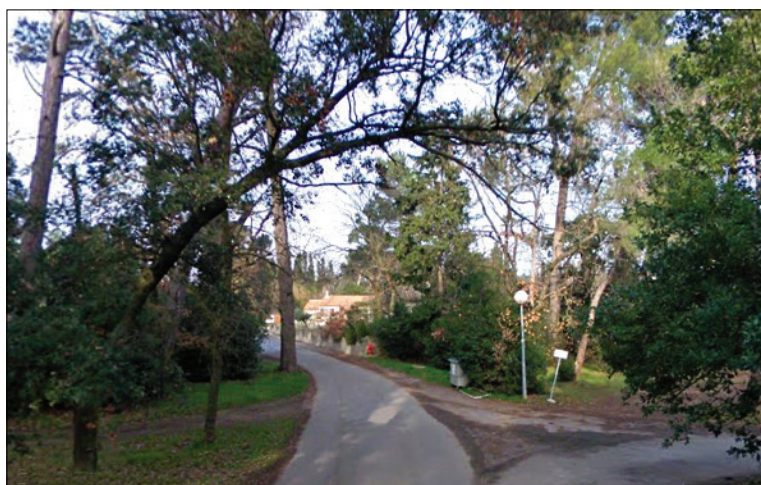


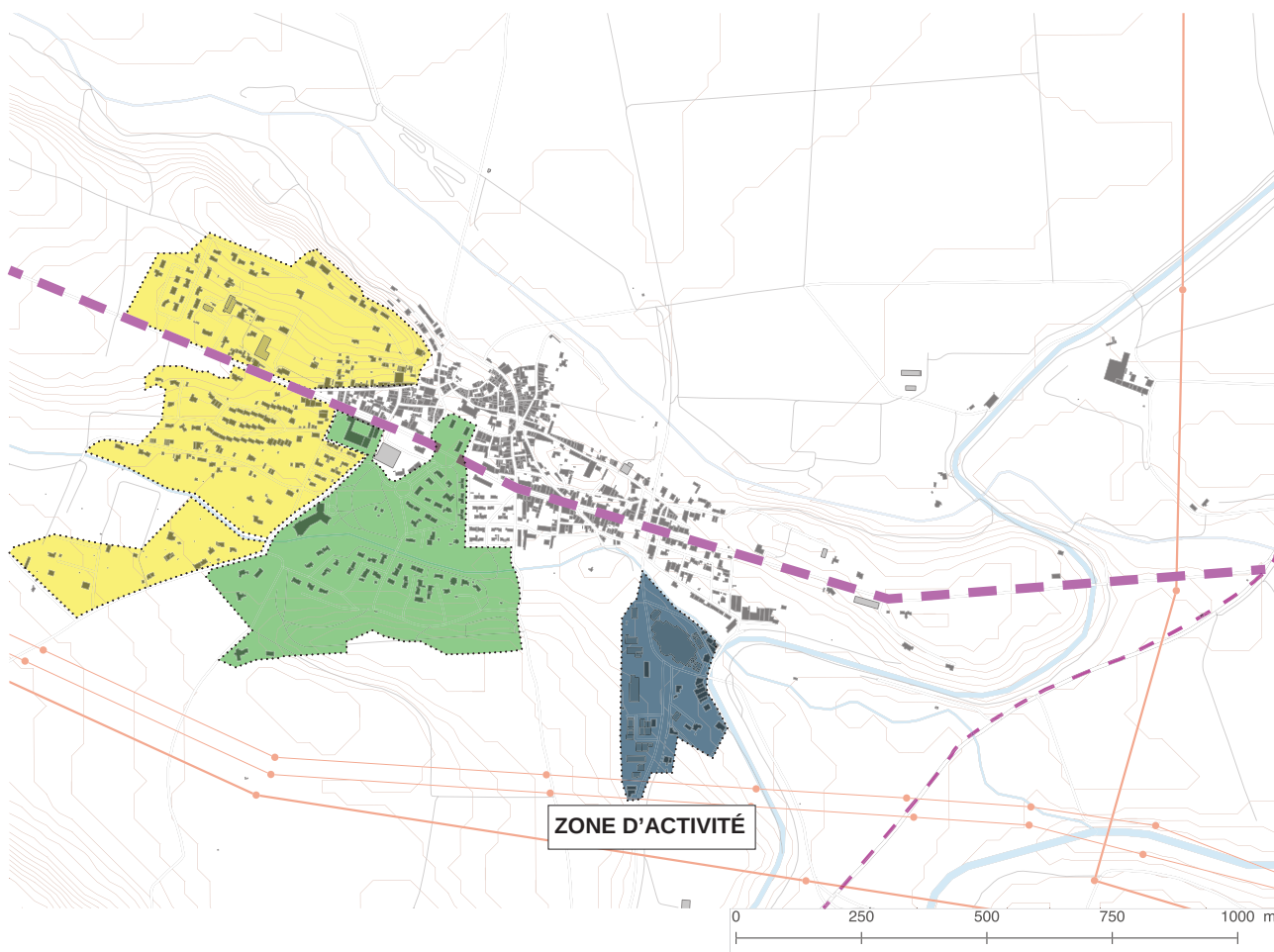


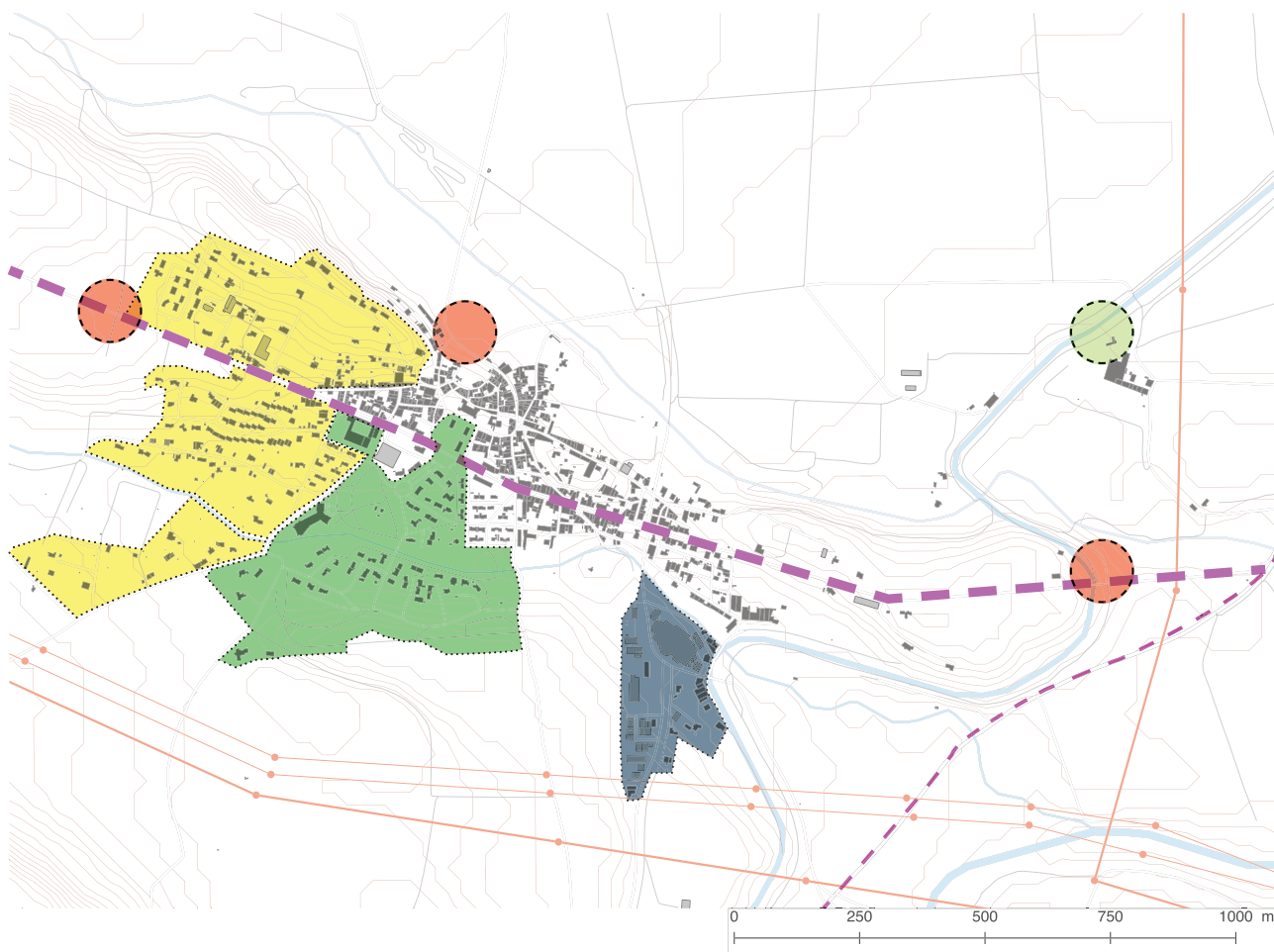




Source : carte postale de provenance inconnue







ANALYSE CANAL DU MIDI

PROJET DE REPLANTATION





photos de l'analyse territoriale RTE.



photos de l'analyse territoriale VNF.



Cette allée aux allures de chemin agricole s'inscrit dans un large dépeçage de la vocation agricole de la région. Elle est peuplée de villages authentiques. L'Ad et le Canal du Midi parallèlement signalés dans le paysage par leurs ripistes. La Montagne d'Alaric est perceptible au sud et la Montagne Noire, au-delà de la rivière de l'Ad.

Extrait de l'étude VNF.

EXTRAITS DU CAHIER DE RÉFÉRENCES VNF

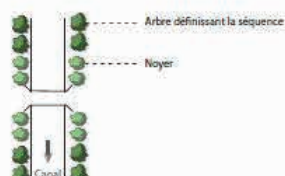
Tous les documents de cette partie sont des extraits du cahier de références pour le projet de replantation du Canal

4.1.4. Le travail de détail, à l'échelle d'un bief

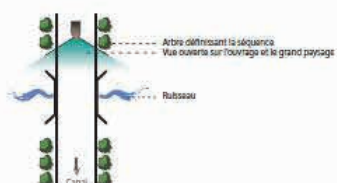
Cette deuxième « strate » du projet vient se greffer sur l'approche à l'échelle des séquences. Il s'agit de ne pas occulter la qualité des micro-paysages et leur mise en valeur en voulant conserver au canal un caractère strictement unitaire.

4.1.4.1 LA MISE EN SCÈNE DES OUVRAGES

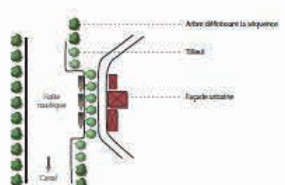
Les ponts exceptionnels appellent une mise en scène particulière. Les noyers, ou autres essences, viennent remplacer à l'amont et à l'aval de l'ouvrage, sur les deux rives, l'essence dominante. Il peut ne s'agir que de 4 ou 8 arbres corniers. Dans le cadre d'un schéma d'interprétation, des essences spécifiques pourraient être associées l'une aux ouvrages de Riquet et l'autre aux ouvrages de Vauban...



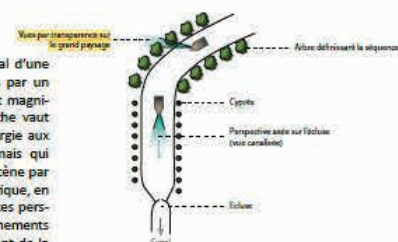
Les épanchoirs et les ponts-canaux sont les lieux de confrontation entre le canal, ouvrage aménagé, et un ruisseau dont la ripisylve illustre le caractère naturel. Le canal est alors en situation dominante. C'est à la fois la visibilité du grand paysage et de l'ouvrage qu'il s'agit de valoriser par l'ouverture des vues, c'est-à-dire, en interrompant sur une dizaine de mètres amont et aval, rive droite et rive gauche, les alignements du bief.



Les ports et haltes nautiques sont les interfaces entre le canal et les bourgs traversés. Pourtant, ce sont souvent des lieux peu qualifiés (absence quasi généralisée de plantations dans ces secteurs). L'élaboration d'un projet paysager misant sur des plantations particulières est un gage de qualification de ces interfaces - « vitrines » du canal et d'unité à l'échelle de l'ouvrage.

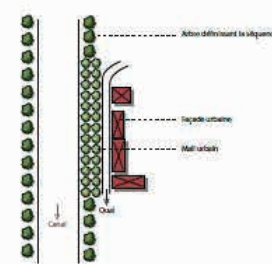


Les écluses, lorsqu'elles sont le point focal d'une séquence rectiligne sont mises en scène par un « couloir » de cyprès canalisant les vues et magnifiant la séquence d'arrivée. Cette approche vaut pour le secteur méditerranéen, et est élargie aux séquences d'approche non rectilignes, mais qui font d'ores et déjà l'objet d'une mise en scène par la présence de cyprès. Sur le versant atlantique, en l'absence de cyprès, la mise en scène de ces perspectives passe par le doublement des alignements de la séquence et donc par le renforcement de la monumentalité sur la perspective considérée.



4.1.4.2 LES INTERACTIONS AVEC LE GRAND PAYSAGE

Lorsque la ville s'ouvre sur le canal (centres-villes ou secteurs résidentiels tournés vers le « canal-promenade »), des projets urbains spécifiques sont à construire qui associent la logique de plantation du canal et l'approche urbaine du parc-canal. Dans ces situations, une certaine dissymétrie peut être envisagée, par la « mutation » paysagère d'une berge au contact de la ville, l'autre rive étant la garante de l'identité canal...



Lorsque la ville tourne le dos au canal (zones d'activités, « arrière » de zones pavillonnaires), les alignements de cyprès existants sont réhabilités. Au delà, c'est aux structures existantes de muter et/ou de s'intégrer au canal du Midi.



4.1.1.5 LES ARBRES SIGNAUX

Ces arbres, majoritairement isolés, mettent en scène l'arrivée sur un écluse, un ouvrage d'art, un mouvement de terrain...

Ces essences, déjà présentes sur le site (Sauf, Noyer, Cyprès chauve...), font l'objet d'une étude particulière liée au contexte et/ou à l'ouvrage d'art.

3.2.7.4 DES SILHOUETTES TRÈS EXPRESSIVES

Le saule pleureur

Marqueur des « seuils », des « charnières », il signale un événement sur le linéaire du canal (1). Souvent inféodé aux écluses, il est également présent aux abords de ponts, au niveau de la Jonction (2)...

Le peuplier d'Italie

Il forme des alignements très caractéristiques, avec une valeur patrimoniale certaine dans la mesure où ils furent, au XVIIIème siècle, très fortement représentés sur le linéaire du canal, juste avant l'essor du platane. Ils sont actuellement cantonnés très ponctuellement à l'aval du canal de la Robine (3).

3.2.7.5 LES ARBRES DES LAGUNES

Le tamaris et le pin d'Alep (4) (ponctuellement, l'azeroier et le mûrier blanc), en groupes ou isolés, caractérisent les abords dégarnis du canal dans sa traversée des lagunes (côté Robine et côté Midi). Ils constituent des points d'appel visuels, présents de loin en loin, et jalonnent de leurs silhouettes façonnées par les vents le parcours et les vues ouvertes sur le grand paysage côtier des marais et étangs (5).

3.2.7.6 LES ESPÈCES ENVAHISSANTES : ROBINIERS ET AILANTES



4.2.5. Les essences signaux des ouvrages, points singuliers et sites majeurs (essences 3)

• Cornouilles sempervirentes (Cornouilles), le coryle de Provence (cf fiche d'arbre)
• Saule à balustrade (Salix caprea) (saule pleureur)



Nature	Climat	Sol	Forme et développement	Aspect adulte en Europe	Disponibilité
Salix caprea (saule pleureur)	Humide Aime la lumière et le sol	Tout sol, modérément salé à humide Large gamme de pH (acide à alcalin) Aime les terrains frais à légèrement humides et des pH à l'acidité des terrains acides	WIS 2001 Petit arbre à ramoux flexueux retombants Croissance rapide Longévité non définie	Aspect adulte en Europe modérément	Non limitée en paysans arboriculture

• Menis alba (Menis) : même ligne de conduite de l'arbre
Pays Percheron (France) (CF l'arbre et sa culture par l'OF Terre à l'école méditerranéenne)



Nature	Climat	Sol	Forme et développement	Aspect adulte en Europe	Disponibilité
Menis alba (Menis)	Humide Aime la lumière et le sol	Tout sol, modérément salé à humide Large gamme de pH (acide à alcalin) Aime les terrains frais à légèrement humides et des pH à l'acidité des terrains acides	WIS 2001 Petit arbre à ramoux flexueux retombants Croissance rapide Longévité non définie	Aspect adulte en Europe modérément	Non limitée en paysans arboriculture

3.2.9. Les enjeux paysagers transversaux

3.2.9.1 TRANSVERSALITÉ ET UNITÉ

Réfléchir à l'échelle de l'ensemble de l'itinéraire (séquences, rythmes, «surprises, seuils...»), sans descendre en deçà de l'échelle du bief (sauf exception justifiée -longueur importante, charnière paysagère majeure en cours de bief, etc.)

Prendre en compte un ensemble de séquences par rapport aux ambiances traversées (mise en situation du «voyageur»)

Raisonner en lien avec l'expérience de visite (images successives et récurrentes à l'échelle du canal tout entier)

Mettre en oeuvre le principe de «dominance - récurrence» : où l'on reproduit des motifs paysagers (une essence en alignements monospécifiques revenant sur tout le linéaire, des essences et des mises en scène identiques dans des situations récurrentes, etc.) pour générer de l'unité en diminuant le risque de pandémie

Unifier les modes de mise en scène des ouvrages, des ports/haltes nautiques et des écluses (essences marqueurs, arbres «corniers», etc.)

Qualifier les écluses en complétant la structure de base souvent encore lisible (« fond de scène » / arbres seuil : tilleuls ou noyers / arbres d'accompagnement : saules blancs têtards ou pleureurs / espace enherbé), en réintroduisant les motifs de fruitiers et de jardin « utilitaire »

Différencier, sans créer d'enclave, les «projets» urbains : élaborer une double logique projet, logique propre au canal (gage d'unité) et logique propre à la ville ou au bourg traversée (gage d'appropriation)

Différencier, sans créer d'enclave, les «projets» sites emblématiques : double logique, idem «projets urbains» pour les sites majeurs de : Naurouze, Somail, Jonction, Malpas, Fonsérannes, Libron, Agde, Onglous.

Généraliser la réflexion sur la lutte contre l'érosion des berges et la problématique paysagère du traitement des berges (homogénéisation des pratiques, orientation vers des techniques de génie végétal, mieux intégrées au site)

S'appuyer sur les essences emblématiques secondaires : chênes pubescents, cyprès, noyers, tilleuls, érables... Elles sont emblématiques parce qu'elles racontent des histoires du canal, des époques, des pratiques révolues.

EXTRAIT PROJET VNF

3.2.5. L'accroche avec les paysages rencontrés

Si le canal est un monument unitaire lisible comme tel, l'empreinte des hommes et des paysages locaux est perceptible au fil du linéaire.

Le chemin de halage, ombragé et accompagné du plan d'eau, constitue un itinéraire de promenade idéal qu'emprunte une piste cyclable (1) (Haute Garonne), des chemins de grande randonnée (GR7 autour de Castelnaudary et GR 77 entre Puichéric et Olonzac), divers chemins de petite randonnée : des promeneurs locaux ou des randonneurs convergent ainsi, au moins un temps avec le canal, créant la synthèse entre les paysages alentour et ceux du canal momentanément traversés.

Les chemins de halage et les sommets de cavaliers localement abaissés servent de desserte agricole ou résidentielle (aux abords des agglomérations (2)).

Les lavoirs (3) et abreuvoirs sont une accroche utilitaire avec les activités locales.

Les pontons et les quais (4) permettent la desserte des territoires traversés par le canal.

Quant aux bandes boisées, intégrant arbres et arbustes spontanés, elles sont le reflet des paysages locaux (ormes, frênes et chênes pubescents côté atlantique ou chênes verts et pins d'Alep côté Méditerranée).

LES COVISIBILITÉS ENTRE PAYSAGE INTERNE ET GRAND PAYSAGE :

Le canal est très souvent refermé sur lui-même : les talus, cavaliers, bandes boisées assurent alors cette isolement. Ailleurs, des séquences s'ouvrent sur le grand paysage. Ce sont les séquences où le canal est à niveau avec le terrain naturel, les cavaliers sont peu élevés et les alignements ne sont pas doublés d'une bande boisée. C'est une des configurations emblématiques qui font aujourd'hui l'image de marque du canal. Du rapport du canal avec les paysages traversés, quatre typologies de séquences peuvent être identifiées :

- Canal urbain (5) : lorsque le tissu urbain est visible depuis le canal (plus ou moins qualifiant suivant qu'il s'agit de la traversée d'un centre ancien où le canal est valorisé comme une promenade ou que le canal longe l'arrière de quartier résidentiel type lotissement ou une zone d'activités...);

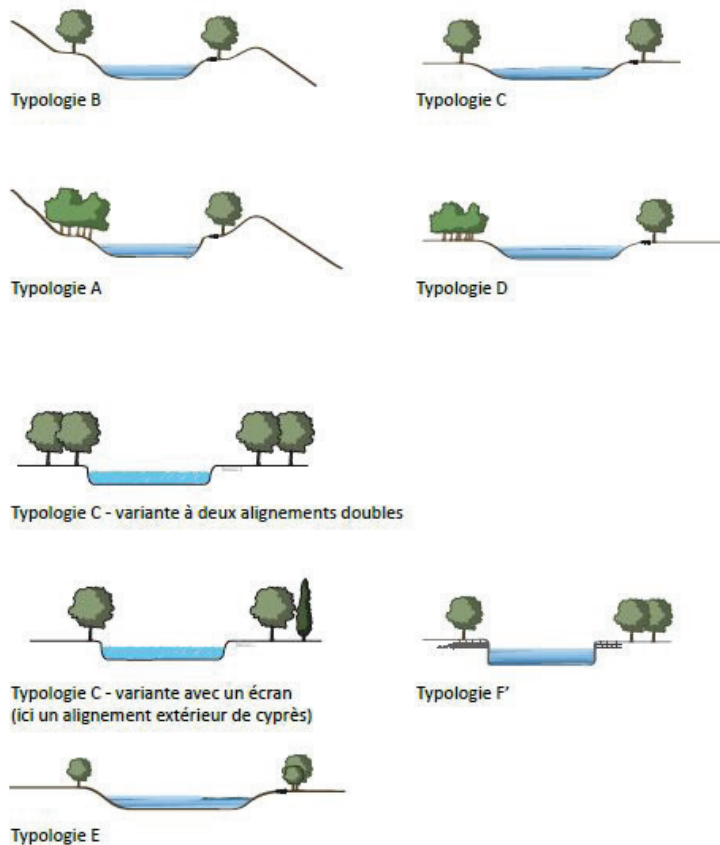
- Canal monumental (6) : lorsque le canal met en scène le grand paysage alentour à travers les hautes colonnades de ses alignements de platanes ;

- Canal naturaliste (7) : lorsque le canal est isolé de son environnement et où, bordé de bandes boisées, il est visuellement replié sur lui-même. Dans cette dernière configuration, la plus rare, le canal apparaît comme une rivière et sa ripisylve naturelle ;

- Canal à découvert (8) : lorsque des «accidents» paysagers sont intervenus, le canal se trouve dépouillé de ses plantations riveraines et complètement transparent, nu dans le grand paysage (abattages massifs, notamment liés au chancre). Le canal se trouve également dans cette configuration très ouverte lors de sa traversée des lagunes (côté Midi et côté Robine), en lien avec les conditions climatiques et édaphiques du milieu littoral.



EXTRAIT PROJET VNF



EXTRAIT PROJET VNF

4.2.7.4 BIEF 40 À 45 : FLUVIOSOLS DE LA VALLÉE DE L'AUDE LIMITE DE SOLS BRUNS CALCAIRES OU SOL SUPERFICIEL BIEF 43 FORTEMENT HÉTÉROGÈNE

Cet ensemble bénéficie des mêmes conditions que celles rencontrées sur les biefs précédents (35 à 39). Les fluviolsols de la Vallée de l'Aude y sont majoritaires, le Canal longeant le fleuve Aude. En aval de Carcassonne la texture de ces fluviolsols est plus fine et leur drainage est plus lent qu'en amont. Dans la limite des connaissances actuelles, cet ensemble bénéficie majoritairement de sols alluviaux profonds favorables à la culture de grands linéaires arborés et se trouve proche du Fleuve. L'essence de première importance (groupe 1) tolérant l'immersion sera planté dans cette zone

N°	Nom Bief	Longueur (km)	PROJET		Unité sol pays	Propriétés majeures du sol	Contrainte culturale potentielle
			Typologie	Essence			
40	St Jean	2,852	B	Essence 1	173C (S52K)	Moyennement profond à profond, drainant, ponctuellement caillouteux	Profondeur insuffisante / Déficit hydrique
41	Fresquel double	0,785	C	Cypriès	173C (S52K)	Moyennement profond à profond, drainant, ponctuellement caillouteux	Profondeur insuffisante / Déficit hydrique
42	Fresquel simple	0,103	C	Essence 1 / Cypriès		Moyennement profond à profond, drainant, ponctuellement caillouteux	Drainant / Déficit hydrique
43	L'évêque	3,781	C	Essence 1	173C (S52L)	Hétérogène en profondeur, teneur en cailloux et réserve eau	Hétérogène / déficit hydrique
44	Villedubert	0,797	C	Essence 1	173C (S52L)	Irrégulièrement profond, drainant, ponctuellement caillouteux	Drainant ou peu profond / déficit hydrique
45	Trèbes	4,634	C	Essence 1	173C (S52L)	Irrégulièrement profond, drainant, ponctuellement caillouteux	Profondeur insuffisante / Drainage fort / déficit hydrique
					173C (S52L)		Profondeur insuffisante / Drainage fort / déficit hydrique
					173C (S52L)		Profondeur insuffisante / Drainage fort / déficit hydrique

Typologie c - quelques unes des variantes rencontrées sur le terrain (suite)

Le canal en plaine est localement encaissé par rapport au terrain naturel : les vues sont alors fermées par de hauts talus, malgré la transparence des alignements simples ou doubles. Ex. Secteur Puichéric



Typologie c - Variantes à un ou deux alignements

haie de cyprès.
NB : le moment opportun, la régénération des cyprès se fera soit progressivement par remplacements ponctuels dans l'alignement existant, soit de manière globale par abattage et replantation de l'ensemble. Cette question est en cours d'expertise sur la base des secteurs déjà traités (Sallèles d'Aude et Béziers).

61

Replantation à terme de cyprès

haie de cyprès à conserver jusqu'à sénescence; Pas de replantation (ligne THT).

Replantation à terme de cyprès

Chêne à conserver

Bosquet et pin mort à abattre

Campagne de plantation hiver 2012/2013 (115 peupliers blancs)

RD610

ligne THT (très haute tension)

50, 52, 54, 56, 58, 59, 61

248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300

berge
ligne THT
ligne de plantation

Response	Percentage of Respondents
Yes, the government should do more to protect the environment	45%
No, the government is doing enough to protect the environment	55%



Mitage en rive gauche

végétation existante :

- plantes existantes (les parties sont symboliques et ne correspondent pas au nombre exact de plantes encore existantes)
- autre arbre existant
- autre structure dans bande boisée
- plantations campagne 2016/2018

travaux préparatoires :

- déboisement total
- déboisement sélectif
- fouage
- store à abattre



Question	Percentage of respondents
Do you believe that the current government is responsible for the economic crisis?	45%

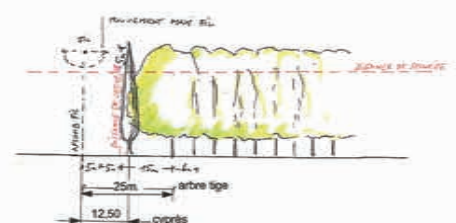


Mitage en rive gauche

Rappel études antérieures :
Conforme au cahier de référence.
Conforme au programme.

Préconisations de plantation au niveau de la ligne THT (très haute tension) pour arbres de tige et cyprès.

EDUCATION PLANTATIONS LONG RTE



agencePaysages

École Nationale Supérieure de Paysage - RTE - Chaire paysage et énergie



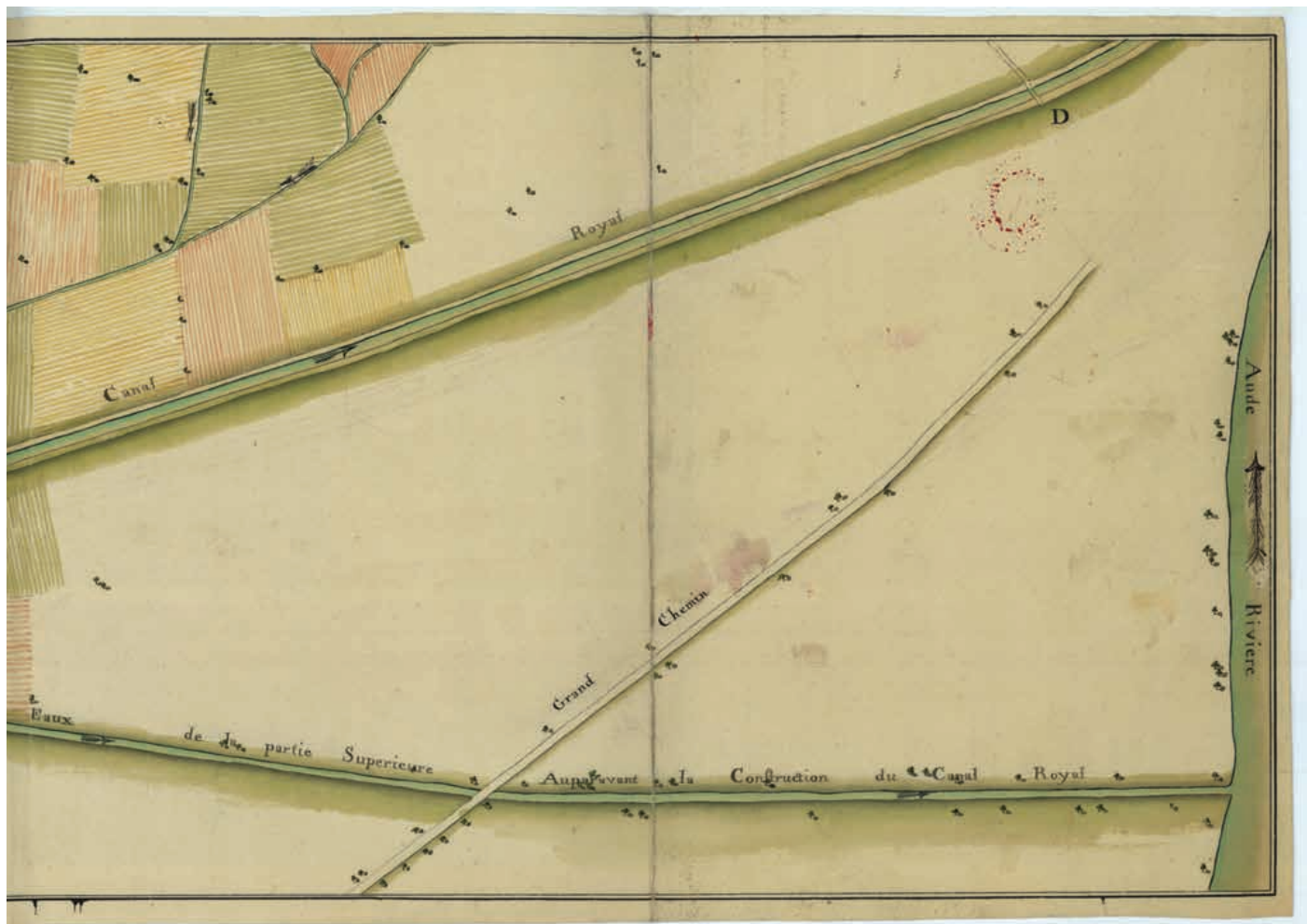
La Redorte, port & pont (coll Sicard)



La Redorte, le pont (coll Sicard)



Ventenac 1909 (coll Sicard)

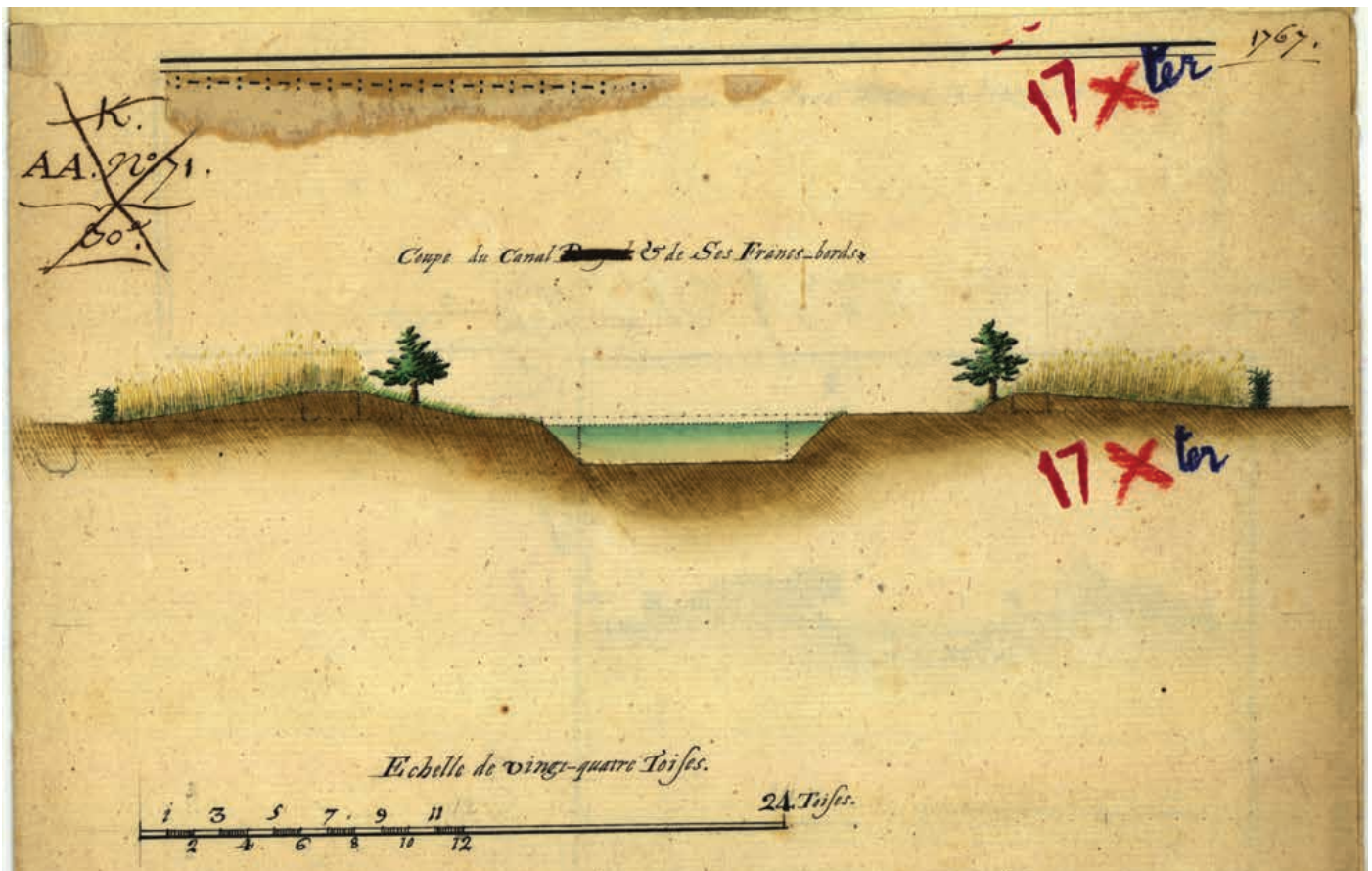


Carte pour projet d'aqueduc, 18e

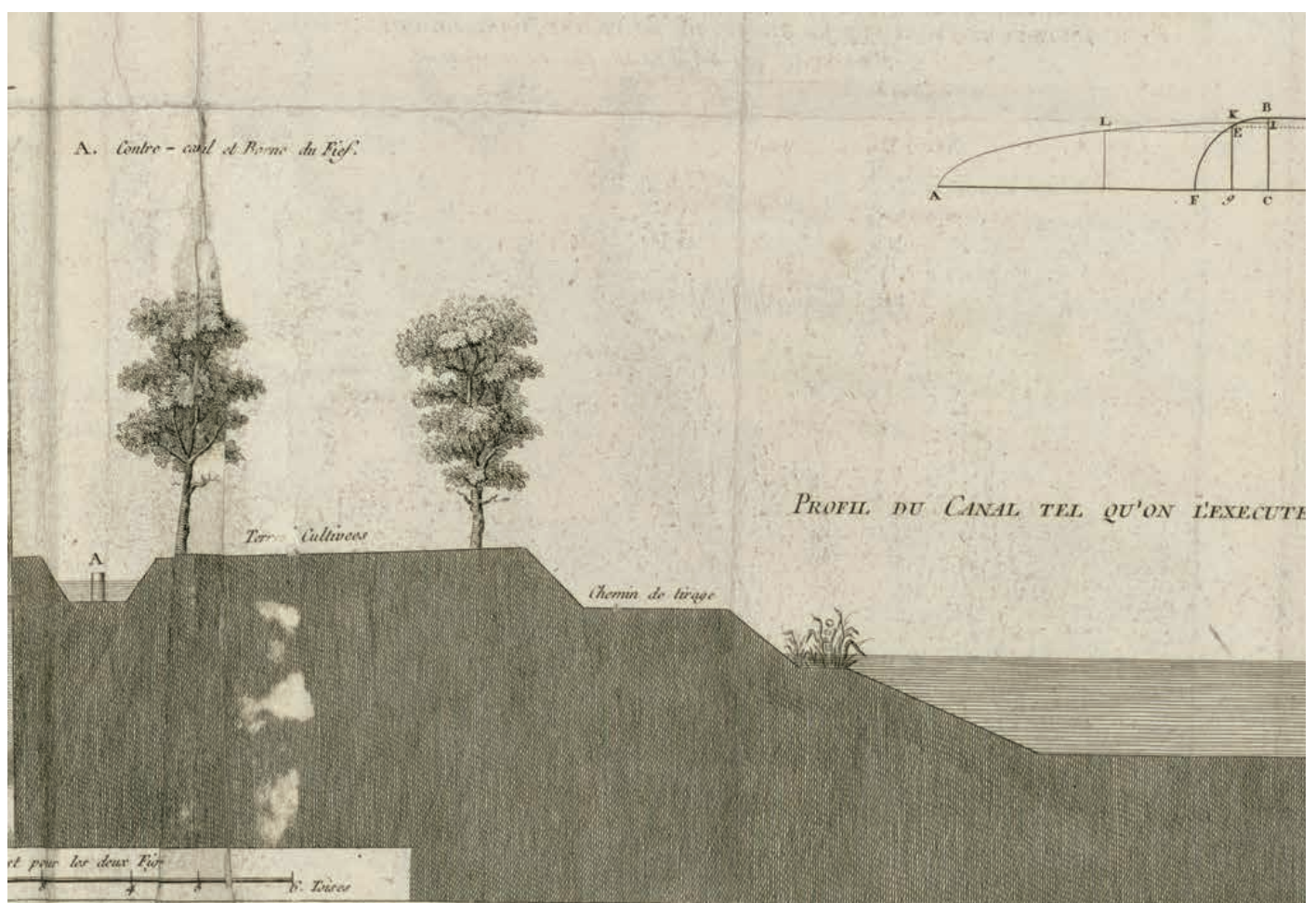
Etat Général & Détail de différentes Espèces d'Arbres qui sont sur les Bords du Canal & de ses Ryzes en 1774.

Dénoms des Canaux & Baudouins	Arbres de 1774	Arbres de 1775	Arbres de 1776	Arbres de 1777	Arbres de 1778	Arbres de 1779	Arbres de 1780	Arbres de 1781	Arbres de 1782	Arbres de 1783	Arbres de 1784	Arbres de 1785	Arbres de 1786	Arbres de 1787
Garonne & Dordogne	18.	20.	21.	22.	23.	24.	25.	26.	27.	28.	29.	30.	31.	32.
Borgne & Borne	101.	102.	103.	104.	105.	106.	107.	108.	109.	110.	111.	112.	113.	114.
Montignac & Montignac	20.	21.	22.	23.	24.	25.	26.	27.	28.	29.	30.	31.	32.	33.
Noyon & Noyon	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.	152.	153.	154.	155.	156.	157.	158.	159.	160.	161.	162.	163.
Bonneville & Bonneville	60.	61.	62.	63.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.
Bonneville & Bonneville	150.	151.												

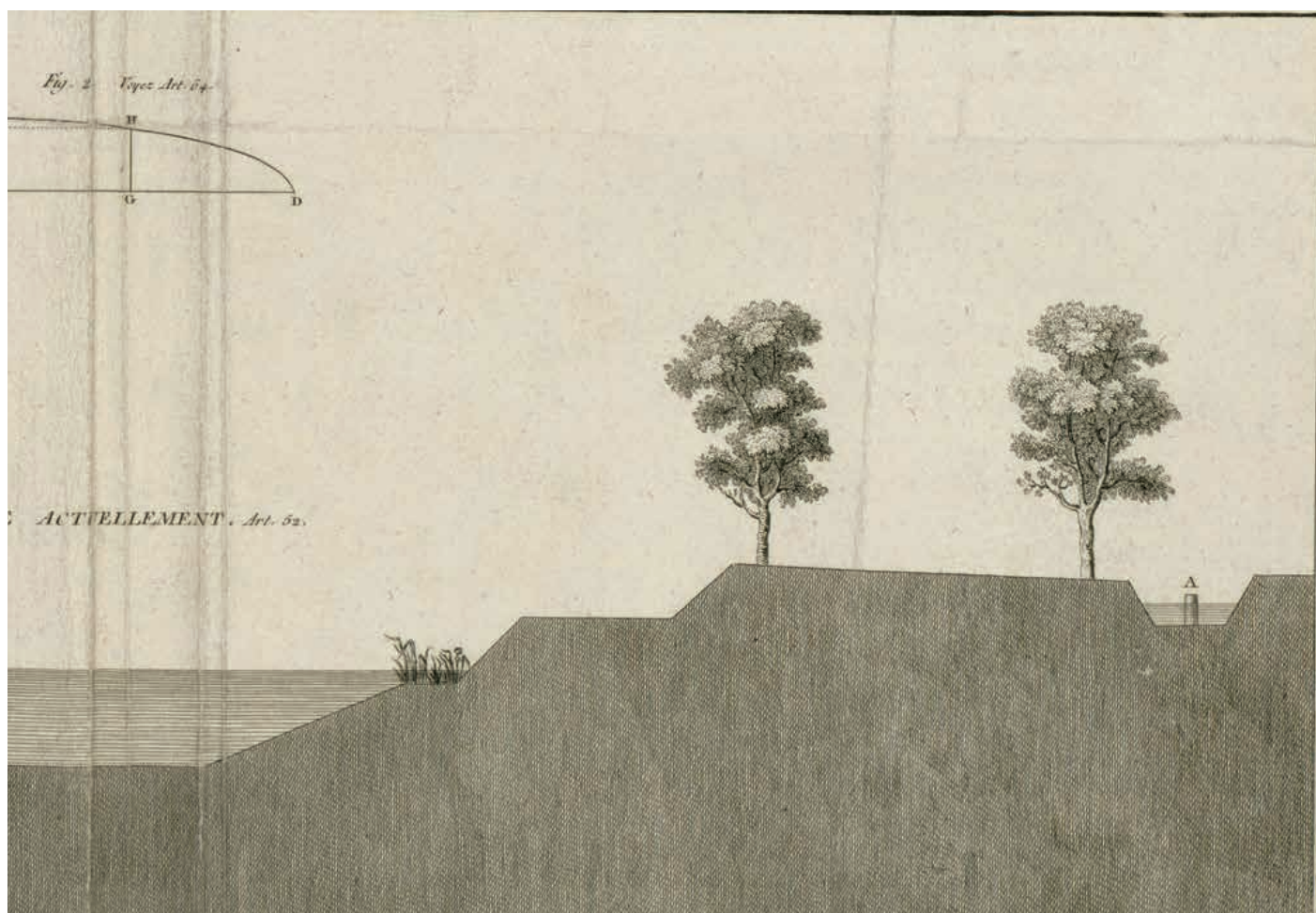
État général des arbres, 1772



Coupe du Canal, 1767.



Coupe du Canal

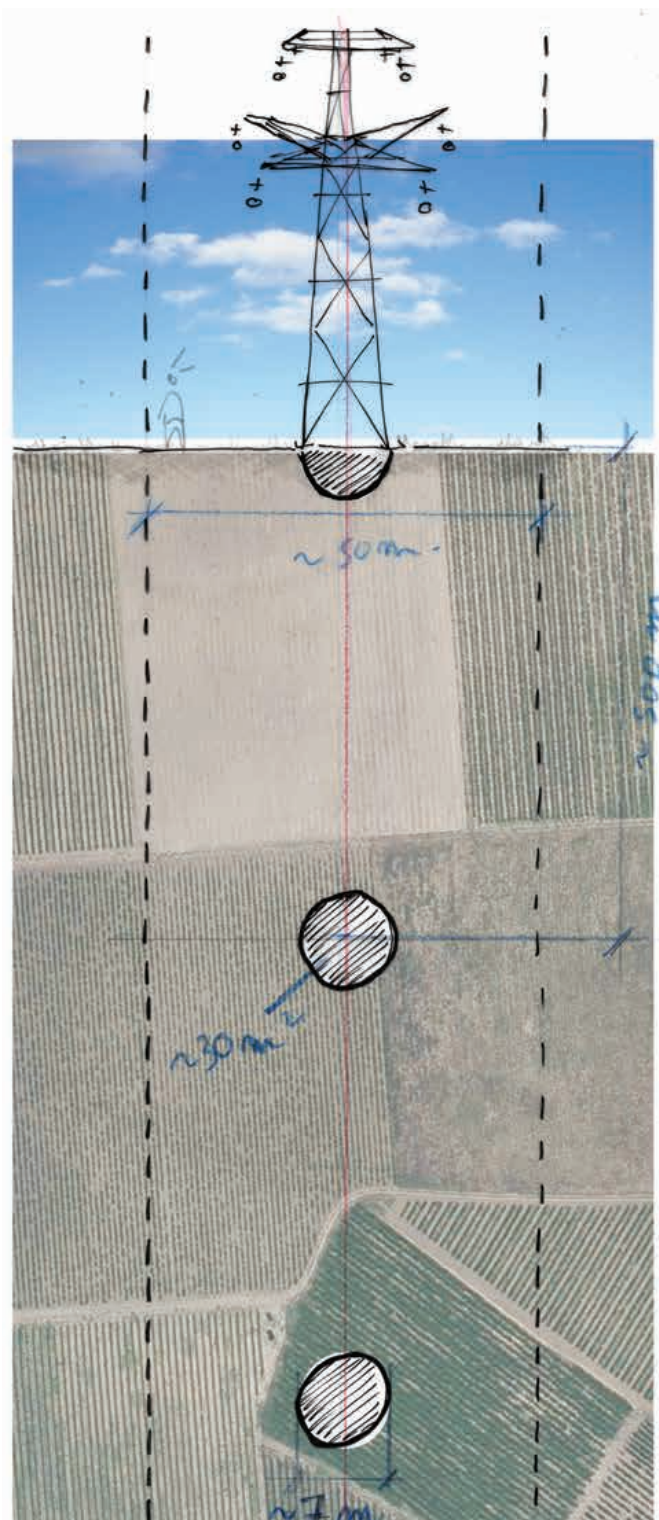


DONNÉES TECHNIQUES RTE

COMPARAISON AÉRIENNE – SOUTERRAIN

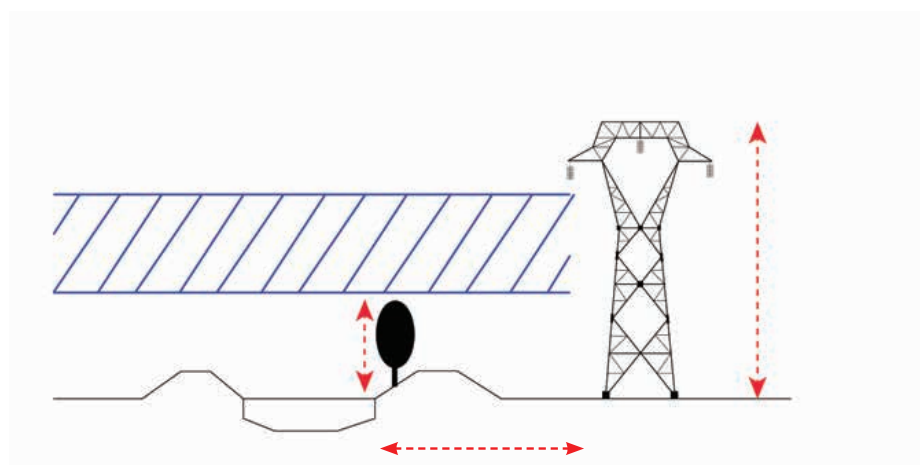
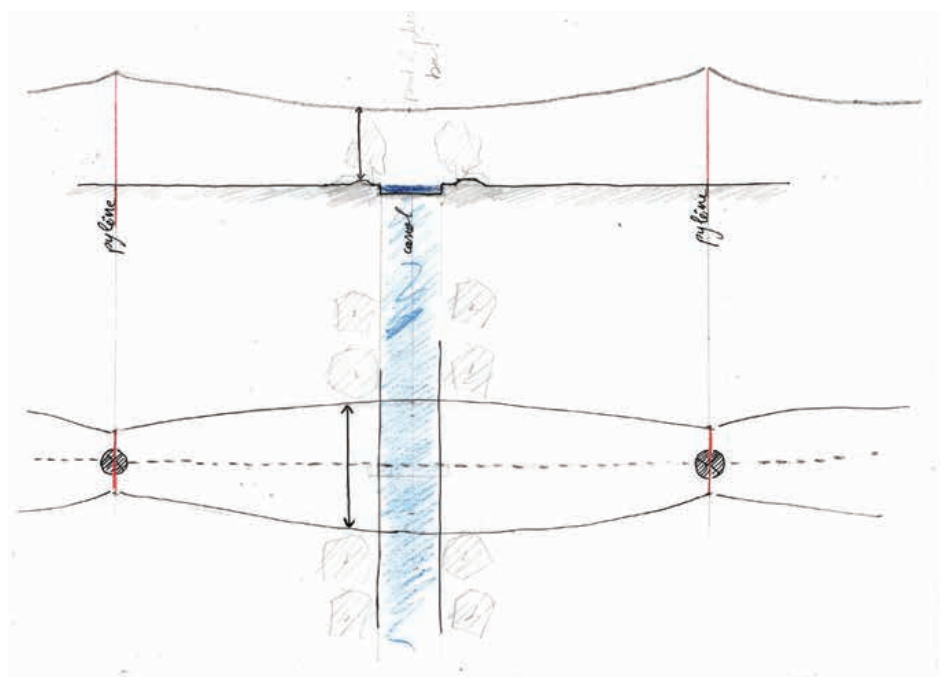
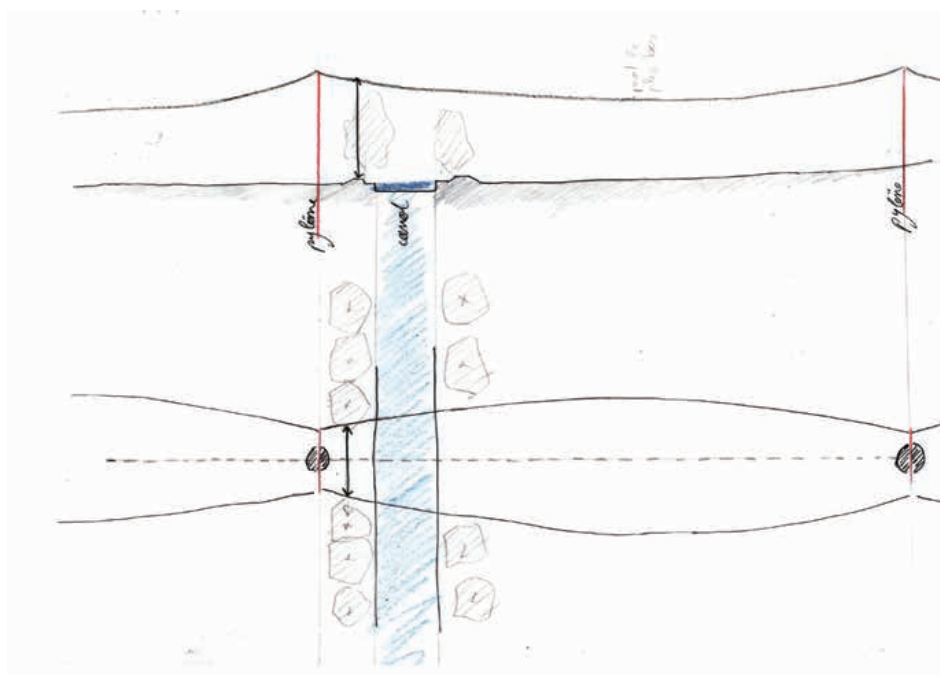


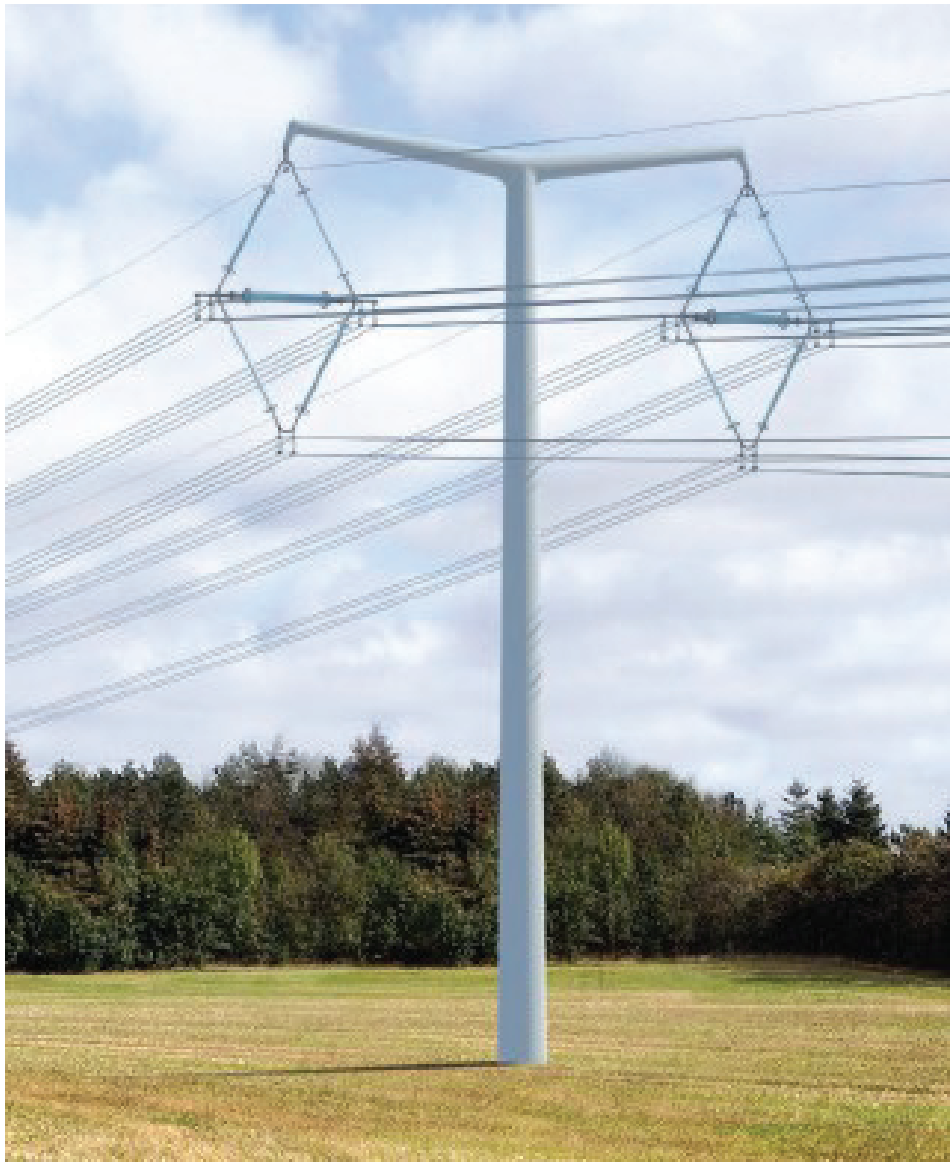
Tracé ligne projetée (enfouissement)



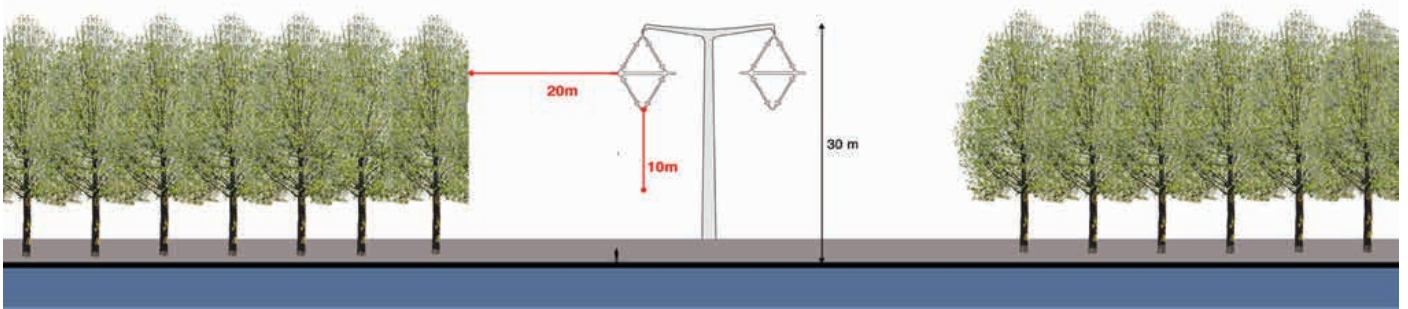
Tracé ligne existante (aérien)

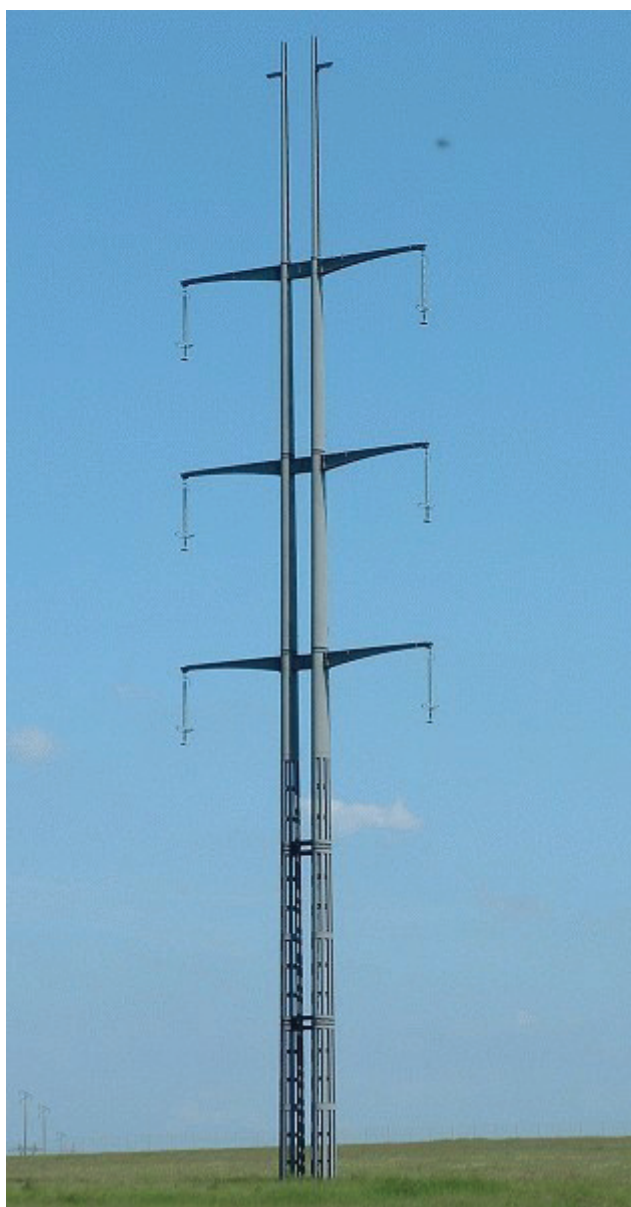
ANALYSE DE L'IMPACT DE LA POSTION DES PYLÔNES SUR LES PLANTATIONS D'ARBRES



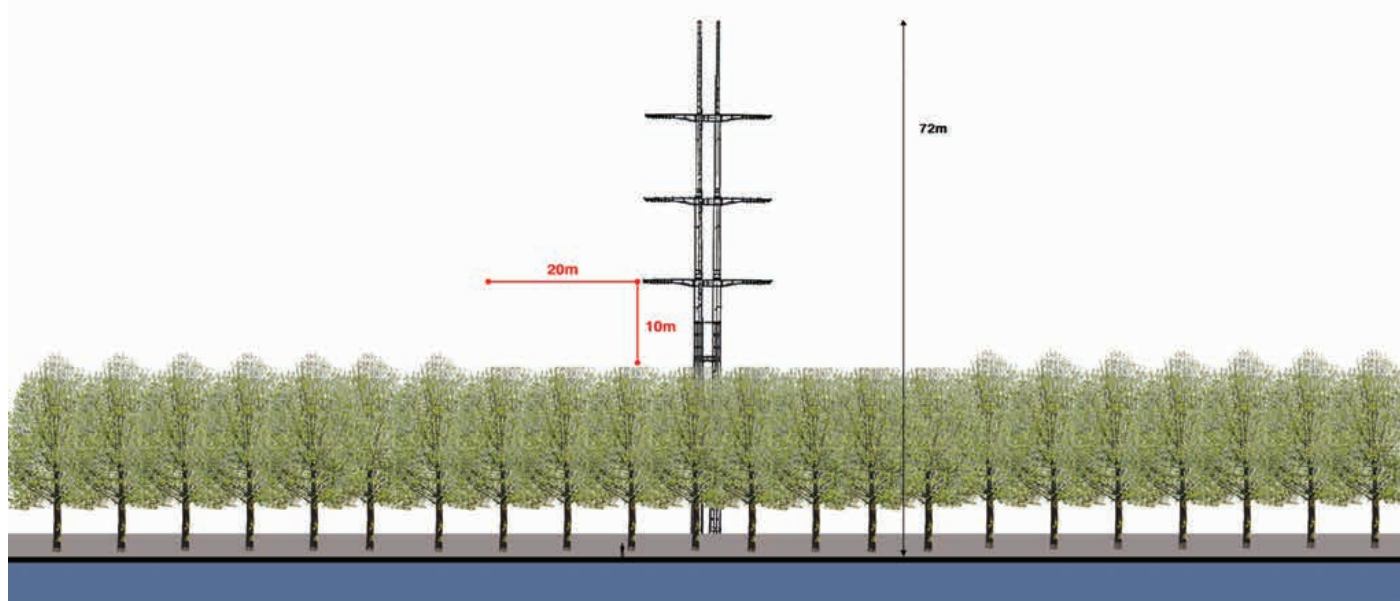


Pylône « T-pylon » (quatre conducteurs par phase)



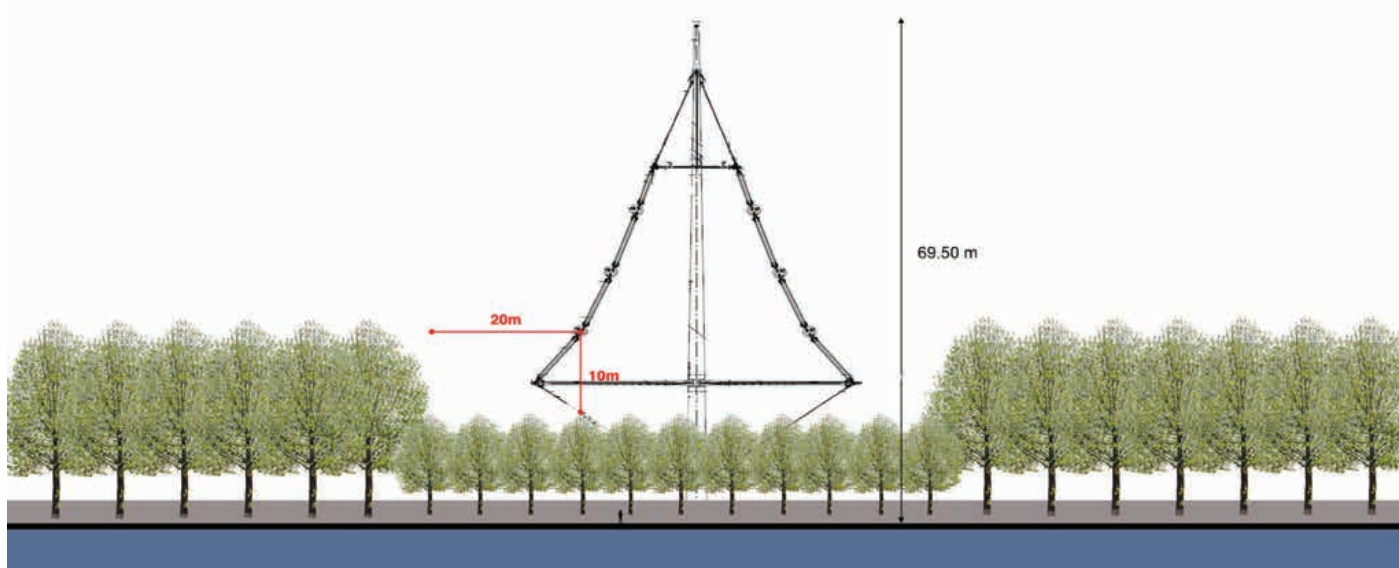


Pylône « Roseau »



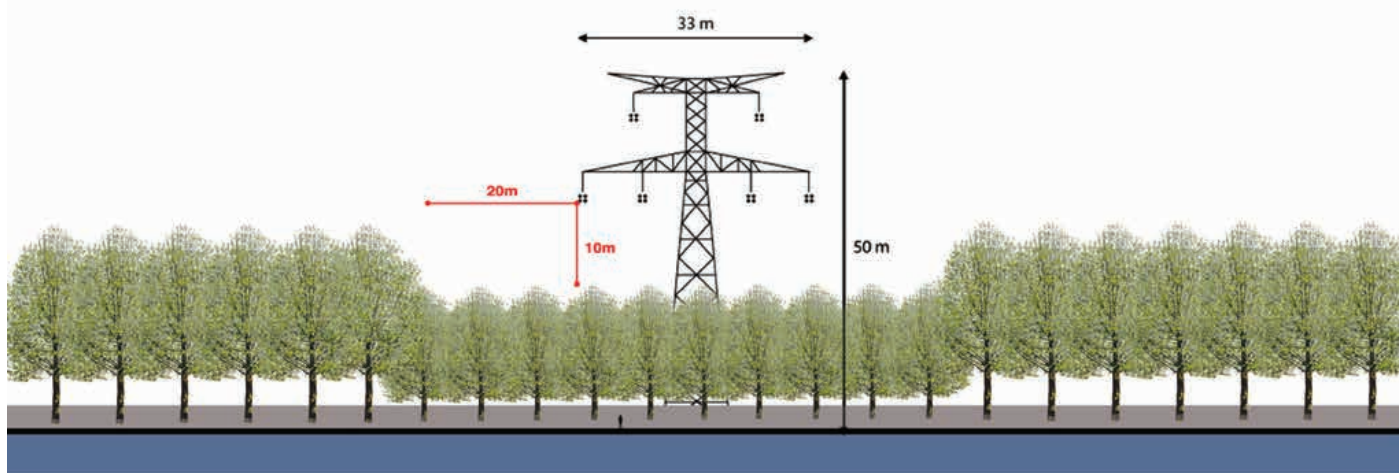


Pylône « Equilibre »

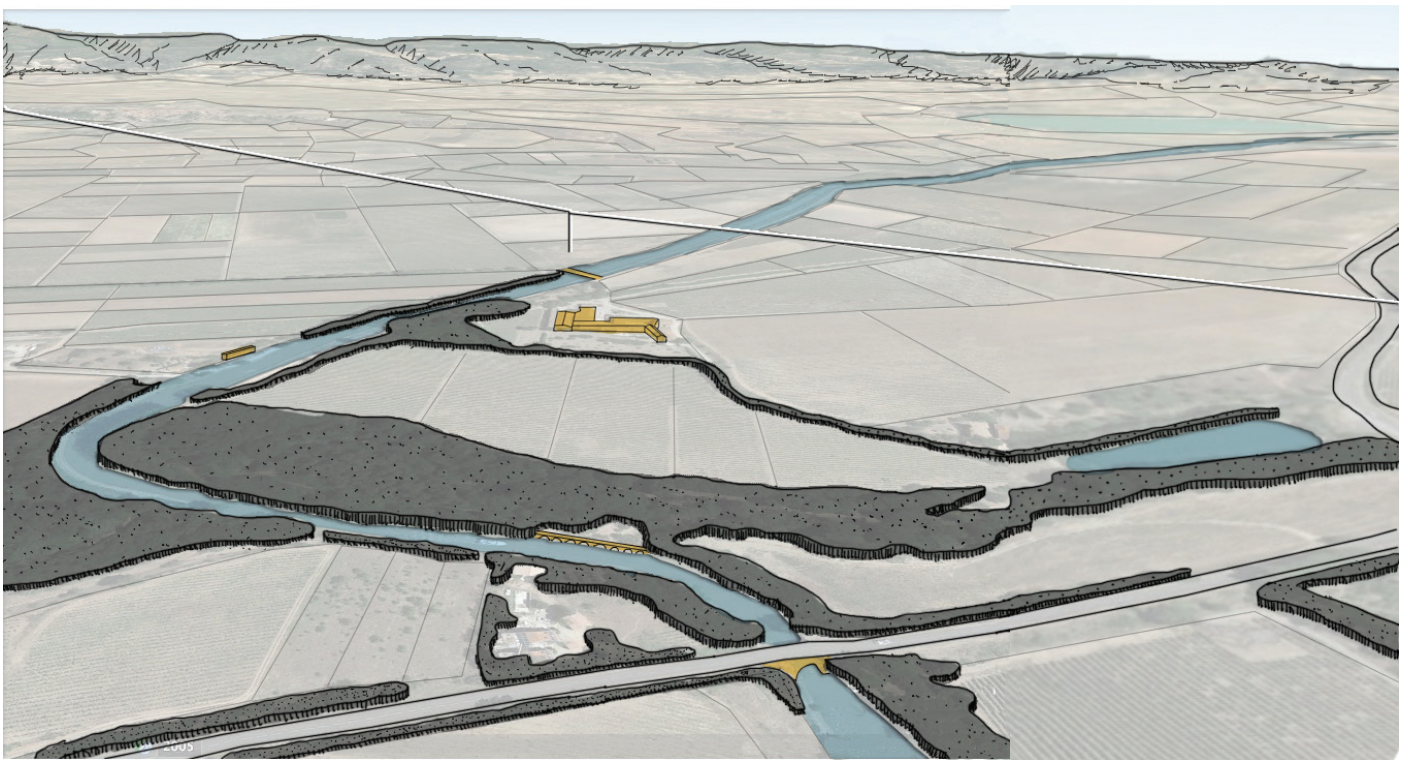




Pylône « Beaubourg »



TRACÉ 1





Pylône « Beaubourg »

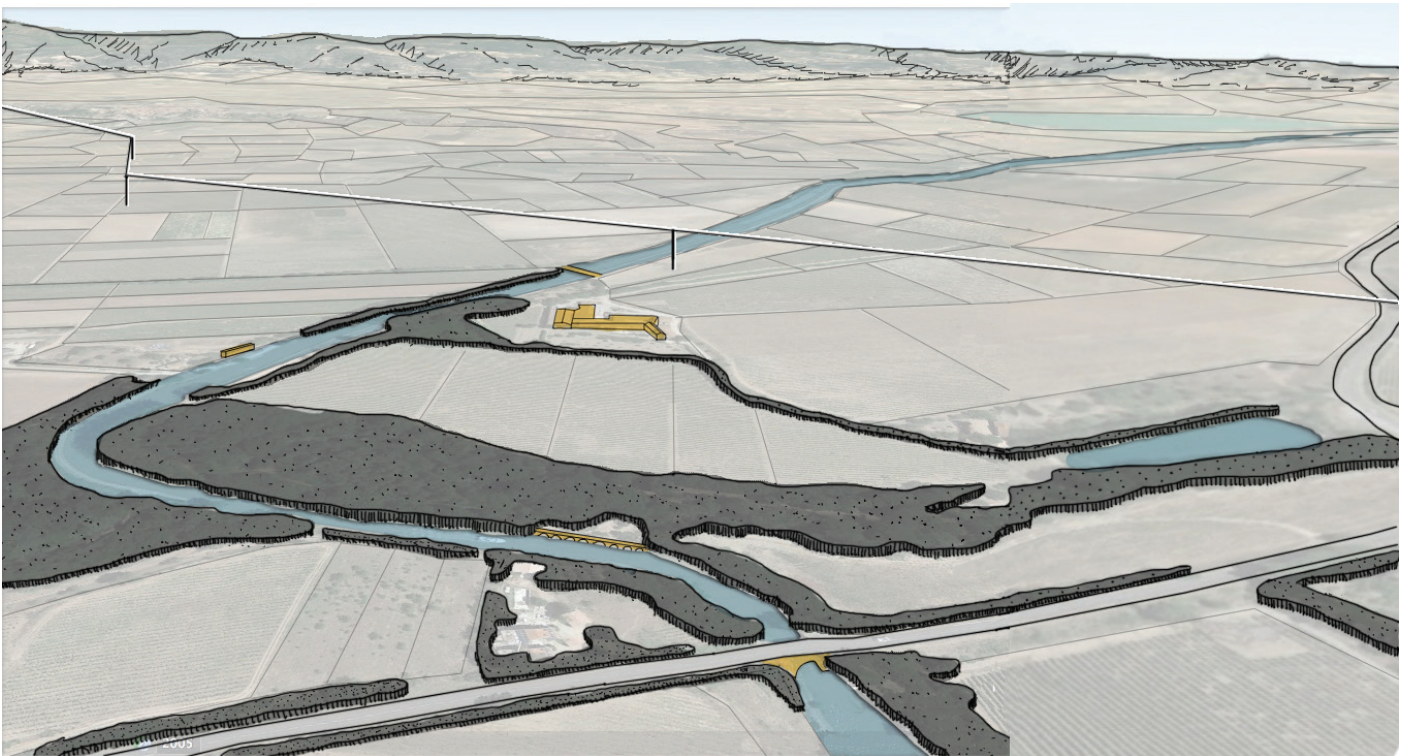


Pylône « Roseau » *

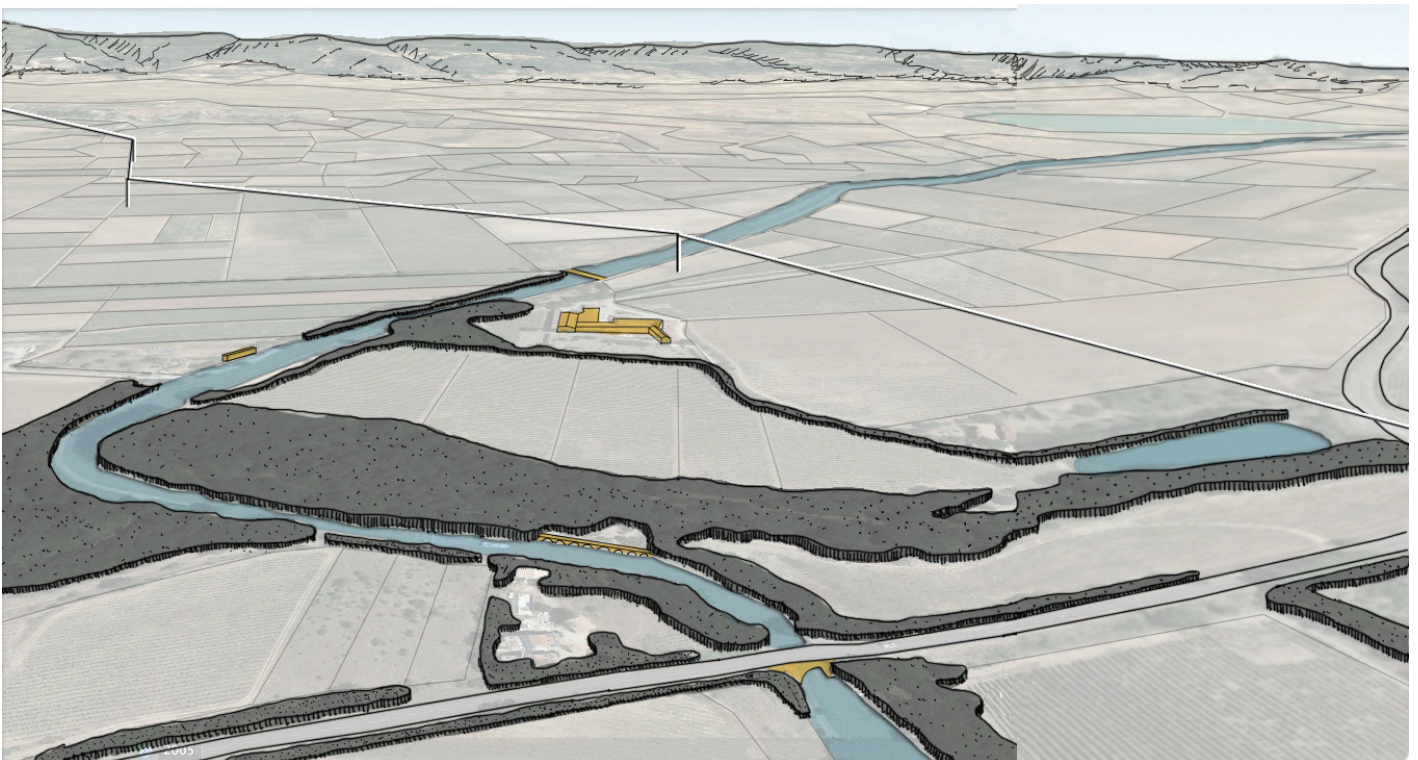


Pylône « T-pylon »

TRACÉ 2



TRACÉ 3





Pylône « Beaubourg »

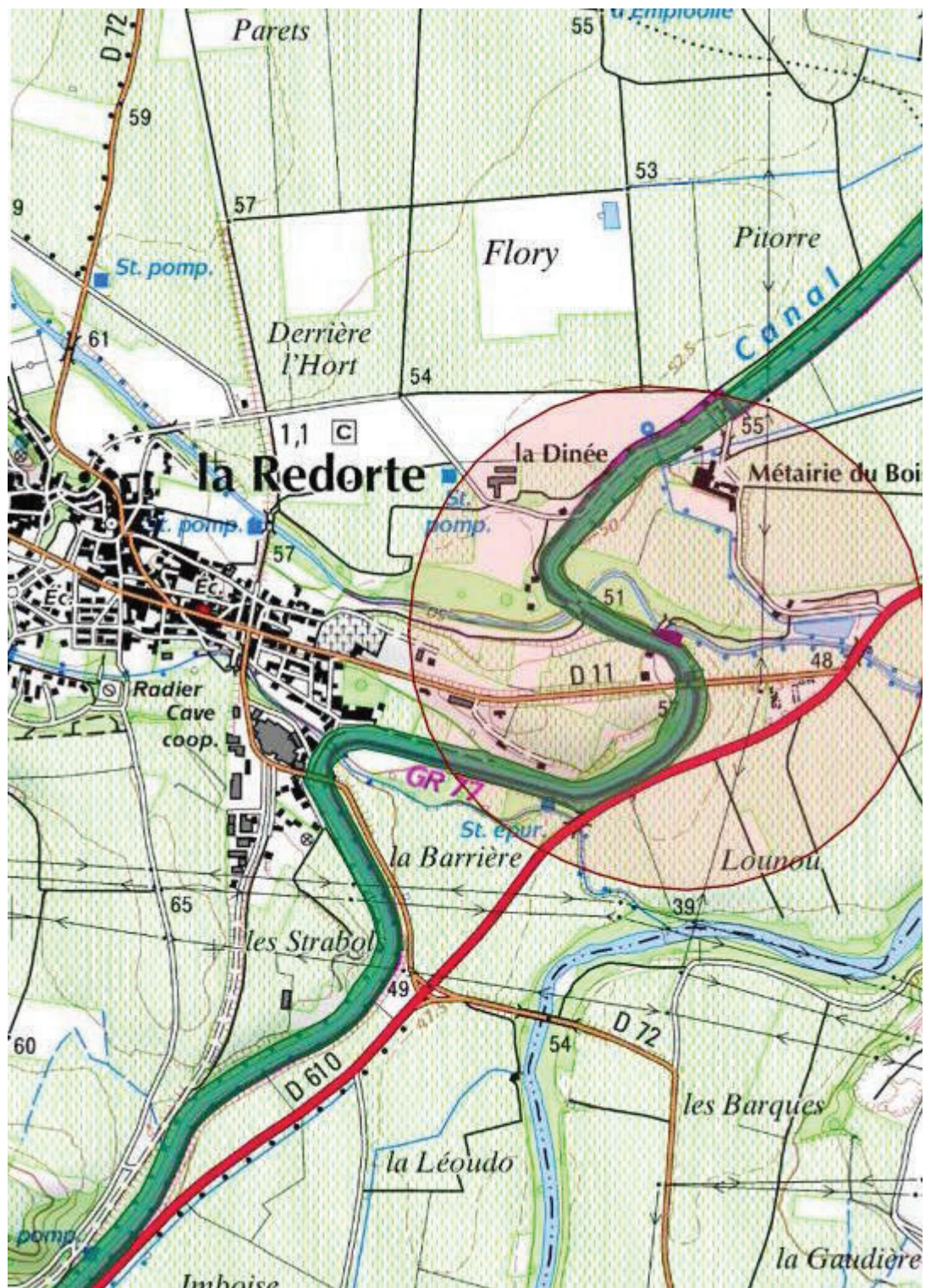


Pylône « Roseau »

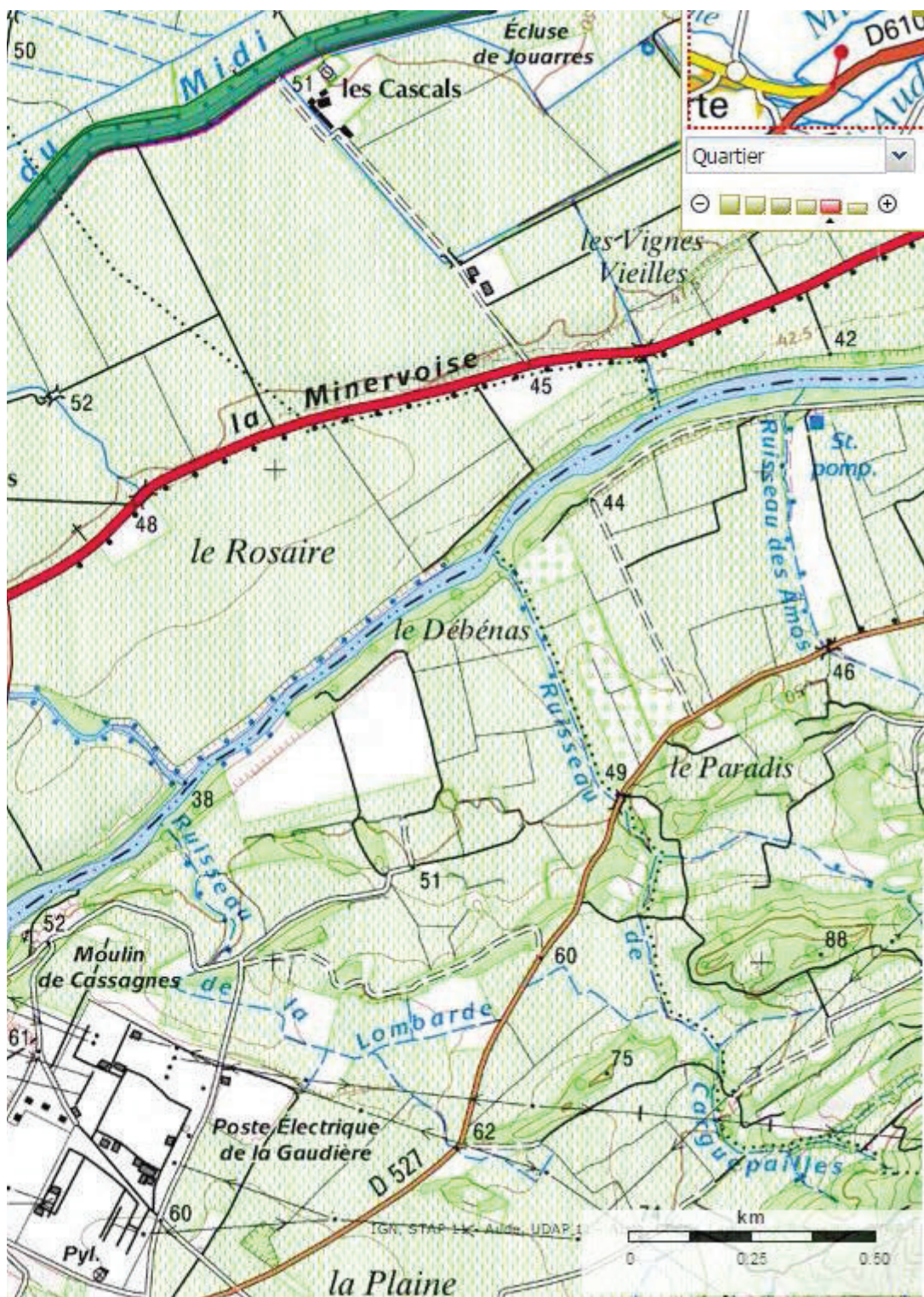


Pylône « T-pylon »

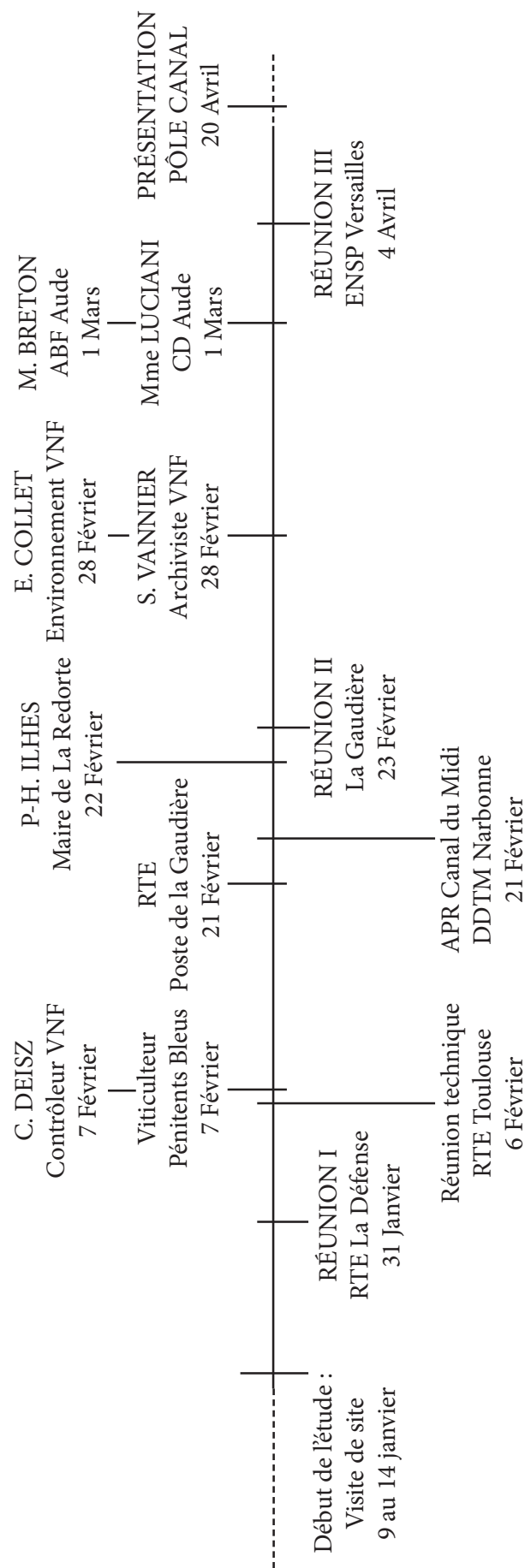
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AUTOUR DE L'ÉPANCHOIR



Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>



ENTRETIENS



VNF :

Mr CHRISTIAN DEISZ (contrôleur bief Puichéric) le 7 février :

Il s'occupe de la maintenance et de la gestion du bief entre Puichéric et Jouares. Il parcourt au quotidien les berges du Canal et rend compte des tâches à accomplir pour maintenir le bon fonctionnement du Canal : maintien des berges, ouverture des écluses, recensement et préparation des travaux à effectuer sur les ouvrages techniques.

Il ressort de cette entrevue la complexité de maintenir le Canal dans un état optimal. Les contraintes patrimoniales prescrivent un code strict dans les travaux, qu'ils soient quotidiens ou exceptionnels. L'élaboration d'un cadre de gestion prospectif semble nécessaire pour faciliter les échanges au sein de VNF, du pôle Canal et plus globalement de l'ensemble des acteurs concernés.

Mr SAMUEL VANNIER (archiviste) le 28 février :

Il est en charge de collecter, classer et communiquer la mémoire du Canal. Nous avons pu échanger autour de cartes et photos historiques sur l'usage de l'arbre dans son rapport au Canal du Midi. À travers les siècles, nous avons pu constater l'évolution des choix d'aménagements des berges et du foncier lié au Canal.

Avec l'évolution des pratiques du Canal (commerce, tourisme), l'usage des arbres diffère (ombre, signal, production, brise-vent, esthétique) en fonction du choix des essences et des évolutions technologiques. Ainsi le paysage du Canal (franc-bord, chemin de halage, terrier) n'a jamais été figé. Le classement à l'UNESCO a tendance à immobiliser l'image et l'utilisation du Canal alors que les pratiques quotidiennes variées ont permis l'appropriation du Canal par les habitants. À l'instar des lignes électriques, le Canal était perçu négativement à sa création à cause de son impact dans le paysage, bouleversant les pratiques et usages coutumiers.

Mme ÉMILIE COLLET (chef bureau environnement et paysage) le 28 février :

Son travail consiste notamment à conduire le projet de replantation des berges du Canal. Concernant les contraintes liées aux lignes électriques, l'interruption des alignements d'arbres au niveau des emprises semble plus appropriée que l'élagage. En effet le coût de gestion et les risques phytosanitaires augmentent tandis que l'architecture du végétal est bouleversée et dénote dans l'ensemble de l'alignement.

Le projet de replantation étant déjà à l'étude à La Redorte, la transmission du projet RTE lui semble nécessaire pour permettre d'adapter les plantations.

RTE :

Coordonnateur d'antenne au poste de la Gaudière le 21 février :

Habitant La Redorte depuis l'enfance, il travaille au poste électrique depuis 30 ans. C'est un témoin de l'évolution du paysage et des infrastructures électriques de ce territoire. Pour les habitants de la commune, l'impact du réseau électrique est plus important sur l'axe est-ouest (sud de la commune) que sur l'axe nord-sud. Sa connaissance des pratiques quotidiennes témoigne du caractère fédérateur de l'Épanchoir, lieu de loisirs et de rencontres.

MAIRIE DE LA REDORTE :

Mr PIERRE-HENRI ILHES (Maire de la commune) le 22 février :

Élu depuis de nombreuses années, il a une connaissance approfondie du rapport qu'entretiennent ses administrés avec leur territoire. Il nous a présenté les enjeux actuels de sa commune, notamment celui d'aménager l'accès à l'Épanchoir de l'Argent-Double par la création d'un parking au niveau de l'entrée est de la ville.

La présence de nombreux pylônes sur la commune apporte une compensation financière importante de la part de RTE ce qui influe sur le budget total de la commune. Le paysage électrique est constitutif du paysage de La Redorte.

CD DE L'AUDE :

Mme CATHERINE LUCIANI (directrice du développement, de l'environnement et des territoires), Mr PASCAL ROCA (service espaces naturel) le 1^{er} mars :

Au cœur de deux projets de voies vertes à déployer dans le département, la mise en place d'une charte architecturale et paysagère sur l'ensemble du Canal du Midi (commanditée par la DREAL) montre que le tourisme est la première économie du territoire, et qu'il faut s'appuyer dessus pour en faire profiter l'arrière-pays. Le projet est de créer des « grappes de sites » autour d'un site patrimonial principal, point de départ d'un réseau d'activités diverses (nature, agrotourisme...). L'aménagement de la véloroute, de voies vertes et de chemins de randonnée permettra de créer des parcours traversant le territoire.

Un projet de mise en réseau des châteaux féodaux (classement UNESCO) pour élargir le tourisme culturel à l'ensemble du département est en attente de validation.

Notons également l'engagement d'une étude sur une stratégie territoriale pour le développement des énergies renouvelables, enjeu parallèle du département.

Pour développer un tourisme porté sur la nature, la volonté de créer un pôle « sites nature » est en cours de réflexion. RTE pourrait se rapprocher de ce pôle pour valoriser sa politique de gestion de la biodiversité au sous les infrastructures électriques (aménagement des pieds de pylônes, gestion pastorale, prairies fleuries sous les emprises, refuges faunistiques...).

AGRICULTEUR :

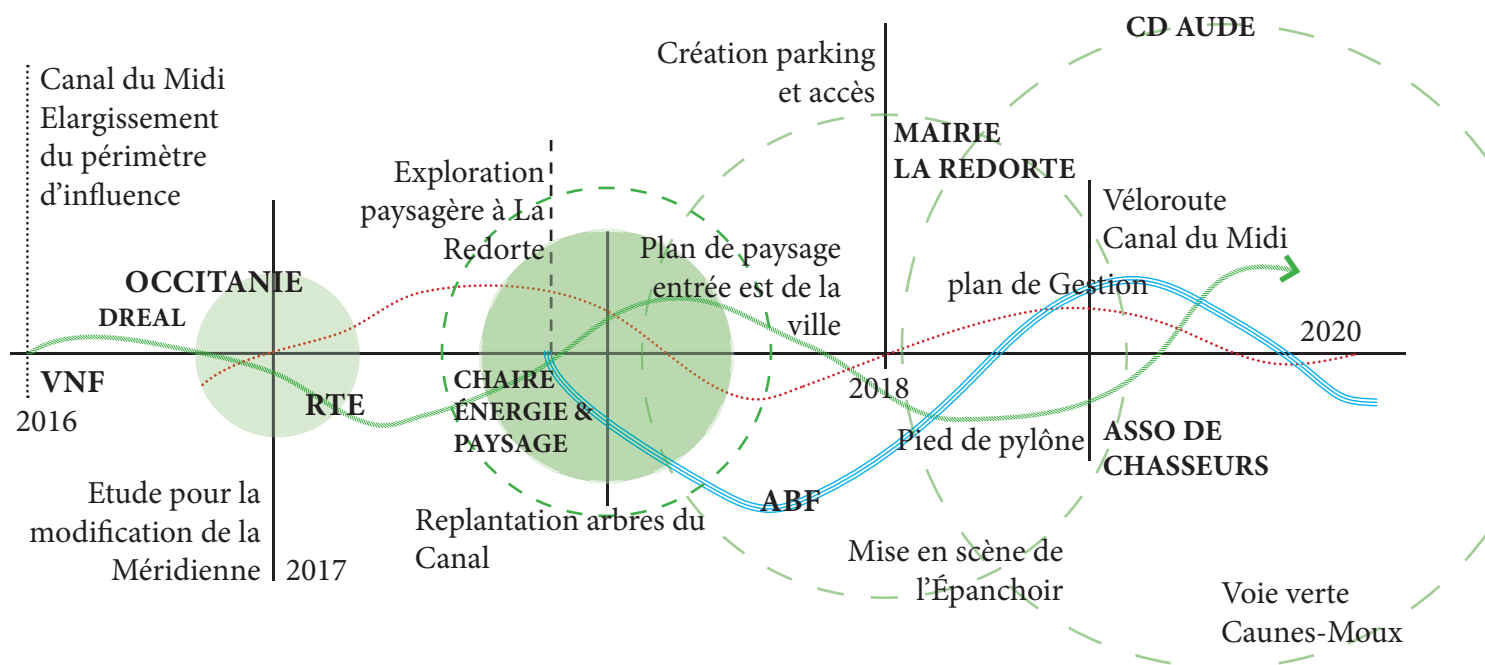
LE PÉNITENT BLEU (Viticulteur) le 7 février :

Pour lui, l'installation d'une nouvelle ligne aérienne ne le dérange pas, en revanche l'enfouissement de la ligne et son impact au sol nuira à son exploitation viticole.

DRAC OCCITANIE :

Mr BRETON (Architecte des Bâtiments de France) le 1^{er} mars :

Il apporte une grande importance au critère de co-visibilité depuis le périmètre de protection du monument historique. La notion d'impact visuel est primordiale dans l'évaluation du projet porté par RTE. Il souhaite pouvoir visualiser plusieurs options d'installation de la ligne (enfouissement, aérien, pylônes architecturés).



Bibliographie

O. BRIDET, En plantant des pylônes, Histoires de lignards.

A. DE BOTTON, Splendeurs et misères du travail, 2010 (bibliothèque étrangère - Mercure de France)

R. VENTURI, D. SCOTT BROWN, S. IZENOUR, L'enseignement de Las Vegas, 1977 (réed. 2008).

DREAL, Gestion du paysage et de l'urbanisme aux abords du Canal du Midi, mars 2014.

MAIRIE DE La Redorte, Plan Local d'Urbanisme, 2014.

RTE, Fiche biodiversité n° 9 : Améliorer la biodiversité floristique sous les pylônes.

RTE, Rapport d'étude sur la mise en souterrain partielle dans la Pévèle, septembre 2014.

RTE, Visite du chantier Elia Stevin, 2016.

VNF, Cahier de références : pour une approche patrimoniale et paysagère des plantations du Canal du Midi, Jonction et Robine, juillet 2012.

PRÉFET COORDONNATEUR POUR LE CLASSEMENT DES ABORDS DU CANAL DU MIDI, *DREAL*, Dossier d'enquête publique, février, 2015.

ARBRE&PAYSAGE32, Trognes, le livre des arbres têtards.

Tous les documents sans précisions de sources sont de notre composition, les documents historiques sur le Canal du Midi proviennent des archives VNF du Canal du Midi.



LA RENCONTRE ENTRE LA MÉRIDienne ET LE CANAL DU MIDI : UN RAPPORT DE COURTOISIE

Le thème abordé ici est celui de la relation qu'entretiennent les lignes électriques avec les territoires qu'elles traversent. Plus précisément, l'étude doit répondre à la problématique du croisement d'une ligne électrique Très Haute Tension avec un ouvrage patrimonial inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et classé, sur lequel une réglementation s'applique. Le sujet est celui de la rencontre entre le Canal du Midi, symbole de la région Occitanie, et la ligne électrique de la Méridienne qui se déploie à partir du Massif central jusque dans l'Aude. Leur rencontre se localise au niveau de la commune de La Redorte dans le département de l'Aude, ville voisine du poste électrique stratégique de la Gaudière.

L'analyse paysagère a montré que la portée de cette rencontre s'intégrait dans un territoire marqué par la présence du poste électrique. Nous avons donc inséré les enjeux de cette rencontre dans une démarche de projet à l'échelle de la commune. Pour cela nous avons intégré plusieurs projets en cours, régionaux et communaux, parmi lesquels les lignes électriques, qui sont l'occasion d'induire une réflexion sur l'élaboration d'un paysage concerté.

La posture paysagère que nous proposons à l'ensemble des partenaires est celle du rapport de courtoisie en tant que forme du dialogue spatial, qui permet de traiter de l'ensemble des questions de paysage dans une logique commune de territoire, et meilleure garante d'une intégration réussie pour chacun des projets.

